

La population du Canada prend un «coup de vieux»

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Tout comme celle des États-Unis, la population canadienne a pris un sérieux «coup de vieux» depuis 1976 et cette tendance au vieillissement, sans précédent au cours des 30 dernières années, ne pourra que se répercuter sur les décisions qu'aura à prendre tous les gouvernements au pays.

Tel est l'avertissement servi hier par le ministre fédéral des Approvisionnement et Services, M. Jean-Jacques Blais, qui rendait publiques les données recueillies lors du recensement effectué en 1981 par Statistique Canada. Selon l'agence fédérale, il est possible que l'on ait surevalu le regain de popularité récent de la créa-

tion des familles».

En revanche, on remarque une augmentation fulgurante des divorces. Les personnes divorcées ont augmenté de 65% entre 1976 et 1981, passant de 302.000 à 500.000. Le pourcentage de personnes mariées a diminué pour tous les âges, mais plus fortement pour les 20-29 ans, où il se situe à 54%, en baisse de 5%. En 1981, 7,3% de la population se composait d'enfants de moins de quatre ans, comparativement à 7,6 en 1976 et 8,4 en 1971.

«Le Canada fait face à un vieillissement rapide de sa population», signale l'agence fédérale, dont un fonctionnaire a toutefois précisé qu'un tel vieillissement se retrouvait chez nos voisins du

Voir page 14: Population

Les Québécois et le fisc

- Des francophones craintifs
- Des anglophones plus méfiants

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Les Québécois francophones et anglophones sont fort différents, c'est bien connu. Mais il est moins connu qu'ils le sont même à titre de contribuables, face à l'impôt et au ministère du Revenu en général.

Une étude «diagnostique» préparée par Cogem Inc., une firme de conseil et de recherche de Montréal, pour le compte du ministère du Revenu du Québec, révèle en effet une différence fondamentale entre contribuables francophones et anglophones:

■ les premiers tendent, soit à s'en

remettre au ministère et à lui témoigner une confiance aveugle, soit à remplir les formulaires d'impôt de façon «compulsive», par crainte de ce que représenter le ministère;

■ les seconds se méfient du ministère, connaissent mieux la loi, sont bien critiques, mais ont plus de confiance en soi par rapport au travail que demande la préparation des rapports d'impôt.

Remise le 10 juin dernier, dans le contexte du projet DESIRE — simplification du formulaire de déclaration d'impôt sur le revenu — l'étude n'a pas été rendue publique. Mais LE

DEVOIR en a obtenu copie. Même si elle n'a pas de valeur scientifique, elle est fort révélatrice sur les attitudes et les comportements des contribuables québécois.

L'étude souligne qu'il aurait danger de simplifier le formulaire sans l'accompagner d'une vaste campagne de communication systématique. Ce que le ministère se propose d'ailleurs de faire, au cours de l'automne, quand le nouveau formulaire, mis au point par la firme spécialisée Siegel & Gale, aura été agréé par le ministère. Une telle campagne est nécessaire parce que:

■ plusieurs contribuables, notamment parmi les francophones, utilisent le formulaire lui-même comme source d'information sur leurs droits en termes de déductions;

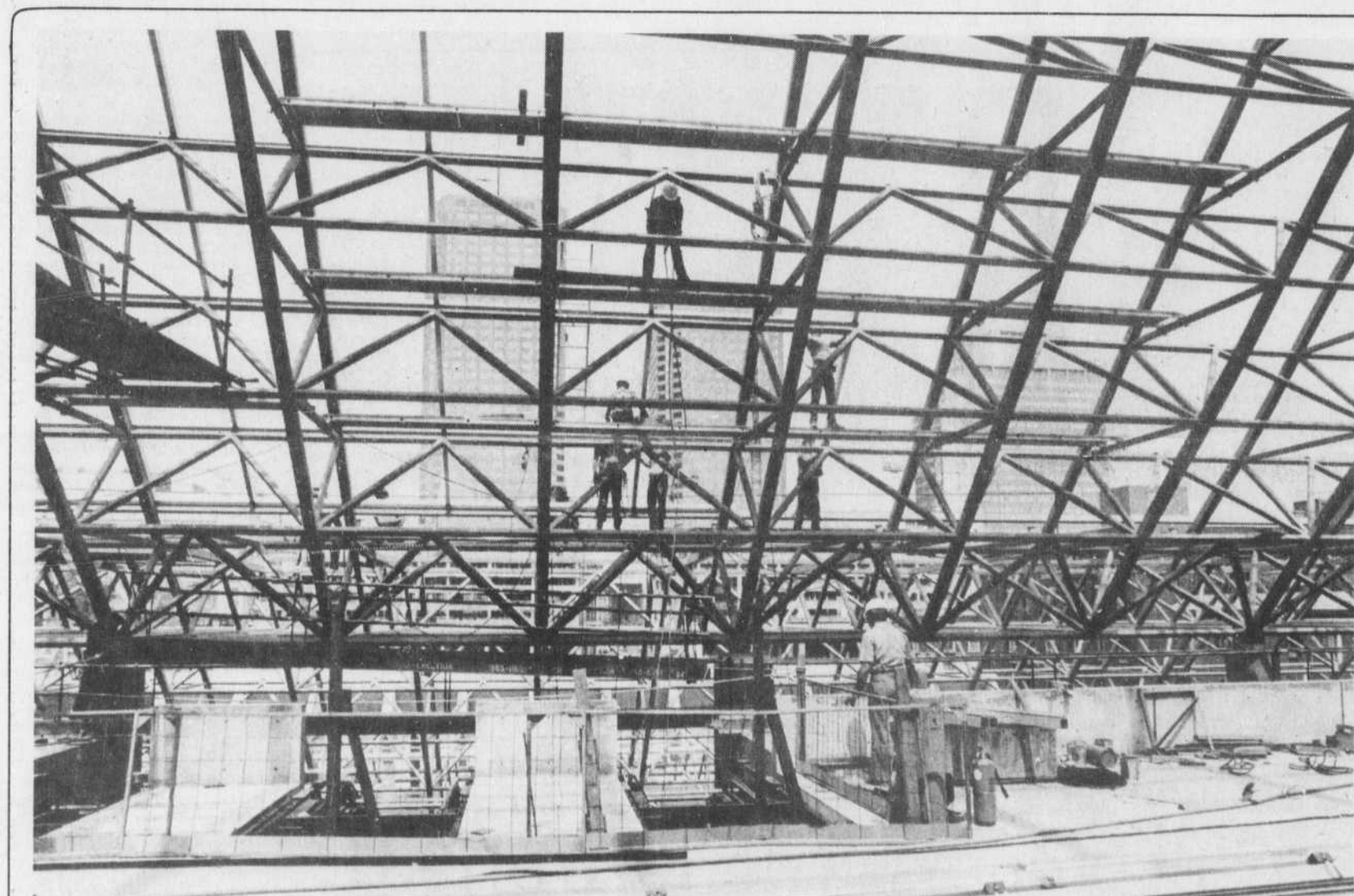
■ plusieurs ignorent manifestement certains avantages que leur confère la loi;

■ plusieurs prennent pour acquis qu'ils doivent remplir la version du formulaire qui leur est envoyée par le ministère, quelle que soit leur situation fiscale;

■ malgré les failles des formulaires actuels, ils ont l'avantage de se

Voir page 14: Le fisc

Ottawa imposera un contrôle général si le taux d'inflation n'atteint pas 6%



Les travaux vont bon train au Palais des congrès de Montréal, qui pourra d'ici un an accueillir ses premiers visiteurs. Le ministre des Travaux publics, M. Alain Marcoux, a visité le chantier hier en compagnie de quelques députés de la région et souligné que son ministère se préoccupait, en plus de respecter l'échéancier des travaux, du respect des coûts.

(Photo Réjean Meloche)

Le Palais des congrès respectera les échéances et le coût prévu

par Lia Lévesque

de la Presse Canadienne

Juché sur une autoroute, en plein centre-ville de Montréal, le Palais des Congrès bourdonne d'activités en attendant son inauguration officielle, au printemps 1983, selon les échéanciers projetés et, cas rarissime..., en respectant le coût prévu en 1977.

La Société du Palais des congrès cumule, ces jours-ci les bonnes nouvelles. Déjà, les promoteurs annoncent que la superstructure de \$81 millions

— \$60 millions en dollars de 1977 — recevra des congressistes chaque jour, pour sa première année d'opération.

Pour un premier carnet rempli un an d'avance, le ministre des Travaux publics et Approvisionnements, M. Alain Marcoux, jubile: «Il ne sera pas occupé à 100% la première année, mais c'est déjà extraordinaire comme développement.»

Chaussé et vêtu de béton glacial, des pieds à la tête, il sera coiffé d'un dôme de verre pour capter une faible lueur de soleil.

La construction de ce que les observateurs prenaient, au départ, pour un autre éléphant blanc inachevé, progresse rapidement. Épargné par les traditionnelles querelles fédérales provinciales et gracié par la «collaboration et les efforts fournis par les travailleurs de la construction», le palais perché se verra bientôt lié à la vie sous-terrain de Montréal.

Son emplacement constitue un attrait touristique, puisque chauffé «à même les cuisines du centre-ville», et relié aux facilités de transport en com-

mun de la métropole. Un tunnel reliera le palais à la Place des Arts.

Pour le visiteur du chantier, abasourdi par les génératrices et les compresseurs, le palais sur pilotis se révèle bruyant, humide, déshumanisé par le béton. Par endroit, le labyrinthe de ciment trahit une allure de sous-marin, profond, frais et parsemé de hublots. Une flaque d'eau, au centre de la future salle des congrès, réverbère le toit inachevé et agrandit démesurément un espace vaste en attendant la meute d'exposants et de congressistes.

par Claude Turcotte

OTTAWA — Si les Canadiens n'acceptent pas volontairement de prendre les moyens pour ramener le taux d'inflation à 6%, le gouvernement fédéral devra présenter des mesures législatives pour imposer le contrôle des prix et des salaires.

C'est ce qu'a clairement indiqué hier aux Communes le chef du gouvernement canadien, M. Pierre Trudeau. C'était la première fois que M. Trudeau ou un membre du gouvernement fédéral déclarait publiquement que si le volontariat ne donne pas de résultats tangibles, il faudra alors une intervention législative pour imposer un plafond à la croissance des prix et des salaires.

M. Trudeau a fait cette déclaration en pensant sans doute aux réunions prévues pour demain et vendredi avec des représentants du milieu des affaires et du monde syndical.

Un communiqué émis hier par le bureau du premier ministre annonçait en effet que M. Trudeau et quelques ministres, M. Allan MacEachen (Finances), Donald Johnston (Conseil du trésor) et Bud Olson (ministre d'État au Développement économique) rencontreraient de-

main un groupe de 32 cadres supérieurs de tous les coins du pays, y compris des représentants de compagnies oeuvrant dans la foresterie, les pêches, les mines, la fabrication, le pétrole et le gaz, les petites entreprises, etc.

Le lendemain, soit vendredi, les mêmes ministres et M. Charles Caccia (Travail) auront une réunion avec des représentants du Congrès du travail du Canada.

En outre, M. MacEachen a invité des représentants de divers syndicats de fonctionnaires, y compris le Syndicat national de la fonction publique provinciale, à participer avec lui à une réunion distincte, à laquelle assisteraient le premier ministre et d'autres membres du cabinet.

Ces initiatives indiquent, à la suite de la réunion tenue avec les premiers ministres provinciaux la semaine dernière, que le gouvernement fédéral fait probablement un ultime effort pour convaincre une majorité d'intervenants sociaux-économiques de prendre volontairement des mesures pour ramener le taux d'inflation de 12% à 6% l'an prochain.

Mais pour la première fois en public.

Voir page 14: Contrôle

L'OLP refuse une évacuation sous le couvert des USA

(d'après Reuter) — La direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a rejeté hier à Beyrouth l'offre des États-Unis d'envoyer des troupes pour aider à l'évacuation des maquisards palestiniens assiégés dans la capitale libanaise, a rapporté un responsable de l'organisation.

M. Hatem Hussaini, directeur du bureau d'information américain de l'OLP, a indiqué lors d'une interview télévisée que les dirigeants de l'organisation lui avaient fait savoir hier après-midi par Télec de Beyrouth qu'ils repoussaient totalement l'offre de Washington.

«Ils rejettent totalement cette offre qu'ils considèrent comme une idée ridicule, et ne souhaitent réellement aucune part dans la politique des États-Unis», a déclaré M. Hussaini lors d'une émission à Washington.

Ses commentaires contredisent les propos tenus auparavant par le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Kamal Hassan Ali, selon qui l'OLP aurait accepté la proposition américaine d'envoyer des troupes pour superviser l'évacuation des 5 ou 6.000 maquisards palestiniens encerclés dans Beyrouth-Ouest par les forces israéliennes.

Les déclarations de M. Hussaini cadrent toutefois avec les commentaires de l'agence palestinienne Wafa, qui a qualifié la nouvelle de l'offre de Washington de «désinformation américaine».

«L'engagement de soldats américains dans ce conflit crée une situation très dangereuse», a dit M. Hussaini. «Cela s'inscrit à mon avis dans le cadre de l'escalade à laquelle se livrent les États-Unis et annonce un soutien militaire américain accru à Israël.»

A Los Angeles, M. Larry Speakes, responsable en second du service de presse de la Maison-Blanche, a confirmé que le président Ronald Reagan avait accepté le principe de l'envoi de troupes américaines chargées d'aider à l'évacuation des Palestiniens retranchés à Beyrouth-Ouest.

Il a toutefois ajouté que l'envoi à Beyrouth de troupes américaines faisant partie d'une force de maintien de la paix proposée par le Liban dépendrait de la conclusion d'un accord entre Israël, le gouvernement libanais et l'OLP.

En Israël, on se refuse à dire si l'État hébreu a accepté la proposition américaine.

La radio israélienne a annoncé que la 6e flotte américaine basée en Méditerranée contribuerait à superviser le retrait des Palestiniens. Elle a ajouté que la France avait également accepté d'envoyer des troupes.

A Paris, toutefois, un porte-parole du ministère des Relations extérieures a déclaré que celui-ci avait eu connaissance de cette hypothèse par la radio israé-

Voir page 14: L'OLP

Un IL-62 s'écrase à Moscou

MOSCOU (d'après Reuter et AP) — Un Ilyouchine-62 de la compagnie aérienne soviétique Aeroflot, se dirigeant vers la Sierra Leone, avec une escale prévue à Dakar, s'est écrasé hier à 10 km de l'aéroport de Moscou-Cheremetievo, quelques minutes après avoir décollé. Il n'y a aucun survivant.

De source proche de l'aéroport, on rapporte que l'avion, d'une capacité de 182 passagers, n'était qu'à moitié plein.

A Freetown, M. Patrick Ojong, chef de la division internationale du parti unique de la Sierra Leone (le Congrès de tous les peuples), a déclaré que 17 de ses compatriotes se trouvaient à bord de l'avion

Voir page 14: Moscou

France: le socialisme inquiet

3) Étatiser ou socialiser?

par Michel Vastel

puis éclaté, la nationalisation de cinq grands secteurs industriels, plus celle de tout le secteur bancaire et le contrôle majoritaire de deux grands groupes reliés à l'industrie de la défense — aéronautique et armement — avait en France valeur de symbole.

Il n'est donc pas étonnant qu'en quelques mois, le gouvernement français ait

rempli sa promesse, à la grande surprise de tous les Français, y compris de ses partisans. On explique cette hâte au bureau du ministre chargé de l'Extension du secteur public — un euphémisme pour désigner les nationalisations: «De telles réformes, on fait ça dans les tout premiers mois d'un mandat.» Et puis, l'épée de Damoclès qui pendait au-dessus de ces entreprises depuis le 10 mai 1981 rendait leur financement pratiquement impossible.

En quelques mois, les lois sur les nationalisations étaient donc déposées et, malgré quelques incertitudes du Conseil

d'État à propos de la constitutionnalité de certaines opérations, toutes les transactions étaient terminées avant même le premier anniversaire de l'élection de la gauche.

De telles nationalisations, en régime démocratique, ne se sont jamais vues en Occident et le gouvernement a, dès le départ, décidé de procéder à des nationalisations «propres»: les propriétaires ont été généreusement indemnisés au point que des militants de la gauche française disent aujourd'hui, avec une pointe de mépris, que «les socialistes français sont des Chiliens».

Les cinq groupes industriels nationalisés en 1981 sont parmi les plus importants en France, quoique peu rentables, et deux d'entre eux accusent des fortes pertes. L'État français a donc mis la main sur Pechiney-Ugine-Kuhlmann, plus de \$8 milliards de chiffres d'affaires, 90.000 employés mais près de \$400 millions de pertes en 1981; PUK est très fort dans les secteurs de l'aluminium, du cuivre et du nucléaire. Son secteur chimique et les aciers spéciaux déficitaires seront transférés à d'autres groupes nationalisés.

Voir page 14: France

Prévention en santé mentale: la qualité de vie des citoyens âgés repose sur la volonté politique de l'État

par Marie Laurier

C'est par une volonté politique concertée que le gouvernement du Québec pourrait amener des changements significatifs à la condition des personnes âgées en y impliquant les ministères concernés: Éducation, Revenu, Travail, Affaires sociales, Transports, etc.

Voilà la conviction des auteurs d'un rapport qui fait le tour de tous les aspects de la vie des citoyens du 3e âge en quête d'autonomie. Le document est le fruit d'une étude entreprise par un groupe de travail de huit personnes, présidé par le Dr Arthur Amyot, psychiatre. Il a été soumis ces jours derniers à M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales. Il contient une série de 69 recommandations qui sont de nature à valoriser une étape de la vie vers laquelle s'acheminent inéluctablement de plus en plus de Québécois.

À l'heure actuelle, le Québec compte plus de 550.000 personnes de 65 ans et plus; 338.000 d'entre elles vivent en dessous du seuil de la pauvreté: 82% de cette population pauvre sont des femmes; 125.000 personnes âgées reçoivent le maximum des prestations du supplément de revenu garanti (avec la pension de vieillesse, le revenu pour une personne seule s'établit à \$447,38 par mois, un écart de 14,3% du revenu normal), 213.000 en reçoivent une partie. Entre 1970 et 1980, alors que les revenus des ménages ont augmenté de 189%, ceux des 65 ans et plus n'ont augmenté que de 85%.

Il n'y a pas que les revenus trop bas. Si cet aspect constitue une grande partie des pro-

blèmes des vieillards, beaucoup d'autres considérations viennent encore diminuer leur qualité de vie. Les auteurs s'attendent à décrire l'isolement des vieux dans les centres d'accueil, le manque de suivi dans les soins médicaux, le peu de ressources en programmes d'information, d'aide à domicile, de soutien pour les enfants désireux d'héberger leurs parents âgés, l'insuffisance de la politique de réadaptation et combien d'autres conditions qui pourraient être améliorées.

Certes, tous ces faits ont

déjà été portés à l'attention du public dans de multiples études effectuées sur la situation des vieux dans notre société, ces dernières années. Mais la plupart de ces travaux portaient davantage sur un point précis — le logement, le revenu, l'isolement, la santé, etc. — et ils conservent leur valeur intrinsèque.

Mais le document dont nous traitons et qui s'intitule *Pour une politique de prévention en santé mentale à l'intention des personnes âgées* résume en quelque sorte ces travaux en y ajoutant

une dimension de globalité et de projection sur l'avenir, de façon à conquérir vraiment cette «autonomie» souhaitée pour les vieillards. En annexe du document (voir encadré), les auteurs suggèrent la création de coopératives ou de mutuelles de maintien à domicile et de logements à encadrement médico-social apportant ainsi une note originale, inédite et concrète à leur réflexion collective.

Le Dr Amyot et ses collaborateurs se sont fondés sur leur propre définition de la santé mentale dans l'orientation de

leur analyse. Une définition fort simple illustrant bien la préoccupation humaniste qui les anime: «la capacité de profiter des plaisirs de la vie et de maintenir des liens sociaux et affectifs permettant un sentiment de valorisation».

Avant d'entreprendre cette étude, le groupe de travail a tenu à rencontrer des représentants des associations de personnes âgées, tels le Forum des citoyens âgés, la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-

retraités (AQDR). Elle a aussi consulté toute la littérature jugée pertinente, ajoute le Dr Amyot, ainsi que celle disponible à ce jour au ministère des Affaires sociales.

À partir des travaux déjà faits, ainsi que des mémoires et rapports présentés au MAS à l'occasion de la visite des différentes régions du Québec par le ministre Denis Laizeur en 1979, précise aussi le président de la commission d'étude, l'équipe a tenu une session en gérontologie-gériatrie qui a permis des échanges pertinents avec des autorités

en la matière venues de France, de Suisse et du Royaume-Uni.

Le rapport de 108 pages s'inspire de principes établis sur les concepts primaire, secondaire et tertiaire en santé mentale, soit tout ce qui a rapport à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population, tout ce qui concerne les interventions d'ordre bio-psycho-social, enfin la gamme des programmes requis pour instaurer des ressources en réadaptation à long terme.

Parmi les principales re-

commandations qui touchent le revenu, le logement, le maintien à domicile, la sécurité financière, la santé, la vie en institution, l'information, la préparation à la retraite, le recyclage des travailleurs, la recherche, certaines sont très explicites.

Ainsi, au chapitre du revenu par exemple, les auteurs découvrent qu'il en coûterait moins cher à l'État de verser de l'argent aux familles désireuses de garder «leurs vieux» que de construire des centres d'accueil anonymes. On suggère donc de «créer des crédits d'impôts importants pour les familles ou individus qui s'occupent de personnes âgées en perte d'autonomie».

Il faudrait aussi augmenter substantiellement les revenus de retraite, éviter la prolifération des programmes spéciaux pour les personnes âgées qui entretiennent leur dépendance et leur marginalisation: «Nous croyons préférable de fournir aux personnes âgées des revenus supérieurs qui leur permettraient, comme tout autre citoyen, de se payer ce dont ils ont besoin», recommande-t-on.

Dans le domaine de la santé, les auteurs recommandent de «compléter le réseau des CLSC pour couvrir l'ensemble du territoire du Québec», d'augmenter le nombre de centres de jour, de faire en sorte que les services de maintien à domicile soient disponibles 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Pour le logement privé, on recommande des baux à long terme — trois à cinq ans — entre propriétaires et personnes âgées locataires. En ce qui a trait à l'éducation, on voudrait voir se généraliser les programmes de préparation à la retraite, avec la collaboration du ministère de l'Éducation.

On recommande aussi d'humaniser les soins dans les institutions en faisant des unités de plus petites dimensions qui seraient intégrées aux quartiers, alors que l'on souhaite que les soignants aient une approche plus stimulante et personnelle auprès des personnes âgées.

En guise de conclusion à ce bouillonnement de suggestions, le groupe de travail estime que c'est par une volonté politique concertée que l'État pourra les réaliser. Il espère que «l'application de ses recommandations amorcera une plus grande justice sociale par une implication et une intégration plus grandes de cette population trop dévalorisée et marginalisée».

«Les retombées positives inestimables de la participation de ce groupe d'âge à notre vie collective nous apparaissent se situer au plan économique, mais surtout au plan de la qualité de vie tout un peuple qui trouve dans ses aînés des valeurs créatives aussi bien que de sagesse».

Outre le Dr Arthur Amyot, directeur du département de psychiatrie à l'Université de Montréal, le groupe de travail était composé de M. Louis Blanchet, secrétaire, Mme Cécile Gagné, infirmière, le Dr Roland Charbonneau, gériatre, M. Richard Doré, organisateur communautaire, le Dr Bernard Gauthier, psychiatre, Mme Evelyn Salama, psychologue, et le Dr Gilles Paul-Hus, psychiatre.

Une voie de l'avenir pour les personnes âgées: des coopératives autogérées

Huit personnes intéressées à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées recommandent la création de coopératives de maintien à domicile et de logements à encadrement médico-social. Cette suggestion originale et inédite apparaît en annexe d'un rapport publié récemment pour le compte du ministère des Affaires sociales et intitulé *Pour une politique de prévention en santé mentale à l'intention des personnes âgées*.

Le concept de ces coopératives pourrait s'inspirer de l'expérience réussie des caisses populaires ou encore des mutuelles d'assurance-vie. Le système coopératif pourrait être pris en charge dès maintenant par les intéressés et il toucherait tout le secteur du maintien à domicile, des logements à encadrement médico-social et des petites unités de centre d'accueil. Dans l'esprit des concepteurs, il pourrait y avoir transfert graduel de cette charge financière, de l'État à ces nouvelles entités.

Cette idée repose sur une constatation d'ordre démographique: d'ici 50 ans, il y aura trois personnes actives pour une personne retraitée (à l'heure actuelle, il y a sept personnes actives pour une personne retraitée). Et l'on peut conclure de ces projections qu'il n'y aura plus

assez de personnes actives pour supporter le fardeau financier des retraités et de tout un système de maintien à domicile qui n'est qu'embryonnaire. D'où l'intérêt de songer tout de suite à instaurer des structures susceptibles de pourvoir au bien-être des futurs retraités. Car il se pourrait bien que l'État ne soit plus en mesure de maintenir le niveau actuel des pensions de vieillesse, puisque cette charge financière va aller en s'accroissant et en s'alourdissant.

Le Dr Amyot et ses collaborateurs estiment qu'il serait souhaitable alors que les citoyens actifs d'aujourd'hui investissent dans un système coopératif qui leur assurerait une vieillesse convenable.

Ce projet de coopérative ou de mutuelle comporterait des centres de maintien à domicile fonctionnant par quartier dans les agglomérations urbaines et par village ou groupe de villages dans les régions rurales. Ces centres coordonneraient et gèreraient un service de transport, de téléphone, d'aide ménagère, de logement temporaire ou de dépannage pour les personnes âgées en perte d'autonomie, de même que des services médicaux, de repas à

domicile, de réadaptation, des centres de jour, des appartements, des petites unités de logement.

Tout ce projet pourrait s'autofinancer par des cotisations versées par les personnes actives des maintenant, comme s'il s'agissait d'une assurance, «c'est-à-dire l'assurance d'avoir des services de maintien à domicile de qualité si un jour ils en ont besoin».

La possibilité de cotiser serait accessible à tous et la gestion de la coopérative serait assurée par les citoyens mêmes, l'État ne gardant qu'un rôle de surveillant de la qualité.

Selon le Dr Amyot, qui parle de ce projet avec grand enthousiasme, les modalités techniques de mise sur pied d'un tel système restent à figurer. «Mais même imparfaite, je crois que cette idée contient suffisamment d'éléments positifs pour que l'on puisse en faire l'essai sous forme de projet-pilote dans quelques quartiers urbains et régions rurales».

Il semble que M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, a manifesté beaucoup d'intérêt pour ce projet.

M.L.

TRAVAIL

■ Noranda et l'Inco

La Canadian Copper, qui appartient à la multinationale torontoise Mines Noranda, a rappelé hier que les offres salariales que ses employés en grève depuis 10 semaines ont rejetées sont plus avantageuses que celles acceptées par les employés de l'Inco, à Sudbury, dans la province voisine. Elle a d'ailleurs retiré ses offres, «parce que le marché se détériore de jour en jour», laissant entendre que les invitations du ministre des Finances, M. Allan Rock, à réduire les hausses à 6%, pourraient être entendues. Présentement, ou jusqu'à ce qu'elle retire son offre, la compagnie offre une protection contre l'inflation, soit près de 12%.

Aux arguments de la compagnie, les travailleurs de l'affinerie de l'Est de la métropole rétorquent que Mines Noranda, si elle veut se lancer dans des comparaisons, pourrait jeter un coup d'oeil aux régimes de pension de ses employés. A Noranda, la compagnie a offert en janvier de porter la pension mensuelle d'un employé qui se retire après 35 ans de \$170 à \$284. Ce qui, souligne l'employeur, est un bond en avant de 40%. Ce qui, remarque le syndicat, des métaux, affilié à la FTQ, a peu à voir avec ce que retirent les employés ailleurs. A l'Inco, les travailleurs du nickel retireront \$750, puis, en 1984, \$810, ceci comparativement à \$600 dans leur ancienne convention. Après 30 ans de service.

Rejoint hier, un porte-parole de la compagnie a indiqué que les travailleurs de l'Inco avaient vu plus loin que le bout de leur nez en ne cherchant pas à tout mettre dans leurs poches en augmentations directes de salaires au cours des dernières années.

■ Productivité: baisse de 3%

La productivité a baissé environ de 3% au cours des 10 dernières années. C'est ce qu'indique le dernier ouvrage du Conseil économique du Canada sur le marché du travail. L'organisme conclut que les employés canadiens produisent autant qu'il y a 10 ans, seulement ils sont plus nombreux pour le même travail. Le taux de chômage serait beaucoup plus élevé si les employés travaillaient aussi vite qu'avant.

■ Pour les immigrés

La Fédération des travailleurs du Québec, dont 50.000 des 325.000 membres sont d'origine étrangère, vient de publier son *guide social du travailleur* en six langues. Ce livre contient des renseignements sur la centrale syndicale et les principales lois susceptibles d'intéresser les travailleurs. Le guide, publié en anglais, français, grec, espagnol, italien et portugais, est gratuit à l'exception de la version française. De cette manière, les responsables syndicaux ne pousseront pas la version française à tout prix.

■ Québec mécontent et calme

Après avoir dénoncé en bloc le nouveau programme national de formation professionnelle, en vertu duquel Ottawa s'arroge le premier et le dernier mots en ce domaine, les provinces se sont ralliées en recevant l'assurance qu'on les consulterait. De sorte que lorsque le projet de loi sur cette question a été adopté le mois dernier, le Québec était seul dissident. Mais contrairement à ce qui se produisait dans de pareilles circonstances dans le passé, le gouvernement québécois hésite à crier son malheur sur les toits, se contentant de réunir les fonctionnaires des ministères de l'Éducation et du Travail, et de prier le ministère de l'Emploi et de l'Immigration fédéral, qui pilote le nouveau programme, de vouloir discuter avec lui des impacts du programme de formation industrielle.

Le nouveau programme instaure la désignation d'un certain nombre de professions «prioritaires» et ce seront elles qui bénéficieront d'abord d'aide financière. L'informatique, l'industrie pétrolière, le génie et certaines techniques seront à l'honneur. Le gouvernement fédéral espère ainsi corriger les oublis des provinces ces dernières années.

Le programme fédéral prévoit d'ailleurs la mise au point d'un système de prévisions de la main-d'œuvre, pour voir venir les coups. Il rejoint en cela le Conseil économique du Canada qui, dans sa dernière étude formulait un vœu semblable. Mais, à l'instar du Québec, le CEC croit que le programme national du ministre Lloyd Axworthy est trop centralisé.

Paule des Rivières



Plusieurs résidents de la région de Mercier ont occupé hier les bureaux du ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, pour protester contre les lenteurs de son ministère à réagir à leurs demandes répétées de contrôle des émissions toxiques émanant de la cheminée de l'usine Tricil où l'on incinère les déchets industriels toxiques. Non seulement l'air de la région est-il pollué, notent ces résidents, mais la nappe phréatique a été contaminée et l'eau des puits n'est plus potable, quoi qu'en dise le ministère. (Photo Réjean Meloche)

La proportion de francophones au pays a légèrement progressé de 1976 à 1981

OTTAWA (PC) — Sombre nouvelle, hier, pour les francophones hors Québec. Le recensement effectué en 1981 par Statistique Canada révèle qu'à l'exception du Québec et de deux provinces jouissant d'une forte migration interprovinciale, l'Alberta et la Colombie-Britannique, la croissance de la population francophone est partout en perte de vitesse.

Au Québec, les francophones composaient, en 1981, 82,4% de la population comparativement à 80% en 1976. Quant au bloc anglophone, il représentait 10,90% de la population québécoise contre 12,8% cinq ans auparavant. Les Anglo-Québécois ont vu leur nombre diminuer de 11,8%, passant de 800.680 à 706.115, tandis que la population francophone y croissait de 6,4%.

Les résultats du recensement ont été rendus publics par le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, qui n'a pas manqué de souligner une légère hausse de la proportion de francophones dans l'ensemble canadien, passée de 25,60% à 25,67% entre 1976 et 1981.

Faisant cette affirmation surprenante, le ministre s'est toutefois gardé de souligner une note laconique du communiqué de Statistique Canada, indiquant que les méthodes utilisées pour le traitement des données de 1981, au chapitre de la langue maternelle, «ne sont pas rigoureusement comparables à

celles utilisées en 1976».

Pour M. Charles Castonguay, professeur à l'Université d'Ottawa et membre de l'Association des démographes, Ottawa tente «de comparer des pommes et des oranges» avec ces données qu'il faut «prendre avec un gros gain de sel». En 1976, Statistique Canada avait «oublié» plus de 445.000 Canadiens qui n'avaient pas répondu à la question sur la langue maternelle, ce qui aurait pu hausser à plus de 26% la proportion de francophones au pays. Dans ses chiffres d'hier, l'agence fédérale ne fait pas mention des non-répondants; la hausse de la proportion des francophones annoncée par le gouvernement serait en fait une baisse de 0,5% selon M. Castonguay.

Entre 1976 et 1981, la croissance de la population canadienne a été de 5,9% et, à l'exception du Québec et de deux provinces de l'Ouest ayant enregistré de fortes immigrations de Québécois (l'Alberta et la Colombie-Britannique), la croissance des populations francophones est partout en perte de vitesse.

À la Fédération des francophones hors Québec, on affirme qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, qu'il faudra attendre les chiffres sur la langue d'usage pour apprécier le taux d'assimilation.

En Ontario, le groupe francophone n'a progressé que de 2,8% depuis 1976. Aussi les 475.605 Franco-Ontariens ne

représentent-ils plus que 5,5% de la population ontarienne comparativement à 5,6% en 1976. C'est au Nouveau-Brunswick que les francophones semblent avoir marqué le plus de points. Les 234.000 francophones, aidés par la quasi stagnation de la population provinciale, y constituent désormais 33,6% de la population, comparativement à 33% il y a cinq ans, pour un taux de croissance en déca, toutefois, de la moyenne nationale de 4,4%.

En revanche, dans d'autres anciens bastions francophones au pays, on affiche des pertes sévères de la population. Les

groupes francophones du Manitoba et de la Saskatchewan ont diminué de 4% passant respectivement de 54.000 à 52.000 et de 26.700 à 25.500 en cinq ans.

Les Franco-Manitobains ne représentent désormais que 5,1% de la population, comparativement à 5,35% en 1976, tandis qu'au même moment les Fransaskois voyaient leur poids démographique passer de 2,9 à 2,6%.

À Terre-Neuve, les francophones, avec un taux de croissance de 3,5%, ont glissé de 0,5 à 0,49% de la population provinciale. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la population francophone a baissé de

7% chutant en deca du 5% de la population provinciale en baisse d'un demi-point.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Une démarche interrogative sur
les pratiques professionnelles
en santé mentale

ITINÉRAIRES DU PSYCHOTIQUE

Cours séminaire

(90 heures)
du 16 septembre 1982 au 10 avril 1983

s'adressant exclusivement aux personnes engagées dans une pratique auprès des psychotiques (par exemple: infirmières, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux)

offert par la Faculté de l'éducation permanente en collaboration avec la revue Santé mentale au Québec

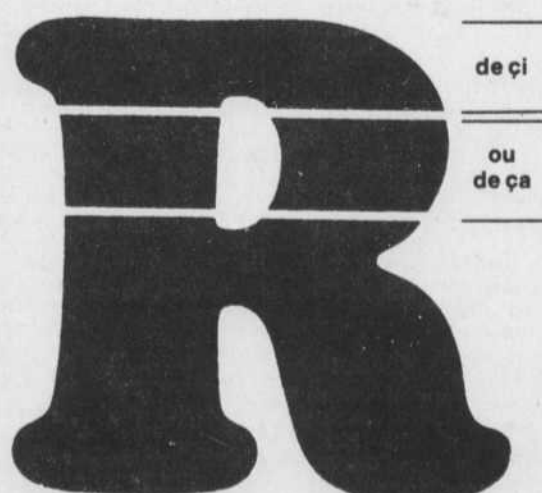
Capacité d'accueil limitée

Date limite d'inscription: 15 août 1982

Pour information et documentation:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

SOLDE ROOTS Les prix coupés de 20 à 50%



Votre magasin ROOTS organise
une vente spéciale les 8, 9, 10 juillet.
Tout sera réduit de 20 à 50%.

Vous pourrez profiter d'un rabais
de 20% sur les vêtements durant
ces trois jours.

Venez tôt pour un meilleur choix.



lundi — mercredi — de 10h à 18h
jeudi et vendredi — de 10h à 21h
samedi de 9h30 à 17h

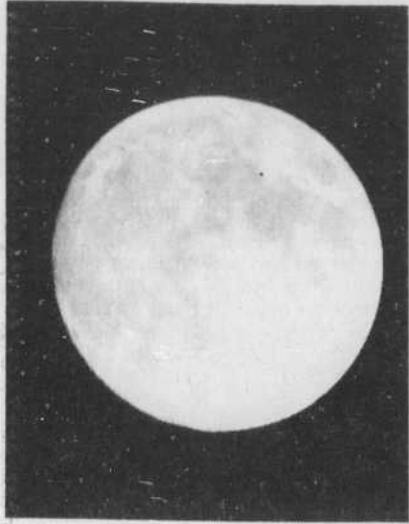
1392 ouest, rue Ste-Catherine 868-0519

Renault 18
NEUVE
en spécial!



Lareau Automobiles Inc.
1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal, tél.: 937-9551

BERGER
LE PASTIS À SON
MEILLEUR



La plus longue éclipse lunaire depuis 1859, dans la nuit de lundi à mardi, a permis aux observateurs «dans la lune» d'oublier durant quelque heures les problèmes économiques. Les meilleures conditions d'observation ont été signalées dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais. À Montréal, même si les nuages étaient de la partie, l'une des premières nuits chaudes de l'été a incité bien des gens à passer quelques heures au balcon ou dans la rue pour voir passer la lune dans le cône d'ombre de la terre. Moins chanceux, les Canadiens de l'Ouest n'ont à peu près rien vu du phénomène, seul le Nord du Manitoba jouissant d'un firmament assez dégagé durant l'éclipse. (Photos Jacques Grenier)

en bref...

■ Promesse électorale

LOWER SACKVILLE, N.-É. (CP) — Dès son arrivée au pouvoir, un gouvernement conservateur prendrait les mesures qui s'imposent pour rétablir la confiance des investisseurs, mesures qui auraient pour effet, quelques mois plus tard, de réduire les taux d'intérêt. C'est ce qu'a promis hier le leader de l'opposition conservatrice, M. Joe Clark, quelques heures avant de rentrer à Ottawa où devait se tenir un vote de confiance sur le budget hier soir. Six semaines après l'élection d'un gouvernement conservateur, a-t-il affirmé, un discours du budget allié à un contrôle des dépenses publiques et à une libéralisation de la réglementation sur les investissements étrangers laisseraient comprendre que le Canada est dirigé par un gouvernement digne de confiance. «Je ne peux prédire dans quels délais les investisseurs réagiraient... ils ont été échaudés... mais je crois qu'au bout de quelques mois les taux d'intérêt commenceraient à fléchir».

■ Les sénateurs républicains ont invité René Lévesque

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque rencontrera les sénateurs républicains américains à Washington le 14 juillet. Le caucus des sénateurs républicains invite régulièrement différentes personnalités à venir discuter à huis-clos des questions qui les intéressent. On s'attend à ce que M. Lévesque explique à ses hôtes la nouvelle orientation économique des relations extérieures du Québec. On pense qu'il pourrait aussi être question de l'état des relations Québec-Ottawa maintenant que la constitution canadienne a été rapatriée. M. Lévesque quittera Québec mardi soir prochain pour Washington où il s'adressera aux sénateurs le lendemain midi, 14 juillet, avant de rentrer dans la Vieille Capitale.

■ Columbia: départ hâté?

WASHINGTON (AFP) — Le prochain vol de la navette spatiale, fixé en principe au 11 novembre, pourrait être avancé de plusieurs semaines en raison du fonctionnement extrêmement satisfaisant de Columbia durant son 4e et dernier vol expérimental, a indiqué hier la NASA. Le 5e vol, qui sera la première mission commerciale de la navette spatiale, consistera à mettre en orbite deux satellites de communications, l'une pour le compte de la compagnie canadienne Telesat et l'autre pour la firme américaine Satellite Business Systems (S.B.S.). Un porte-parole de la NASA, Mme Mary Fitzpatrick, a cependant précisé hier que la navette Columbia pourrait être prête à repartir dans l'espace avant son chargement commercial et qu'il ne serait peut-être pas possible, pour cette raison, d'avancer la date du lancement. Lors de ce vol de quatre jours, quatre personnes, et non pas seulement deux astronautes, se trouveront à bord de la navette.

■ La même carte routière

QUÉBEC (PC) — Le ministère québécois des Transports n'a pas publié cette année une édition 1982 de la carte routière du Québec. La moitié du stock de 1.400.000 cartes imprimées en 1981 n'avait pas été distribuée et le ministère a décidé de réaliser une économie en poursuivant la distribution de la carte 1981. Cette carte routière est disponible gratuitement dans les bureaux de Tourisme-Québec, au ministère des Transports et dans les maisons du Québec à l'étranger. La carte avait été imprimée en 1.4 million d'exemplaires l'an dernier, dont 400.000 en anglais, au coût de \$238.000. Un porte-parole du ministère a précisé que les automobilistes ne subiraient pas d'inconvénient en se guidant sur l'édition 1981 de la carte routière car le système routier n'a pas subi de modification majeure depuis un an.



Moi un pollueur?
JAMAIS!



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Pour une formation continue
des programmes d'études courts
à la mesure des besoins
particuliers...

De plus en plus d'adultes recherchent à diverses étapes de la vie professionnelle et de ses aléas, des programmes de formation ou de perfectionnement adaptés aux exigences de l'évolution de la société et de ses composantes. Pour eux, la Faculté de l'éducation permanente a conçu des micro-programmes (de 9 à 15 crédits; 12 mois ou moins d'études à temps partiel, le soir). À l'automne 1982, les champs suivants seront couverts:

- Pratique du français écrit (9 cr.)
- Sexualité et planning (12 cr.)
- Groupes, intervention, changement (12 cr.)
- Économique et réalités économiques québécoises (15 cr.)

Date limite d'admission: 10 août

Pour information et documentation (prière d'identifier le micro-programme qui vous intéresse):

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

Amendements au Code pénal sur la pornographie: les conservateurs disent que Chrétien abdique

OTTAWA (PC) — Les conservateurs ont reproché, hier, au ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, d'abdiquer ses responsabilités ministérielles en refusant de soumettre des amendements aux clauses du Code pénal relatives à la pornographie infantile avant que l'opposition présente ses propres amendements.

Ce reproche a été formulé au moment où M. Chrétien annonçait au comité de la justice des Communes qu'il a l'intention de faire preuve de flexibilité au sujet des amendements au Code pénal et qu'il examinera les suggestions de l'opposition avec un esprit ouvert.

Les conservateurs Chris Speyer, Ray Hnatyshyn et Flora MacDonald ont alors soutenu que le gouvernement refusait de prendre position sur le projet de loi controversé, et le néo-démocrate

Svend Robinson a abondé dans le même sens.

M. Chrétien a conseillé aux membres de l'opposition de soumettre tout amendement qu'ils jugent à propos, quitte ensuite à s'attaquer à l'étude clause par clause du projet de loi.

Le mois dernier, le ministre de la Justice a déposé des amendements nécessitant 42 pages de texte, éliminant une clause qui aurait légalisé les relations sexuelles à trois ou plus entre adultes consentants et rétablissant la bestialité et la sodomie au nombre des offenses contre les bonnes mœurs.

«Nous laissons le Code pénal exactement comme il était auparavant», a dit le ministre Chrétien au comité parlementaire, faisant allusion au crime de grossière indécence et aux autres crimes contre la «moralité» qui, selon les critiques

de l'opposition, devraient être tout simplement retirés du Code.

On admet volontiers qu'on pourrait invoquer la clause de grossière indécence pour tenter des poursuites contre des adolescents de moins de 18 ans qui se livrent à l'homosexualité, et contre les ménages à trois (les relations sexuelles de groupe demeurant illégales), mais on avoue que de telles poursuites seraient extrêmement rares.

«Il faudrait commencer par prendre les prévenus en flagrant délit, puis convaincre un procureur de la Couronne d'intenter des poursuites», d'expliquer Me Norbert Préfontaine, du ministère de la Justice, qui était interrogé à ce sujet par le néo-démocrate Svend Robinson.

Le seul amendement important que M. Chrétien se propose d'apporter au Code

pénal a trait à l'âge du consentement qui sera porté de 21 à 18 ans. L'amendement destiné à légaliser les relations sexuelles à trois a été retiré face à de vives réactions de la part du public.

Le ministre a rappelé qu'il faisait partie de ce même comité de la justice, en 1968, quand le Code pénal a été amendé pour légaliser les relations homosexuelles ou hétérosexuelles entre adultes consentants âgés de 21 ans et plus (bill omnibus de M. Trudeau).

«Il m'a fallu faire face à tout un tumulte dans ma propre circonscription du Saint-Maurice», a rappelé M. Chrétien, ajoutant qu'il avait perdu, aux élections subseqentes, tous les votes d'un couvent situé dans son comté.

M. Chrétien a reconnu que des «farces très drôles», qu'on ne peut toutefois répéter n'importe où, sont monnaie

courante dans son comté de Saint-Maurice au sujet du projet de loi controversé.

Le ministre de la Justice a affirmé avoir finalement découvert de la «porno infantile» au Canada.

Les amendements au Code pénal destinés à interdire la pornographie infantile ont soulevé des critiques de la part de distributeurs de magazines qui soutiennent qu'il n'y a pas de pornographie de ce genre au pays.

M. Chrétien a dû admettre à quelques reprises devant le comité de la justice des Communes, au cours des dernières semaines, qu'il n'était pas parvenu, lui non plus, à trouver d'exemple de littérature pornographique utilisant des enfants.

Toutefois, à la suite d'une chasse fructueuse entreprise la semaine dernière, il dispose

maintenant d'exemples.

Il a confié au comité, hier, que le matériel en question lui a été fourni par le ministère du procureur général de l'Ontario et des filières non précises à Ottawa même.

Le ministre a dit que le dossier dont il dispose comporte du matériel qui ne pourrait pas être interdit en vertu de la loi actuelle parce que les enfants sont simplement nus. Toutefois, en vertu des amendements proposés, une personne trouvée coupable d'avoir publié ou d'avoir vendu de telles photos serait passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Le ministre de la Justice a ajouté qu'il lui a suffi de passer 10 minutes à feuilleter des magazines dans son bureau pour se convaincre que la porno infantile existe bel et bien.



LE CHAMEAU, LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME!

Le chameau ne craint pas d'afficher son prix!
Au contraire! Il faut le voir pour le croire!

Le chameau présente une qualité supérieure de construction, un confort légendaire, des qualités économiques irréprochables tant au niveau de sa consommation d'essence que de sa robustesse... sans oublier les avantages du programme de protection de l'acheteur American Motors dont bénéficie le chameau.

Une garantie de 12 mois ou 20.000 kilomètres, vraiment complète!

Comparez le prix et les qualités du chameau avec tout autre «animal à quatre roues»... vous comprendrez pourquoi le chameau est le meilleur ami de l'Homme!

Venez chez le concessionnaire Renault-AMC et voyez le chameau... pour le croire!



Renault 5

Certains équipements illustrés sont en option transport et préparation en sus.

RENAULT
American Motors

La campagne électorale a déjà commencé en Israël

JÉRUSALEM, (AFP) — La campagne militaire israélienne au Liban a donné le coup d'envoi d'une campagne électorale qui sera certainement des plus âpres mais dont le grand vainqueur devrait être sans conteste M. Menahem Begin.

Cette guerre, la plus longue jamais menée par Israël depuis sa création, aura mis au jour de profondes divisions au sein de l'opinion quant aux buts de l'offensive. Ces divisions sont reflétées aussi bien dans les médias que dans la rue.

Dans les grands journaux israéliens, il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle association de citoyens «pour» ou «contre» la poursuite des combats au Liban n'apparaisse. Dans les rues, ce sont surtout les partisans d'un dialogue avec les Palestiniens que l'on aperçoit, chaque fois un peu plus nombreux: de quelques

dizaines au début de la guerre, ils étaient près de cent mille samedi soir à Tel-Aviv, avec, parmi eux, des officiers ayant participé aux combats. Ces officiers demandaient l'arrêt de la guerre qui apparaît, selon eux, comme une guerre de parti, celle du Likoud, coalition gouvernementale dirigée par M. Begin, dont c'est d'ailleurs la première guerre depuis son arrivée au pouvoir en mai 1977.

«L'histoire se souviendra de ceux qui ont soutenu les ennemis d'Israël dans nos rangs même», a déclaré au Parlement, la semaine dernière, le chef de la diplomatie israélienne, M. Yitzhak Shamir.

Le journal du Parti national religieux (PNR) de la coalition au pouvoir exige une action «décisive contre les traités». De son côté, la presse de l'opposition hausse le ton contre l'équipe au pouvoir tout en restant dans le flou quant à ses

positions, tant les chefs de l'opposition travailliste redoutent, en se prononçant trop clairement, de perdre des voix au sein de l'électorat, dans sa majorité «pour la guerre».

Pour le moment, cette majorité silencieuse n'est pas encore descendue dans la rue mais on prête à M. Begin l'intention d'organiser une gigantesque contre-manifestation avec l'espoir de rassembler 200.000 personnes, soit deux fois plus que ses détracteurs «pacifistes» de samedi dernier.

«À entendre ce qui se dit au PNR», affirmait vendredi dernier le député Roni Milo (Likoud), «il se peut que de nouvelles élections aient lieu en juin 1983 au plus tard. En raison de l'attitude des travaillistes durant la guerre, la bataille entre les deux blocs — Likoud et travailliste — sera très dure», affirme le député

Milo.

«Après cette guerre, Menahem Begin a toutes ses chances», déclarait le même jour l'un des responsables du parti d'extrême-droite Tekhya (3 députés). Ce parti a déjà entamé des concertations avec le premier ministre israélien pour rejoindre la coalition de M. Begin avant la prochaine campagne.

Les deux députés du Telem, l'ancien parti de Moshe Dayan, ont quant à eux «profité de la guerre» pour «franchir la ligne» et rejoindre la coalition de M. Begin. Ils ont d'ores et déjà assuré, par leur passage au Likoud, une majorité parlementaire de 60 voix à M. Begin qui l'avait perdue après que deux de ses députés eurent effectué le parcours Likoud-travailliste.

Les cartes se redistribuent donc sur la scène politique intérieure avant même

que la guerre au Liban, toujours dans l'impasse, ne soit finie. Au sein du parti de M. Begin, le Herout, on distingue de plus grands signes de nervosité à l'approche de ces élections anticipées annoncées par M. Begin lui-même il y a quelques mois, au Herout se pose en effet une autre question: qui sera l'héritier de M. Begin?

Selon les dirigeants de ce parti, une «victoire» au Liban imposerait M. Ariel Sharon, ministre de la défense, comme successeur de M. Begin, tandis qu'une «demi-victoire» amènerait au pouvoir l'autre lieutenant de M. Begin, l'actuel chef de la diplomatie, M. Yitzhak Shamir.

Le front travailliste, qui, pour des raisons de politique électorale, n'a pas osé dernièrement voter contre la politique du gouvernement au Liban, voit son aile

gauche, le Mapam, (8 députés) envisager de plus en plus sérieusement de rompre l'association qui les liait entre eux pour former un nouveau parti de gauche.

Un sondage publié par le quotidien israélien de langue anglaise *The Jerusalem Post*, à la troisième semaine de la guerre, donnait les résultats suivants dans le cas de nouvelles élections: le Likoud obtiendrait 59 sièges et les travaillistes 38 (contre 48 en 1981) sur les cent vingt sièges que compte le Parlement.

Mais la coalition Likoud pourrait bien, si la guerre au Liban se déroule comme M. Begin l'entend, obtenir une écrasante majorité parlementaire de 75 sièges en ralliant à elle les partis religieux et les petites formations de droite. C'est l'issue de la guerre, estiment les observateurs, qui décidera du nouveau visage du Parlement israélien de 1983.

Le Parlement polonais approuve un budget très serré pour 1982

VARSOVIE (Reuters) — Le Parlement polonais (SEJM) a approuvé hier un budget particulièrement serré pour 1982, alors que les rapports sur la situation économique et le niveau de vie de la population sont de plus en plus pessimistes.

Le nouveau budget, adopté après une lutte sans précédent entre le ministre des Finances et le président de la commission du Plan sur le montant du déficit, met l'accent sur l'aide aux groupes sociaux les plus affectés par la récession.

Le déficit initialement prévu a été réduit de moitié, se chiffrant à présent à 155 milliards de zlotys (1,8 milliard de dollars), après la suppression de certains investissements et l'augmentation des impôts par la commission du Plan, afin d'éviter au gouvernement de refaire des emprunts massifs.

Le programme d'aide aux catégories les plus démunies était depuis longtemps attendu et le ministre adjoint du Travail, M. Krzysztof Gorski, a déclaré lundi au cours d'une conférence de presse que le niveau de vie baissait chaque mois.

«Le revenu en termes réels des familles ouvrières a baissé de 8 à 37% de mars 1981 à mars 1982. La situation des retraités est la pire. Leur revenu réel a baissé de 40%», a précisé M. Gorski.

Selon le quotidien *Zycie Warszawy*, qui rend compte de la conférence de presse de

M. Gorski, «quelques millions de Polonais ont des revenus insuffisants pour couvrir l'augmentation constante du coût de la vie».

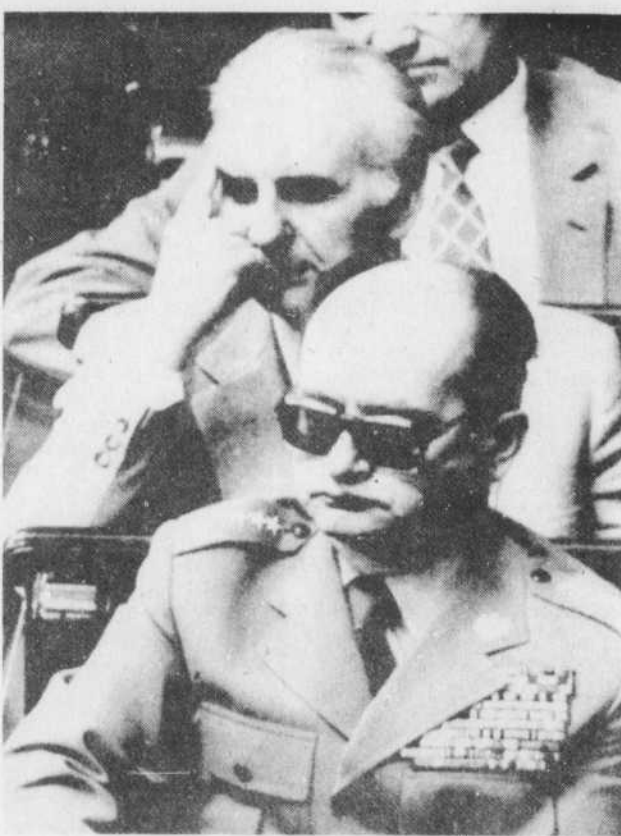
Les estimations concernant la baisse du niveau de vie coïncident avec des rapports pessimistes concernant les résultats du programme de réformes économiques introduit l'année dernière.

Il est basé sur le principe qui oblige les entreprises d'État, jusqu'ici privilégiées, à se financer elles-mêmes en améliorant leur gestion, en travaillant plus et, au besoin, en se débarrassant des effectifs excédentaires.

Le gouvernement a aussi introduit le 1er juillet une nouvelle mesure qui confère aux entreprises plus de liberté pour récompenser le travail de qualité. Néanmoins, c'est toujours l'État qui fixe les salaires maximum (actuellement de 12.000 zlotys, soit 142 dollars) et minimum (actuellement de 2.800 zlotys, soit 33 dollars).

Malgré toutes ces mesures, le président de la commission du Plan, M. Zbigniew Getych, a déclaré lundi au Parlement qu'«aucun signe n'annonce une réduction du coût de la production, un accroissement de la productivité ou une rationalisation de l'emploi. L'absentéisme s'accroît et les prix augmentent sans raison immédiate», a-t-il souligné.

Lors de sa session d'hier, la Diète a aussi adopté une nouvelle loi concernant les petites



Le général Jaruzelski écoute attentivement le discours sur le budget. À l'arrière, le président de la commission du Plan, M. Zbigniew Madej.

(Photolaser AP)

entreprises créées en Pologne par des Polonais vivant à l'étranger, type de projet qui connaît beaucoup de succès depuis un an.

La loi autorise l'investisseur, dont le capital doit être en devises, à exporter jusqu'à 34% des bénéfices.

Au début de l'année, il y

avait 154 entreprises de ce genre, employant 4.000 personnes dues pour 1981, signé leur nombre devrait doubler avant la fin de 1982.

M. Edmund Osmanczyk, député indépendant, a critiqué les restrictions sur la liberté de mouvement imposées par la loi martiale, affirmant que ceux qui veulent se rendre à l'étranger pour y gagner de l'argent ou pour y rejoindre leurs familles ne devraient pas en être empêchés.

Le SEJM a également approuvé la création d'un tribunal d'État de 28 membres, ayant pour rôle d'enquêter sur le compte des hauts fonctionnaires accusés d'avoir négligé ou outrepassé les responsabilités que leur confère la constitution.

Le parlement polonais a aussi nommé un conseil socio-économique formé de 120 membres de toutes catégories sociales, des ouvriers aux académiciens, pour conseiller le gouvernement sur la politique à adopter.

Par ailleurs, les représentants des banques occidentales rencontreront aujourd'hui à Varsovie les représentants de la banque polonaise Handlowy, pour discuter des dettes commerciales de la Pologne venant à échéance cette année, annonce-t-on de source bancaire.

Le peso argentin est dévalué de 22%

BUENOS AIRES (d'après Reuter et AFP) — L'Argentine a dévalué hier le peso de 22%, fixant un nouveau taux commercial de sa monnaie à 20 contre le dollar américain, alors que le peso s'échangeait précédemment à 15,6 avec la monnaie américaine.

La Banque centrale argentine a également rétabli le système d'un double taux de change, avec un taux financier pour les touristes, le remboursement des dettes extérieures et les autres transactions, dont le chiffre n'a pas été précisé.

Le taux commercial sera fixé quotidiennement par la Banque centrale pour les importations et les exportations.

L'Argentine a une dette extérieure totale de plus de \$35 milliards et doit \$4,5 milliards d'arriérés d'intérêts.

Le profond remaniement économique mis en chantier en Argentine par le gouvernement du général président Reynaldo Bignone signe le constat d'échec du régime militaire, incapable de recomposer son unité, estimait-on hier à Buenos Aires dans les milieux politiques et diplomatiques.

Le «programme d'urgence» annoncé lundi soir par le nouveau ministre de l'Économie et des Finances, M. Jose Dagnino Pastore, amorce un «virage à 180 degrés» par rapport à la politique libérale et monétariste appliquée par les militaires, depuis le coup d'État qui a renversé Isabel Peron en mars 1976.

Dans son préambule, le ministre a d'ailleurs ouvertement reconnu «l'état de destruction sans précédent» et même «l'état d'urgence» dans lequel se trouve l'économie nationale, condamnant ainsi implicitement et globalement la politique conduite depuis six ans par ses prédécesseurs

sous les présidences des généraux Videla, Viola et Galtieri.

Réactivation de la production, intensification de l'exportation, assainissement des finances, contrôle des taux d'intérêt et des changes, constituent les objectifs de l'équipe économique du nouveau gouvernement, dont le programme, teinté de péronisme, suit la ligne préconisée récemment par les cinq principaux partis politiques réunis en une «junte multipartite» (justicialistes, radicaux, développementistes, intransigeants et démocrates-chrétiens).

Le programme de M. Dagnino Pastore est «risqué, autoritaire, négatif pour les épargnants et inflationniste», de l'avis de la majorité des spécialistes. Ceux-ci ont néanmoins reconnu qu'il s'agissait de «maux nécessaires», comme point de départ du redressement et du retour à la vie constitutionnelle.

La ligne économique adoptée par le gouvernement Bignone coïncide également avec les recommandations formulées par le brigadier-général Basilio Lami Dozo, chef de l'armée de l'air, il y a trois semaines, au lendemain de la défaite aux Malouines. Le général Lami Dozo doit adresser demain à la presse les conclusions des forces aériennes sur le conflit contre la Grande-Bretagne et sur la situation née de la crise institutionnelle provoquée par le retrait de son arme et de la marine du gouvernement.

On s'attend à ce que, à cette occasion, mieux mesurer la profondeur des divergences qui séparent les trois armes sur le déroulement du conflit argentinobritannique d'une part, et sur la manière de conduire le retour de l'Argentine à la démocratie, d'autre part.

Gazoduc: Moscou intransigeant envers les industriels européens

MOSCOU (Reuters) — Débrouillez-vous pour fournir dans les délais prévus, ou payez les indemnités de retard, tel est en substance le discours tenu par les autorités soviétiques aux entreprises européennes qui ont enlevé le contrat pour la construction du gazoduc euro-sibérien.

Ces sociétés doivent donc trouver les moyens de tourner l'embargo décidé le mois dernier par Washington et frappant les équipements, essen-

tiels au projet, fabriqués sous licence américaine, précisait-on hier de source commerciale à Moscou.

Une importante délégation du groupe ouest-allemand AEG —Telefunken, dont le contrat de 280 millions de dollars prévoit la fourniture de turbines, a entamé hier à Moscou des négociations qui pourraient bien être déterminantes pour l'avenir de l'entreprise. Elle a perdu 800 millions de dollars au cours des deux dernières années et envisage de licencier 2.000 personnes si le marché du gazoduc lui échappe.

La firme italienne ENI poursuivait hier des négociations séparées avec les responsables soviétiques. Les sociétés John Brown (Grande-Bretagne), Mannesmann (RFA), Creusot Loire et Alstom Atlantique (France) ont envoyé des délégations la semaine dernière à Moscou.

Deux importants banquiers ouest-allemands, étroitement associés au projet, ont également fait le voyage de Moscou la semaine dernière. «Certes, la situation s'est considérablement modifiée depuis ces nouvelles sanctions et il est donc tout à fait naturel que des gens aillent et viennent pour tenter d'y voir plus clair», a déclaré un homme d'affaires.

Les Soviétiques ont fait savoir aux industriels occidentaux qu'ils étaient prêts à utiliser du matériel fabriqué en URSS, pour terminer le gazoduc dans les délais prévus, soit avant la fin de l'année prochaine.

Ils ont également laissé entendre qu'ils pourraient acheter des turbines à d'autres firmes européennes n'utilisant pas de technologies américaines. Tant à Moscou que dans les capitales d'Europe occidentale, on se refuse à toute précision sur les exigences soviétiques en soulignant que les négociations sont dans une phase délicate.

A Washington, M. Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures français, a déclaré dans une interview publiée hier par le *Washington*

Post que son pays était très surpris par la décision unilatérale américaine d'imposer un embargo.

Dans une réponse à des questions posées par le quotidien américain, le ministre français s'est déclaré étonné de ce qu'à son retour du sommet de Versailles, où un accord sur la fourniture de matériel américain destiné à la construction du gazoduc sibérien semblait être acquis, la délégation américaine ait pris unilatéralement une décision de «guerre économique».

François Mitterrand se rend en Hongrie

PARIS (AFP) — En se rendant aujourd'hui à Budapest pour la première visite de son septennat dans un pays de l'Est, le président François Mitterrand fera oeuvre de «pionnier» pour le développement des relations franco-hongroises, qui «ne correspondent pas à ce qu'elles devraient être».

En exposant hier à la presse la signification de ce voyage — le premier d'un chef d'État français en Hongrie — le porte-parole de l'Élysée, M. Michel Vauzelle, a parlé d'un «geste spectaculaire et historique», marquant l'intérêt de la France pour un pays qui occupe une position géo-politique particulière.

Le président, indique-t-on de source française, saisira l'occasion de cette première visite dans un pays du bloc socialiste pour rappeler sa conception des relations Est-Ouest et sa conviction que la paix repose sur l'équilibre des forces. Il se rend à Budapest, ajoute-t-on, avec le souci de renouer le dialogue entre les deux parties de l'Europe artificiellement divisée.

Au cours de son séjour de 48 heures à Budapest, le président de la République rencontrera à deux reprises en tête-à-tête le numéro un hongrois, M. Janos Kadar, premier secrétaire du Parti socialiste, ouvrier, ainsi que les principaux dirigeants du pays.

Les relations économiques entre la France et la Hongrie, jugées à Paris «beaucoup trop faibles», devaient également recevoir une nouvelle impulsion, déjà préparée lors de la visite, en juin dernier, de M. Michel Jobert à Budapest.

Mercenaires condamnés à la pendaison

VICTORIA (AFP) — Quatre mercenaires (un Sud-Africain, un Anglais et deux Zimbabwéens), ont été condamnés à mort par pendaison hier par la Cour suprême des Seychelles pour avoir participé à la tentative de coup d'État de l'année passée dans ce pays.

Un autre accusé, l'agent des services de renseignements sud-africains Martin Dolinchev, qui n'avait pas participé directement aux combats, a été condamné à 20 ans de prison.

L'ancien mercenaire katangais Jeremiah Puren (Sud-Africain, 57 ans), l'Anglais Bernard S. Carey (39 ans) et les deux Zimbabwéens Roger England (27 ans) et Audrey V. Brooks (28 ans), condamnés à la peine capitale, avaient plaidé coupable de «trahison» pour avoir pris part au complot.

Les condamnés à mort peuvent toutefois être graciés par le président seychellois notamment s'il obtient en échange la vie sauve pour trois nationalistes noirs condamnés à mort en Afrique du Sud. (L'éventualité d'un tel marchandage entre les deux pays a été évoquée.)

Les condamnés avaient tous participé, directement ou non, à l'opération d'un commando d'une quarantaine de mercenaires, qui avait tenté le 25 novembre 81, de renverser le gouvernement seychellois et de remettre au pouvoir l'ancien président James Mancham.

Haig a quitté son poste

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État Alexander Haig, dont la démission avait été annoncée le 25 juin dernier, a officiellement quitté ses fonctions dimanche dernier, a annoncé hier le département d'État.

Le président Ronald Reagan, actuellement en vacances en Californie, a désigné M. Walter Stoessel, secrétaire d'État adjoint, comme secrétaire d'État par intérim, en attendant que le Sénat confirme officiellement la nomination de M. George Shultz comme successeur de M. Haig, a précisé le département d'État.

«Depuis dimanche dernier M. Haig ne participe plus à l'élaboration de la politique étrangère des États-Unis», a déclaré le porte-parole du département d'État Dean Fischer.

M. Fischer s'est catégoriquement refusé à indiquer si d'autres hauts fonctionnaires du département d'État s'apprêtaient ou non à quitter leurs postes.

Selon des rumeurs circulant à Washington

depuis plusieurs jours, la démission de M. Haig pourrait être notamment suivie de celle de Richard Burt, secrétaire d'État adjoint désigné pour les Affaires européennes. La nomination de M. Burt, ancien journaliste du *New York Times*, avait été annoncée le 10 mai dernier mais n'a toujours pas été soumise au Sénat pour confirmation.

Le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires économiques, Robert Hormats, a de son côté exprimé récemment l'intention de démissionner de son poste.

Il semble par ailleurs que le sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques Larry Eagleburger sera maintenu dans ses fonctions. M. Eagleburger a été au cours de sa carrière étroitement lié à Henry Kissinger et à Alexander Haig, ce qui lui a valu certains reproches de la part de personnalités de l'aile conservatrice du Parti républicain.

Suite aux dramatiques inondations qui ont dévasté le Nicaragua et le Honduras

Les populations sinistrées font appel aux gens d'ici

BILAN

150 morts
95.000 sans abri
US \$250 millions de dégâts matériels
55 ponts arrachés
90% des terres cultivables inondées
60% des récoltes de maïs et de coton perdues.

Chaque don contribue à l'achat de:

Médicaments
Aliments
Vêtements
Lits
Tentes
Semences

Comité d'aide aux victimes des inondations du Nicaragua et du Honduras

SUCO

CISO

CEQ

YMCA international

Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration.

Carrefour tiers monde de Québec

Comité québécois de solidarité avec le peuple du Nicaragua.

Et plusieurs autres groupes de solidarité avec l'Amérique latine.

Nom de votre banque ou de votre caisse	no. de compte
adresse de votre caisse ou banque	/ /1982
Payez à l'ordre: SUCO/Inondations	\$
La somme de:	dollars
SUCO: 4824 Côte des Neiges, Montréal, H3V 1G4	
Permis #4966	Signature
Nous émettons des reçus pour fins d'impôt.	

Québec tente de trouver des marchés pour le bois tué par la tordeuse

par Gilles Provost

Pour la première fois de son histoire, le gouvernement du Québec a annoncé hier un plan d'urgence pour favoriser l'exploitation prioritaire des forêts privées décimées par la tordeuse du bourgeon de l'épinette. Ce n'est pas que l'infestation soit particulièrement intense, mais l'actuelle récession économique empêche beaucoup de producteurs de trouver preneur pour ces arbres malades avant que le bois ne devienne inutilisable.

Contrairement aux travailleurs de la forêt, en effet, l'insecte se fiche de la conjoncture et des mises à pied. Il poursuit inlassablement son «travail» même si les propriétaires de terres à bois se voient pris à la gorge, incapable de vendre ces arbres moribonds.

La Fédération des producteurs de bois fait pression sur Québec depuis déjà plusieurs mois, soutenant que la situation est devenue catastrophique, particulièrement dans la Beauce, la région de La Pocatière et le Bas Saint-Laurent. Estimant à cinq millions de cordes la quantité de bois malade à exploiter d'ici quatre ans, la Fédération demandait que Québec intervienne et trouve un marché pour au moins 400.000 cordes dès cette année.

À la suite d'intenses négociations avec tous les intéressés, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, a réussi à convaincre les compagnies de papier d'acheter au moins 270.000 mètres cubes (75.000 cordes) des syndicats de producteurs les plus affectés, au cours de l'hiver prochain.

M. Duhaime a précisé à cet égard que ce volume s'ajoute aux contrats déjà négociés et qu'on renégociera indépendamment les volumes de bois malade qui seront inclus dans ce programme l'an prochain.

En outre, le gouvernement de Québec a confié à la firme Rexfor la tâche d'étudier la possibilité d'exporter à l'étranger une quantité comparable (300.000 mètres cubes) de bois malade. Pour l'instant, cette solution demeure hypothétique mais Québec se dit prêt à subventionner cette exportation, au besoin.

On évoque aussi une aide financière de ce genre pour faciliter l'écoulement d'environ 180.000 mètres cubes supplémentaires du côté des scieries.

La Fédération des producteurs de bois du Québec, par la voix de son secrétaire général, M. Hugues Belzile, s'est dit satisfaite de ce programme pour l'instant même si plusieurs volets demeurent encore spéculatifs. Si les souhaits devaient être exaucés, le gouvernement aurait ainsi rendu possible l'écoulement d'environ 200.000 cordes de bois supplémentaires cette année.

«C'est deux fois moins que ce que nous demandions au départ, souligne M. Belzile, mais nous avons dû tenir compte aussi des pressions des autres groupes concernés. Le gouvernement a dû faire un arbitrage entre les intérêts de chacun. Il ne fallait pas, par exemple, augmenter indûment le chômage des travailleurs de la forêt qui oeuvrent pour les grandes compagnies sur les terres publiques données en concession sous prétexte de venir en aide aux producteurs privés.»

Selon lui, le problème est encore compliqué par l'imprécision des connaissances actuelles sur la gravité des dommages attribuables à la tordeuse du bourgeon de l'épinette. Pour l'instant, dit-il, la Fédération se base sur les chiffres des experts du gouvernement mais il s'agit là de projections sur la foi des épidémies précédentes.

Pour tirer cela au clair, les divers intervenants ont résolu de faire rapidement des inventaires aériens beaucoup plus précis dans les régions les plus affectées, au cours des prochaines semaines. Cela devrait permettre de fixer plus précisément les priorités et d'identifier aussi les secteurs qui peuvent attendre un an ou deux.

Ce programme d'inventaire aérien devrait fournir des conclusions au plus tard à l'automne et permettre de finaliser les négociations entre tous les intéressés avant l'hiver, croit M. Belzile.

Sur les terres publiques, le gouvernement possède déjà les moyens de pression requis pour amener les détenteurs de concessions forestières à exploiter les arbres malades avant ceux qui sont en bonne santé et qui peuvent attendre. Par contre, les petits propriétaires de terres à bois n'avaient aucun moyen de forcer les consommateurs de bois à s'approvisionner chez eux en priorité et c'est pourquoi ils ont demandé l'intervention de l'État.

«Le plus grand dans son métier»

Le décorateur Robert Prévost est mort

par Robert Lévesque

Le décorateur Robert Prévost, l'un des chefs de file du professionnalisme théâtral québécois, est mort lundi, 5 juillet, à l'hôpital Reine-Elizabeth, neuf jours après y avoir été hospitalisé à la suite d'une défaillance cardiaque. Agé de 55 ans, Robert Prévost s'était affaibli en se rendant à l'hôpital le samedi 26 juin, et n'avait pas repris conscience jusqu'à sa mort, constatée à 13 h 15 lundi.

«C'était, ici, le plus grand dans son métier», commentait hier le directeur artistique de l'Opéra de Montréal, M. Jean-Paul Jeannotte, en rappelant que Robert Prévost a marqué l'histoire du théâtre au Québec par la très grande qualité de ses décors, «cette touche Prévost qui a dominé depuis trente ans la scénographie québécoise». M. Jeannotte, qui était un intime de M. Prévost depuis 32 ans, a qualifié de «très grande perte» pour le théâtre et l'opéra ce décès de Robert Prévost dont les activités n'avaient jamais cessées depuis le début des années cinquante.

Atteint par «une peine inouïe», le comédien Guy Hoffmann, qui a maintes fois travaillé avec Robert Prévost, a loué le talent immense et surtout les qualités humaines de celui qu'il considérait comme le maître incontesté de la scénographie

au Canada et au Québec. «Sans Prévost, il y a bien des choses qu'on ne serait pas arrivé à faire», a déclaré Hoffmann.

On ne compte plus les productions marquantes qu'a pu signer Robert Prévost, tant au théâtre qu'à l'opéra, au ballet et à la télévision. Au Théâtre du Nouveau Monde seulement, Robert Prévost a réalisé pas moins de 75 décors. Sur les 18 Molière montés au TNM, Prévost compte 15 décors et deux mises en scène. Au Rideau-Vert, le second théâtre où Prévost a travaillé avec une régularité ininterrompue, il a signé plusieurs dizaines des meilleures productions.

Robert Prévost s'était également imposé à Stratford de 1956, et était à plusieurs reprises retourné signer des productions lorsque ce festival était dirigé par Jean Gascon. À l'Opéra du Québec, où il a signé le premier opéra, *La bohème*, et à l'Opéra de Montréal, où il signait également le premier opéra, *Tosca*, il aura été l'un des grands scénographes de la scène lyrique québécoise.

Né dans le quartier Rosemont en 1927, Robert Prévost avait fait ses premières armes dans le décor de théâtre alors qu'il était étudiant chez les Pères de Sainte-Croix, à Saint-Laurent. Il sera des Compagnons du père Legault, où



Robert Prévost

il rencontrera tous ceux qui fonderont le Théâtre du Nouveau Monde en 1951. À la suite de ses études classiques, Robert Prévost s'engagera comme décorateur à Radio-Canada.

C'est en 1953 qu'il fait son entrée au TNM qui en était à sa deuxième saison. Il signe alors les décors de *Tartuffe*, son premier décor professionnel, dont la première eut lieu au Gesù le 16 janvier 1953. La mise en scène était de Jean Gascon; Henri Norbert était *Tartuffe*. Dès lors, il ne quittera plus le TNM, signant le *Don Juan* mis en scène par Jean Dalmain en 1953, *Le maître de Santiago* de Montherlant en 1954, et le fameux *Malade imagi-*

naire de 1956 qui sera acclamé en tournée à New York, Paris, Bruxelles, Vancouver, Toronto, Québec et Stratford. L'équipe Jean Gascon-Robert Prévost imposa alors un professionnalisme sans précédent sur les scènes du Canada et du Québec.

La carrière de Prévost, c'est l'histoire du théâtre à Montréal. On se souvient des productions magnifiques de *Venise sauvée* de Morvan Lebesque à l'Orphéum en 1958 du *Klondyke* de Languiand en 1964, de son *Opéra de quat'sous*, mis en scène par Gascon, en 1961, de *Richard II* de Shakespeare en 1962 encore avec Gascon, du *Lorenzaccio* où triompha Albert Millaire en 1965, du *Pygmalion* de 1967, de *Homme pour homme* de Brecht mis en scène par Jean-Marie Serreau au Port-Royal en 1967, les Claudel mis en scène par Jean-Louis Roux, etc. C'est au TNM que Robert Prévost devait signer, en 1974, sa première mise en scène avec *Le malade imaginaire*. L'année suivante, il récidivait avec un *Scapin* ensoleillé qui fut l'unanimité.

Au Rideau-Vert, Prévost a fréquemment collaboré avec le costumier François Barbeau et c'est à ce théâtre, dirigé par Mme Yvette Brindamour et Mme Mercedes Palomino, que Robert Prévost aura signé son dernier

décor, celui du boulevard d'Yves Jamiaque, *Acapulco Madame*, en mai dernier.

À l'opéra, les mélomanes se souviennent des magnifiques décors du *Trittico*, de *Fallstaff*, de *Cavalleria Rusticana* et *Pagliacci*, d'*Otello* à l'Opéra du Québec, et du magnifique décor de *Tosca* à l'Opéra de Montréal. Sa dernière contribution à l'opéra fut la mise en scène et les décors et costumes de *Werther*, à l'Opéra de Montréal. Chez les Grands Ballets Canadiens, Prévost avait entre autres réalisé la scénographie du célèbre *Carmina Burana* de Carl Orff. Et il avait signé le *Rose Latulippe* du Royal Winnipeg Ballet.

Robert Prévost n'avait aucun contrat pour la saison 1982-83, ayant fait part à des amis de son intention de se reposer. Il avait réalisé avec *Amphytrion*, mis en scène par Gascon la saison dernière, son dernier décor au TNM. Il était impossible de rejoindre, hier, Jean Gascon, en voyage à l'étranger, ou Jean-Louis Roux, en vacances.

Robert Prévost laisse dans le deuil tout le milieu théâtral. Sa dépouille sera exposée à compter de 13 heures aujourd'hui au salon Magnus Poirier, 7388 Vau. Une cérémonie d'adieu aura lieu à cet endroit jeudi, à 15 h 30.

Hambleton comparaitra le 13 pour espionnage

LONDRES (PC) — Le procureur général de Grande-Bretagne, sir Michael Havers, vient de permettre que les procédures judiciaires suivent leur cours dans la cause de M. Hugh George Hambleton, professeur à l'Université Laval, de Québec.

En vertu de la Loi des secrets officiels, une personne peut être arrêtée, accusée et écrouée, mais il faut l'autorisation du procureur général pour poursuivre les procédures.

M. Hambleton, âgé de 60 ans, a été appréhendé le mois dernier, au moment où il arrivait à Londres pour y passer ses vacances. Il était accompagné de son fils de 14 ans, que l'on a renvoyé au Canada.

Accusé d'espionnage, le professeur en économie est passible d'une peine de trois à

sept ans de prison.

M. Hambleton a comparu une fois de plus en cour de magistrat, hier, et sa cause a été remise au 13 juillet. Il n'a pas demandé de cautionnement.

Son avocat, Me Raymond Lewis, a révélé que M. Hambleton a remis une déclaration de 260 pages aux autorités, dont il n'a pas fait connaître le contenu.

M. Hambleton est accusé d'avoir fourni des renseignements «utiles à un ennemi», entre le 1er janvier 1956 et le 31 décembre 1961.

Au cours de cette période, M. Hambleton, qui possédait les citoyennetés canadienne et britannique, se trouvait à Paris comme conseiller économique de l'OTAN.

Dans une interview, en 1979, il avait nié avoir fourni

des renseignements confidentiels à l'Union soviétique, précisant qu'il avait aidé tout simplement à faire une analyse des développements économiques et politiques en Amérique du Sud et au Proche-Orient.

Selon *The Gazette*, de Montréal, M. Hambleton a été arrêté en Grande-Bretagne à la suite d'un tuyau de la GRC à Scotland Yard.

Une enquête avait été faite au Canada, en 1979, mais les autorités avaient jugé que les renseignements fournis à l'URSS ne représentaient pas une menace pour la sécurité du pays.

En 1980, un ancien agent du KGB soviétique, Rudolph Albert Herrmann, avait décrit M. Hambleton comme un agent secret soviétique.

Le débat sur les pluies acides serait reporté

OTTAWA (PC) — Le Canada pourrait attendre le résultat des élections législatives de novembre avant d'essayer de nouveau de convaincre les autorités américaines d'agir contre les pluies acides, a déclaré hier le ministre canadien de l'Environnement, M. John Roberts.

«Le système politique des États-Unis accorde au Congrès d'importantes responsabilités qui affectent nos intérêts, selon M. Roberts. Il est compréhensible que nous lui fassions part de nos inquiétudes».

Le ministre a signalé que les négociations avec les autorités américaines reprendraient normalement en septembre ou en octobre,

mais l'indifférence de l'administration Reagan fait qu'on se demande s'il vaut la peine de les reprendre.

On n'a pas encore décidé quand on parlera de nouveau des pluies acides avec les Américains. «Ce n'est pas une question de stratégie, mais de tactique. Serait-il bien utile de le faire en septembre ou en octobre, étant donné que des élections (à la Chambre des représentants et au Sénat) auront lieu en novembre?»

M. Roberts parlait à des membres de l'«International Acid Rain Caravan», qui profite de l'été pour visiter les centres canadiens et américains les plus éprouvés par les pluies acides.

Arrivant à Ottawa après

être passé à Toronto, Hamilton, Niagara, Buffalo et Rochester, le groupe a fait savoir que la réaction à sa «croisade» avait été positive des deux côtés de la frontière.

Le Canada et les États-Unis convenaient, en 1980, de négocier une solution au problème des pluies acides mais, le mois dernier, les dirigeants américains rejetaient une proposition canadienne de réduire de 50% d'ici 1990 la pollution industrielle des deux côtés de la frontière.

Les Américains croient qu'il faudra encore plusieurs années de recherches avant de dépenser les milliards de dollars nécessaires pour abaisser les pluies acides à des niveaux acceptables.

Axworthy est menacé de poursuite pour discrimination

«Action travail des femmes», un groupe qui prône l'octroi aux femmes d'emplois traditionnellement réservés aux hommes, a indiqué, hier, qu'il intenterait des poursuites contre le ministre fédéral de la Main-d'œuvre s'il ne modifiait pas une politique jugée discriminatoire.

La porte-parole d'Action travail des femmes, Mme Carole Wallace, a déclaré que M. Axworthy avait «essentielllement confirmé les femmes

dans un rôle de main-d'œuvre marginale» du fait qu'à cause d'une politique fédérale de formation de la main-d'œuvre, elles ne peuvent s'inscrire qu'à un nombre limité d'options.

Action travail des femmes reproche au gouvernement fédéral d'avoir cessé de subventionner certains cours de formation professionnelle, notamment lorsqu'il y a un surplus de personnel de cette catégorie.

Mme Wallace a déclaré que pour cette raison, son groupe s'était vu refuser un cours de soudure pour 15 femmes, à Montréal.

«Cette politique signifie que tant qu'il y a des hommes qualifiés en chômage, les femmes n'auront pas la chance d'acquiescer la formation qui leur permettrait d'accéder à ces emplois», a-t-elle poursuivi.

Mme Wallace a affirmé que le ministre fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avait récemment consacré \$300.000, dans la région de Québec, à promouvoir l'embauche de femmes dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes.

«Nous aimerions que l'on nous explique comment nous pouvons obtenir ces emplois si on ne nous donne pas la formation nécessaire, a-t-elle précisé.

Renault 5 1982



Prix à partir de \$595\$
livraison rapide

Lareau Automobiles Inc.
1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal tél.: 937-9551

Toute une nouvelle! Player's Extra Légère.



Toujours le bon goût Player's.

AVIS: Santé et Bien-Être Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler: Moyenne par cigarette — Player's Extra Légère, format rég.: "Goudron" 9 mg Nicotine 0.8 mg

Le président de Via Rail au DEVOIR

Améliorer le contrôle des coûts et remplir les trains

par
Michel Nadeau

QUELQUES heures à peine après son entrée en fonction, le nouveau président de Via Rail, M. Pierre Franche, s'est donné deux objectifs prioritaires pour les prochains mois.

■ L'entreprise responsable du transport par rail des passagers au Canada doit obtenir une loi propre comme c'est le cas pour les autres sociétés de la Couronne fédérale. Ce texte devra établir clairement les frais d'utilisation des voies ferrées appartenant au Canadien National (CN) et au Canadien Pacifique (CP). Actuellement, ces deux entreprises facturent tous les mois les dépenses prévues sans possibilité de contrôle des coûts réels pour Via Rail.

■ Le coefficient d'occupation des fauteuils doit continuer de s'accroître. Au cours des deux dernières années, le pourcentage de sièges occupés à bord des trains a monté de 44% à 52%. Le fameux couloir

Ste-Foy-Windsor doit être rentable, selon M. Franche. Si pour des motifs de politique des transports, le gouvernement fédéral veut assumer les frais d'exploitation d'un train «transcontinental» ou le service aux régions éloignées, l'État doit alors accorder les subventions requises.

Au siège social de Via Rail, au 13e étage des Terrasses, à Montréal, le bureau du nouveau p.-d.g. est presque vide. M. Franche venait tout juste d'arriver d'une dernière mission pour le Conseil des ports nationaux où il était aux commandes depuis 1976.

«La différence entre ce travail et les Ports nationaux, c'est que le déficit en arrivant à un zéro de plus», lance à la blague le jeune administrateur de 48 ans.

Ottawa devra verser \$40 millions à Via Rail cette année pour permettre à l'entreprise d'équilibrer son budget. L'an dernier, la subvention fut de \$400 millions. Le passager paie en moyenne 28% seulement des frais encourus par Via actuellement. Les tarifs ont été majorés de 10% le mois dernier et il n'est pas question de réviser cette



La différence entre le Conseil des ports nationaux et Via Rail? Un zéro de plus au déficit, répond à la blague M. Pierre Franche, nouveau président de Via Rail.

(Photo Réjean Meloche)

hausse.

Pour atténuer ces pertes, on n'envisage pas de coupures draconiennes de services comme ce fut le cas le 15 novembre dernier alors que Via Rail a réduit de 20% l'ensemble de ses services. «S'il devait y avoir une nouvelle baisse de services, ce serait marginal», de dire M. Franche, qui reconnaît ne rien connaître ou à peu près dans le secteur ferroviaire. Il a toutefois acquis une bonne réputation de gestionnaire à la tête du Conseil des ports nationaux où la dette habituelle a été transformée en gains de quelque \$60 millions l'an dernier.

En acceptant ce mandat du ministre des Transports du Canada, M. Franche s'est-il engagé auprès de M. Jean-Luc Pepin à approuver certains changements précis? «Non», répond sans hésiter le nouveau président qui occupera aussi la direction du conseil d'administration. Il succède ainsi à M. Frank Roberts, qui a pris sa retraite.

M. Franche ne trouve pas raisonnable la formule du fameux règlement 6313 qui permet au CN et au CP de réclamer à chaque mois le coût estimé de leurs dépenses. «Une entreprise ne peut fonctionner à long terme avec ce genre de coûts variables».

Aussi, M. Franche voudrait que Via Rail obtienne un cadre juridique lui accordant certains pouvoirs comme ceux de négocier les frais d'utilisation des voies ferrées. L'an dernier, le CN (dans une proportion des 3/4) et le CP ont réclamé \$398 millions à Via Rail pour les services utilisés.

Avec les \$160 millions versés par les passagers, il n'était pas question d'assumer entièrement ces dépenses auxquelles s'ajoutent la rémunération des 4 000 employés (\$103 millions) et les frais de \$6,6 millions encourus pour l'arrêt des services dans la décision du 15 novembre. Ottawa a donc versé \$400 millions pour équilibrer un budget de \$560 millions.

M. Franche aimerait bien

«faire la même chose qu'aux Ports nationaux du côté de la rentabilité». Il faudra cependant améliorer le contrôle des coûts et l'entrée des dépenses. A ce sujet, il insiste sur l'importance de «remplir les trains».

Il se dit très satisfait de la qualité du service maintenant offert à l'intérieur du corridor Ste-Foy-Windsor. «Entre l'autobus et l'avion, il y a de la place pour le train dans le domaine du transport en commun».

«Ce fut une erreur de fermer les gares du Palais à Québec et Union à Ottawa», affirme M. Franche. Il croit que les travaux de prolongement du corridor jusqu'à Québec devraient être complétés d'ici 1984 afin de permettre aux voyageurs de se rendre au cœur de la capitale québécoise. Le train laisse ses passagers à une demi-heure du centre-ville.

«Aux Ports nationaux, il était facile d'identifier les coûts de fonctionnement. Ici, c'est plus difficile car une entreprise comme Via Rail roule sur un ruban d'acier à travers le Canada».

«Je ne suis pas certain qu'au niveau du marketing nous ayons une connaissance approfondie de l'élasticité de la demande par rapport aux autres modes de transport concurrents», dit-il. Il n'est pas opposé à la vente de forfaits «croisières» pour accroître le coefficient d'utilisation des wagons. Il n'est pas non plus la possibilité d'ententes avec des compagnies d'autobus pour favoriser davantage l'intermodalité.

«Pour juger le train, il faudra cependant le comparer avec les autres modes de transport en tenant compte de ce que chacun reçoit en subventions directes ou non. Les avions profitent des aéroports, qui n'entrent pas dans le budget des compagnies aériennes», poursuit M. Franche.

Ce dernier se retrouve à la tête d'une équipe de 300 personnes environ au siège social de Montréal. Une organisa-

tion assez décentralisée coiffe les quatre bureaux régionaux de Moncton, Montréal, Toronto (qui contrôle la liaison Toronto-Montréal) et Winnipeg.

«Après avoir rencontré plusieurs personnes de Via Rail, je suis très satisfait de l'équipe en place. Le dynamisme est là. Il n'y aura pas de ménage à faire».

Il est malheureusement impossible de connaître l'impact des coupures du 15 novembre parce que Via Rail demeure une des rares sociétés de la Couronne qui ne publie pas de rapports trimestriels. Les observateurs doivent se contenter du texte d'une quinzaine de pages publié une fois l'an avec le rapport annuel.

En 1981, ces états financiers ont été vérifiés, pour la première fois, par une firme québécoise: Samson Bélair. Via Rail devient ainsi un des premiers organismes fédéraux à accorder un mandat à un cabinet québécois d'experts-comptables.

Shell n'écoule plus ses stocks

LONDRES (AFP) — Le groupe pétrolier anglo-hollandais Shell a décidé l'arrêt du programme d'écoulement de ses stocks, a annoncé à Londres le président du groupe, Sir Peter Baxendell. L'année dernière, Shell avait réduit ses stocks, hors Amérique du Nord, de 50 millions de barils pour un montant de \$1,5 milliard en prix courants. Cette opération, qui peut se chiffrer à environ 137 000 barils-jour, a notamment contribué à l'excès d'offre sur le marché mondial.

On estime généralement que le niveau des stocks du groupe équivalait fin mars à 71 jours d'offre contre 82 jours un an plus tôt.

VENEZ JOUER DEHORS

Kino-Québec

Les 4 Frères achètent huit supermarchés du groupe Provigo au prix de \$3 millions

par Michel Nadeau

La famille Kyres, de Montréal, qui contrôle les magasins Les 4 Frères, vient de se porter acquéreur au prix de \$3 millions, de huit supermarchés qui avaient été vendus l'an dernier par Dominion Stores au groupe Provigo.

Les maillons de la chaîne Les 4 Frères passent ainsi de quatre à douze, tous situés dans la région montréalaise, sauf un établissement à Joliette.

Ces magasins seront transformés, au coût de \$3 millions également, d'ici septembre, pour adopter le style des magasins de la famille Kyres. L'accent sera mis sur les fruits et légumes frais, vendus sans emballage, ainsi que les viandes et les charcuteries.

Pour améliorer le service, on prévoit l'embauche de 150

employés dans les nouveaux supermarchés Les 4 Frères. Cette mini-chaîne tient à offrir un service personnalisé à sa clientèle. Ses quatre magasins emploient présentement 150 personnes alors que les huit supermarchés acquis, connus sous les bannières Econoprix, ABC et AVA, ne comptaient que 96 employés.

La nouvelle de la transaction a été annoncée hier matin par les deux jeunes cousins de 25 ans seulement qui dirigent la compagnie: MM. George T. Kyres et George A. Kyres. (La similitude des noms s'explique par une tradition grecque qui veut que les aînés mâles d'une famille portent le nom de leur grand-père).

Les nouvelles succursales sont situées à Montréal, (rue Masson et avenue Fielding), Pierrefonds (boul. Gouin ouest), Laval (boul. Samson), Lachine (rue Provost),

LaSalle (boul. Shevchenko), Verdun (rue Wellington) et Joliette (rue Papineau).

Provigo avait déjà indiqué son intention de céder certains des 87 supermarchés Dominion qui sont actuellement la propriété directe du groupe. La compagnie montréalaise préfère jouer le rôle de grossiste en cédant à un entrepreneur, lorsque cela est possible, le contrôle du magasin. Cette vente réduira un petit peu la dette de Provigo, qui a fait fondre les bénéfices en 1981.

Les 4 Frères s'approvision-

nent en partie chez Georges Painchaud, une division de Provigo. Il n'y a pas de liens contractuels cependant, selon les cousins Kyres, qui achètent également au Marché central. La plupart des produits vendus sont cependant des produits agricoles et des viandes (60% du total), importés directement par des filiales, Aliments Fino Ltée et Centre L'Acadie.

La famille Kyres a débuté, il y a 25 ans à Montréal, sur l'avenue des Pins à l'est du boulevard Saint-Laurent. La compagnie a réalisé des ven-

tes de \$40 millions avec ses quatre magasins en 1981.

Les cousins Kyres ne semblent pas inquiets de la réception du public qui verra les supermarchés Econoprix, ABC et AVA changer en épiceries spécialisées en produits alimentaires «de meilleure qualité», mais d'un prix plus élevé. «Certaines chaînes courent actuellement sur la qualité: nous croyons au contraire que le consommateur est aujourd'hui, très conscient de l'importance d'un produit de bonne valeur», a dit M. Kyres.

au jour le jour

■ Québec aide Les 3 Tilleuls

Le célèbre restaurant Les Trois Tilleuls de St-Marc-sur-Richelieu recevra une aide de \$198 000 du gouvernement québécois pour un projet d'investissement de \$880 000 «pouvant» amener la création de 15 emplois. On ne précise pas la nature de l'investissement. M. Rodrigue Biron a également annoncé le versement de \$78 000 à L'Auberge de l'Étoile, de Magog, «pour un investissement de \$410 000 pouvant amener la création de 10 emplois.»

■ Lac d'amiante est intéressé

La firme Lac d'amiante du Québec Ltée serait intéressée à déposer une offre pour l'acquisition de la mine d'amiantite d'Advocate de Baie-Verte, à Terre-Neuve. Cette entreprise a été mise en faillite l'an dernier, entraînant la perte de 650 emplois. Un groupe torontois a aussi présenté une offre. Lac d'amiante est la propriété du groupe Asarco, de New York. Johns Manville était le gestionnaire d'Advocate Mines, où le puissant groupe belge Eternit était également partenaire.

■ Et l'union monétaire...

La Belgique a opposé un refus catégorique au Luxembourg, qui voulait revoir les conditions de l'union monétaire entre les deux pays. Il n'est pas question de séparation future des francs belges et luxembourgeois, a déclaré le ministre belge des Affaires étrangères. Le Luxembourg a été choqué par la décision unilatérale de Bruxelles de dévaluer sa monnaie de 8 1/2% en février. Les devises ont actuellement la parité.

■ Incotel achète

Une jeune entreprise québécoise, Incotel, a fait l'acquisition de Tyme Telecom dans le domaine de l'interconnexion téléphonique. Incotel portera ainsi ses ventes annuelles à \$6 millions en offrant des services téléphoniques qui étaient autrefois vendus uniquement par Bell Canada, alors en situation de monopole. Propriété d'anciens cadres supérieurs de Bell, Incotel compte parmi ses clients Procter and Gamble, Hunter Douglas, le collège Brébeuf et le Cégep Bois-de-Boulogne.

■ En raccourci

Il faudra dorénavant payer \$125 pour recevoir le bulletin hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CUMQ). La CVMQ offre cette semaine à ses lecteurs un petit lexique français-anglais du commerce des valeurs mobilières. **AMCA International**, de Montréal, a déposé officiellement son offre de \$25 US pour les actions de la firme Gidding & Lewis, un fabricant de machines-outils de Fond-du-Lac, au Michigan... L'Assemblée législative de la **Saskatchewan** a adopté en 3e lecture le projet de loi permettant au gouvernement provincial de prêter à 13 1/4% dans le domaine hypothécaire. Cette mesure coûtera de \$400 à \$500 millions au gouvernement de M. Grant Devine, qui tirera profit personnellement de ce rabais... La société **Falconbridge** a mis à pied une centaine d'employés de son siège social de Toronto en raison des sombres perspectives du marché du nickel en 1983. Il n'y a pas si longtemps des courtiers montréalais recommandaient fortement ce titre comme «valeur de croissance»... Il est maintenant possible d'obtenir 17% pour un **certificat de dépôt** garanti (un an) au **Crédit Foncier**... Le représentant des créanciers de la **Fédération des magasins Coop**, M. Gaëtan Lafamme, fera des recommandations au cours des prochains jours pour trouver une solution aux problèmes de l'entreprise, dont le chiffre d'affaires s'établissait à \$263 millions... Des chefs de petites et moyennes entreprises en **France** ont lancé des bombes fumantes sur le parquet de la Bourse de Paris hier pour protester contre le gel des prix décrété par le gouvernement... Un porte-parole du département du Trésor américain a déclaré hier que le projet de subvention à **Budd** «était une affaire très urgente et extrêmement importante».

Michel Nadeau

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

Responsabilités: Identification et recherche sur les problèmes collectifs; organiser et planifier le but des gens, voir à la réalisation, stratégie autour des résultats concrets; prendre en charge le développement; travail de comité; négocier avec les milieux et les octrois.

Qualifications: Expérience en organisation. Entraînement en service social ou équivalent. Bilingue. Connaissance du secteur Côte-des-Neiges et de la communauté juive un atout.

Faire parvenir résumé avant le 23 juillet 82.

Comité de sélection
C.P. 992, Succursale Snowdon
Montréal, Qué. H3X 3Y1

AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

Il s'agit d'un poste d'expert-conseil senior relatif aux services à l'intention des adultes à l'intérieur de la division des services sociaux personnels. Le candidat choisi assumera la direction des activités du programme incluant les services de consultation, de surveillance, et d'élaboration des politiques; il veillera également à l'application des lignes de conduites formulées en ce qui a trait à la dispensation des services communautaires pour les adultes incluant les services communautaires en faveur des personnes âgées ainsi que les services de réadaptation, de protection et de bénévolat. En outre, il supervisera des employés professionnels et le personnel de bureau.

La personne choisie possèdera un diplôme universitaire au niveau de la maîtrise en administration publique ou en sciences sociales et une vaste expérience de travail connexe de préférence dans un poste relatif à la gestion de programmes au niveau gouvernemental ou dans un poste comportant des responsabilités pour l'élaboration de services communautaires soit en qualité de personnel administratif, soit à titre de personnel d'exécution. Il est essentiel que le/la candidat(e) ait de l'expérience en supervision. Une bonne connaissance des deux langues officielles est préférable. Une bonne connaissance de l'anglais est essentielle. Ce poste est situé au Ministère des Services sociaux à Fredericton et saura intéresser les personnes dont le salaire se situe présentement aux environs de \$35 000.

Les demandes doivent nous parvenir avant le 15 JUILLET 1982, référant au numéro de concours NB 82-DE-173.



COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Pièce G-17, édifice du Centenaire
Casier postal 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Ouvrir également aux hommes et aux femmes.

POSTE OUVERT POUR UN (E) COORDONNATEUR-COORDONNATRICE AU SYNDICAT NATIONAL DU CINÉMA

Fonctions:

Sous l'autorité du comité exécutif du syndicat, la personne employée se voit confier les tâches suivantes:

1. Veiller à l'application de la convention collective.
2. Visiter les membres sur les lieux de travail et régler les problèmes pouvant y survenir.
3. Soutien et information aux membres.
4. Recrutement de nouveaux membres.
5. Vérification des contrats et feuilles de temps.
6. Recherche et participation aux différents comités et élaboration des dossiers pertinents.

Qualifications:

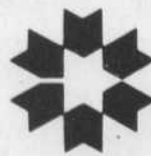
Expérience des pratiques syndicales
Bonne connaissance du français et de l'anglais.
Connaissance en administration et en comptabilité.
Connaissance de la dactylographie.
Permis de conduire.
Entregent, dynamisme et initiative.
Une connaissance pratique du milieu des travailleurs gistes serait un atout.

Salaire:

Sur une base contractuelle, avantages et bénéfices marginaux.
Entre \$18 500 et \$23 475,00

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

SYNDICAT NATIONAL DU CINÉMA
1682 Saint-Denis, 2e étage
Montréal H2X 3K6



DIRECTEUR GÉNÉRAL

... association artistique et culturelle

La Conférence canadienne des arts est une association nationale non gouvernementale, sans but lucratif. Elle joue deux grands rôles:

- celui du plus important organisme de défense et de promotion des arts, travaillant au niveau national au nom des arts, des artistes et des industries culturelles;
- celui de principal groupe consultatif pour les intérêts collectifs des arts, des artistes et des industries culturelles dans les questions d'intérêt national, notamment celles qui nécessitent des consultations avec le gouvernement fédéral.

Le directeur général relève du Conseil d'administration. Il est chargé de la gestion des activités de la Conférence. Par l'entremise d'un personnel de huit personnes, le directeur général assure un service administratif complet au Conseil d'administration; il planifie, élabore et met en oeuvre des programmes permanents et des programmes spéciaux; il contrôle, dirige et coordonne des services internes et externes d'information et il maintient des relations efficaces avec les ministères et organismes gouvernementaux intéressés et avec toutes les associations artistiques et culturelles nationales.

Le candidat reçu sera un administrateur chevronné possédant d'excellentes aptitudes pour la communication écrite et verbale et capable de comprendre et de partager les buts de la Conférence. Il apportera également à son poste confiance, maturité, sensibilité et bon jugement. Il est fortement souhaitable que le directeur général soit en mesure de communiquer efficacement et publiquement dans les deux langues officielles.

La rémunération est à la mesure de la portée du poste et des défis à relever.

Adresser demande confidentielle à:

Monsieur Rudy Groulx, B.Sc., L.T.B.,
Secrétaire
Conférence canadienne des arts
141, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1P 5J3

La date limite pour la réception des demandes est le 19 juillet 1982.

**LESAGE
LAMOTHE
COSSETTE**

OPTICIENS D'ORDONNANCES

AVIS:

En juillet, nos bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 9h à 18h.

En août, ils seront ouverts les mêmes jours aux mêmes heures sauf le jeudi de 9 h. à 21h.

PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTRÉAL

- 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
- 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)
- 1316 est, Fleury (Christophe Colomb)

CARTIERVILLE

- POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE **845-4221**

Le Canada enregistre son surplus commercial le plus élevé en 19 mois

OTTAWA (PC) — Les exportations canadiennes en mai ont dépassé les importations de \$1.361 milliard, ce qui constitue le surplus commercial le plus considérable depuis le mois de novembre 1980, a annoncé hier Statistique Canada.

Entre mai 1981 et mai 1982, le Canada a enregistré un surplus record de \$10.8 milliards.

Cet excédent est l'un des rares points encourageants de l'économie canadienne, mais c'est en même temps un reflet de l'état dépressif de cette même économie, a commenté un économiste de l'organisme fédéral.

«La raison pour laquelle le surplus de la balance commerciale est si élevé est que nos importations ont diminué de façon plus radicale que nos exportations, de préciser M. Henry Glouckow. Et la chute de importations reflète la faiblesse de l'économie canadienne».

Les données fournies par Statistique Canada démontrent qu'au cours du mois de mai, les importations ont reculé de 4.9% à \$5.6 milliards par rapport à avril, tandis que les exportations ont fléchi de 2.3% à \$7 milliards.

Le surplus de la balance commerciale pour les cinq premiers mois de 1982 s'établit donc à \$6.2 milliards, ce qui est plus que le double du surplus de l'année dernière pour la même période et plus que le triple du surplus pour la même période de 1980, l'année où le Canada a enregistré un surplus commercial record.

Quoiqu'il en soit, les experts mettent davantage l'accent sur les tendances commerciales plutôt que sur les statistiques mensuelles, ces dernières pouvant varier sensiblement d'un mois à l'autre. Une tendance, calculée sur une période de cinq mois, adoucit les fluctuations mensuelles et donne une image plus claire des «patterns» commerciaux qui se dessinent. En raison de la façon dont les tendances sont analysées, il peut arriver qu'elles ne coïncident pas avec les données mensuelles.

La tendance actuelle démontre que l'accroissement considérable du surplus commercial sur une base mensuelle commence à ralentir, affirme M. Glouckow.

La tendance démontre que les exportations, qui ont diminué de 3.5% par rapport au

sommet atteint en juillet, ont atteint leur plancher en janvier et qu'elles ont recommencé à progresser.

La dégringolade des importations — 14% entre le sommet de juillet 81 et mars de cette année — diminue.

«Et comme reflet de ce qui se produit dans notre économie, cela est bon signe», de dire M. Glouckow.

Les principaux responsables de la tendance à la hausse des exportations sont les véhicules-moteurs, qui comptent pour 19% de toutes nos exportations, les céréales et le bois de construction.

Les États-Unis, principaux partenaires commerciaux du Canada, ont été le seul pays à augmenter leurs exportations vers le Canada au cours des derniers mois.

Le fléchissement moins rapide des importations par rapport aux derniers mois est principalement dû à la croissance des importations des véhicules-moteurs, qui comptent pour 21.4% de toutes nos importations, des aliments, des brevets et du tabac.

Les plus fortes augmentations des exportations en mai ont été l'orge, les véhicules-moteurs et les produits du bois. Les produits les plus

touchés par la baisse des exportations ont été le minerai de fer et ses concentrés, le fer et l'acier.

Les importations des véhicules-moteurs ont baissé de \$75 millions à \$1.41 milliard. En avril, elles avaient progressé de \$225 millions.

La tendance à une amélioration de nos exportations vers les États-Unis, qui comptent pour 67% de toutes nos exportations, a continué à s'améliorer depuis décembre, alors qu'elles avaient atteint le point le plus bas. Les exportations vers les États-Unis ont d'ailleurs été le seul facteur qui a contribué à l'amélioration de la situation.

La croissance des importations en provenance des États-Unis et du Japon a contribué au ralentissement du déclin de nos importations.

Les importations en provenance des États-Unis comptent pour 69% de toutes nos importations et celles du Japon, pour 5.5%.

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

AMÉRIQUE

Du temps chaud et humide et brumeux s'est installé sur tout le sud-ouest de la province alors qu'ailleurs on notait la présence de nuages accompagnés d'averses et même d'orages occasionnels. Les conditions évolueront lentement au cours des prochains jours. La nébulosité de même que les risques d'averses et d'orages augmenteront au cours de la journée pour les régions du sud-ouest. Dans l'après-midi on prévoit du temps surtout nuageux avec possibilités d'averses et des températures saisonnières.

MONTREAL

Ennuagement graduel suivi de quelques averses ou orages en fin de journée. Vents modérés par moments. Maximum aujourd'hui de 27 à 30. Probabilité de précipitations: 50%. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et possibilités d'une averse.

LEVER DU SOLEIL: 5 h 14
COUCHER: 20 h 45

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, réservoir Cabong et Gouin: nuageux avec éclaircies et quelques averses et orages, vent modéré, maximum 28. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et quelques averses.
Pontiac, Gatineau, Lièvre et Laurentides: nuageux avec éclaircies et quelques averses ou orages, maximum 28. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et quelques averses.
Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et quelques averses ou orages, vent modéré, maximum 30. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et possibilités d'une averse.
Estrie: ennuagement graduel suivi de quelques averses ou orages, vent modéré, maximum 30. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et possibilités d'une averse.
Québec, Beauce: ennuagement graduel suivi de quelques averses ou orages, vent modéré, maximum 30. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et possibilités d'une averse.
La Côte, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec éclaircies, quelques averses ou orages, vent modéré, maximum 28. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et possibilités d'une averse.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)	TEMP	MIN	MAX
Vancouver	averse	13	20
Victoria	averse	11	21
Edmonton	—	—	—
Calgary	—	—	—
Whitehorse	enneigée	7	26
Regina	enneigée	8	22
Winnipeg	enneigée	12	23
Ottawa	—	—	—
Halifax	averse	19	28
Montréal	averse	17	28
Québec	averse	11	23
Fredericton	enneigée	10	30
Charlottetown	enneigée	11	25
St. John's	nuageux	9	19

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)	TEMP	MIN	MAX
Albany	—	—	—
Atlanta	—	—	—
Atlanta City	—	—	—
Boston	—	—	—
Buffalo	—	—	—
Burlington Vt	—	—	—
Charlotte NC	—	—	—
Chicago	—	—	—
Cleveland	—	—	—
Dallas	—	—	—
Denver	—	—	—
Denver	—	—	—
Detriot	—	—	—
Hartford	—	—	—
Honolulu	—	—	—
Houston	—	—	—
Kansas City	—	—	—
Las Vegas	—	—	—
Los Angeles	—	—	—
Miami Beach	—	—	—
Min. St. Paul	—	—	—
New Orleans	—	—	—
New York	—	—	—
Norfolk Va	—	—	—
Oklahoma City	—	—	—
Orlando	—	—	—
Philadelphia	—	—	—
Phoenix	—	—	—
Pittsburgh	—	—	—
Portland Me	—	—	—
Portland Or	—	—	—
Reno	—	—	—
Salt Lake C	—	—	—
San Diego	—	—	—
San Francisco	—	—	—
Seattle	—	—	—
Spokane	—	—	—
Syracuse	—	—	—
Tulsa	—	—	—

LE MONDE

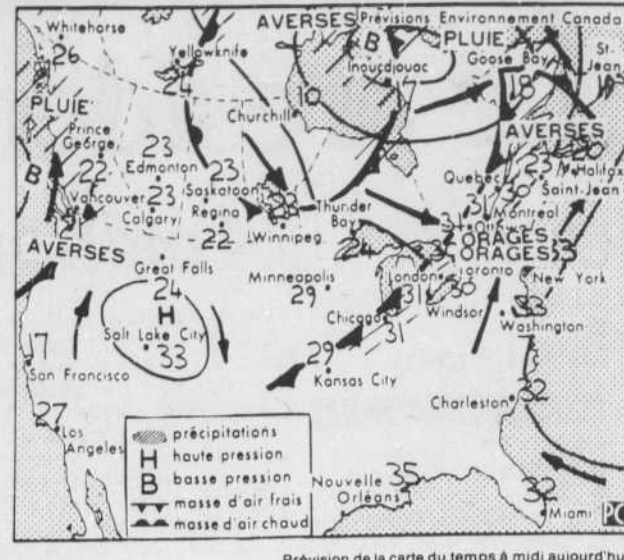
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	nuageux	16 13 h
Amsterdam	nuageux	17 13 h
Ankara	clair	23 15 h
Athènes	clair	29 14 h
Auckland	clair	6 minuit
Bevrouth	—	14 h
Berlin	nuageux	18 13 h
Bombé	nuageux	21 13 h
Bruxelles	nuageux	19 13 h
Le Caire	clair	33 14 h
Casablanca	clair	23 midi
Copenhague	nuageux	17 13 h
Dublin	part. nuageux	17 13 h
Dublin	part. nuageux	24 13 h
Genève	part. nuageux	28 14 h
Jerusalem	clair	26 midi
Los Angeles	nuageux	19 13 h
Madrid	clair	35 13 h
Malte	clair	37 13 h
Moscou	nuageux	23 13 h
New Delhi	clair	40 17 h
Nice	part. nuageux	26 13 h
Oslo	part. nuageux	19 13 h
Paris	nuageux	25 13 h
Rome	part. nuageux	30 13 h
Sofia	clair	26 14 h

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	MAX	MIN
Acapulco	—	—
Barbados	—	—
Caracas	—	—
Curacao	—	—



Freeport	Guadalajara	Guadalupe	La Havane	Kingston	Montego Bay	Moscou	Nassau	San Juan	Trinidad	Stockholm	Oslo	Tokyo	Tunis	Vienne	Varsovie
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	orages	16	23	21 h	23	13 h
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	part. nuageux	16	23	21 h	23	13 h
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	part. nuageux	16	23	21 h	23	13 h
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	part. nuageux	16	23	21 h	23	13 h

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	14	29
Normale	16	26
Records	7 (1962)	31 (1944)

Précipitations* (Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	—
Ce mois-ci	10
Normale pour ce mois	0
Cette année*	210
Normale pour l'année	707

*L'accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	2
Ce mois-ci	16
Normale pour ce mois	7
Cette saison	16
Normale au 30 juin	7

*Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requise, donc à la durée de la saison de chauffage.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO 500-04-0187-82. PAPIERS & EMBALLAGES, SUTIMAN LITEZ, demandeurs en LES TRIPARTITES DU CANADA INC. défenderesse. Le 20 juillet 1982, à 14 heures, à la place d'affaires de la défenderesse au No 1063 Côte Terrehomme, St-Jean de Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ladite défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Fridge, four, bureau, secrétaire, «luminaires», etc. (fonds). ARGENT COMPTANT JEAN C. MAISONNEUVE, huissier, 334-2075, Montréal, le 5 juillet 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, NO 500-04-0187-82. PAPIERS & EMBALLAGES, SUTIMAN LITEZ, demandeurs en LES TRIPARTITES DU CANADA INC. défenderesse. Le 20 juillet 1982, à 14 heures, à la place d'affaires de la défenderesse au No 1063 Côte Terrehomme, St-Jean de Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ladite défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Fridge, four, bureau, secrétaire, «luminaires», etc. (fonds). ARGENT COMPTANT JEAN C. MAISONNEUVE, huissier, 334-2075, Montréal, le 5 juillet 1982.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO 500-12-10677-813, LOUISE BEAULIEU, requérante.

PAR ORDRE DE LA COUR, L'intimé, Stephan (Stephen) PEEL, est par les présentes requis de comparaître au palais de justice, 10, rue St-Antoine, à Montréal, salle 1608, le 12 août 1982, à 9 h 30 heures de l'après-midi. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été laissée au greffe de la cour supérieure. Prenez avis qu'à défaut de comparaître, on procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.

Laval, le 28 juin 1982. (S) JOHANNES TELLIER, P.A. St-Aubin, Laval, Charbonneau & Plante, 3509, boul. de la Concorde, Bureau 207, Laval, Québec, Dom. 411, rue St-Jacques, 3ème étage, Montréal, Québec, 35 Linteau, Villeneuve & Associés.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS, Prenez avis que M. Serge Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500983-002, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Léon Lefebvre, 4 rue Barriault, Caspascap, G6 Matapédia, conformément aux dispositions de l'article 85, des règles de pratique et de Régie interne de la C.T.O. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution.

2ème parution le 7 juillet 1982. 2ème parution le 7 juillet 1982. SECTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS est par la présente donné en vertu de l'article 1571 (1) du Code Civil qu'une cession-transfert de toutes les créances et dettes de livre, présentes et futures, de 247036 Alberta Ltd. ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec en la ville de Montréal, en faveur de Canadian Commercial Bank, à titre de garantie, en date du 12 mars 1982, a été enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal, le 26 mai 1982, sous le numéro 3264213. Montréal, le 30 juin 1982. McMASTER MEIGHEN

AVIS est par la présente donné en vertu de l'article 1571 (1) du Code Civil qu'une cession-transfert de toutes les créances et dettes de livre, présentes et futures, de 247036 Alberta Ltd. ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec en la ville de Montréal, en faveur de Canadian Commercial Bank, à titre de garantie, en date du 12 mars 1982, a été enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal, le 26 mai 1982, sous le numéro 3264213. Montréal, le 30 juin 1982. McMASTER MEIGHEN

AVIS est par la présente donné en vertu de l'article 1571 (1) du Code Civil qu'une cession-transfert de toutes les créances et dettes de livre, présentes et futures, de 247036 Alberta Ltd. ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec en la ville de Montréal, en faveur de Canadian Commercial Bank, à titre de garantie, en date du 12 mars 1982, a été enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal, le 26 mai 1982, sous le numéro 3264213. Montréal, le 30 juin 1982. McMASTER MEIGHEN

AVIS est par la présente donné en vertu de l'article 1571 (1) du Code Civil qu'une cession-transfert de toutes les créances et dettes de livre, présentes et futures, de 247036 Alberta Ltd. ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec en la ville de Montréal, en faveur de Canadian Commercial Bank, à titre de garantie, en date du 12 mars 1982, a été enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal, le 26 mai 1982, sous le numéro 3264213. Montréal, le 30 juin 1982. McMASTER MEIGHEN

AVIS est par la présente donné en vertu de l'article 1571 (1) du Code Civil qu'une cession-transfert de toutes les créances et dettes de livre, présentes et futures, de 247036 Alberta Ltd. ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec en la ville de Montréal, en faveur de Canadian Commercial Bank, à titre de garantie, en date du 12 mars 1982, a été enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal, le 26 mai 1982, sous le numéro 3264213. Montréal, le 30 juin 1982. McMASTER MEIGHEN

AVIS est par la présente donné en vertu de l'article 1571 (1) du Code Civil qu'une cession-transfert de toutes les créances et dettes de livre, présentes et futures, de 247036 Alberta Ltd. ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec en la ville de Montréal, en faveur de Canadian Commercial Bank, à titre de garantie, en date du 12 mars 1982, a été enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal, le 26 mai 1982, sous le numéro 3264213. Montréal, le 30 juin 1982. McMASTER MEIGHEN

AVIS est par la présente donné en vertu de l'article 1571 (1) du Code Civil qu'une cession-transfert de toutes les créances et dettes de livre, présentes et futures, de 247036 Alberta Ltd. ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec en la ville de Montréal, en faveur de Canadian Commercial Bank, à titre de garantie, en date du 12 mars 1982, a été enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal, le 26 mai 1982, sous le numéro 3264213. Montréal, le 30 juin 1982. McMASTER MEIGHEN

La visite de Fiterman: échanges possibles sur le TGV et l'Airbus

par Gilles St-Jean
de la Presse Canadienne

C'est un bilan positif, qui comporte la perspective d'échanges technologiques croissants entre la France et le Canada, qu'a présenté lundi soir, à Montréal, le ministre français des Transports, M. Charles Fiterman, à la suite d'une série de rencontres avec ses homologues canadiens et québécois.

M. Fiterman, qui mettait fin hier à un voyage de cinq jours en terre canadienne, a noté la présence d'intérêts communs franco-canadiens dans de possibles échanges en matière de trains à grande vitesse et dans le dossier de l'Avion Airbus.

«Nos technologies peuvent demeurer en concurrence. La concurrence est saine à condition d'être civilisée. Il reste que nous pouvons aussi nous compléter», a déclaré M. Fiterman, interrogé sur les problèmes éventuels d'une coopération qui porterait notamment sur le «train à grande vitesse» (TGV français) et le «léger-rapide» (LRC canadien).

M. Fiterman a noté, par ailleurs, que la France serait d'accord pour que la vente d'appareils Airbus au Canada s'assortisse d'emplois pour les Canadiens, et rappelé que dans le domaine aéronautique, les deux pays se sont déjà mis d'accord pour une collaboration portant sur la franci-

sation des termes techniques propres à cette industrie. Dans la perspective d'un accord possible au sujet d'Airbus, M. Fiterman a reconnu que les États-Unis pourraient constituer un obstacle à une coopération accrue entre le Canada et la France, pays dirigé par un gouvernement de la gauche coalisée (M. Fiterman est lui-même d'allégeance communiste).

«Je ne crois tout de même pas que quiconque, aux États-Unis, interprète une coopération entre nos deux pays comme un retournement d'allégeance. L'expérience a montré que l'on peut collaborer avec différents pays sans trouver là de problème insurmontable», a assuré le ministre français, qui a fait état des avantages de telles collaborations dans le passé.

«Le métro de Montréal est un bon exemple de collaboration: sa construction a été bénéfique pour les Français qui l'ont conçu, mais aussi pour les Canadiens, qui ont acquis une technologie nouvelle. De ce fait, la France a permis la création d'une nouvelle concurrence», a-t-il rappelé.

M. Fiterman a d'autre part fait état de sa satisfaction, à l'issue de sa rencontre, lundi matin, avec le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, où l'on a discuté du nouveau projet du premier magistrat de la métropole.

Ce dernier caresse le rêve de relier Montréal à New-

York par le biais d'un «train à grande vitesse».

Appelé à commenter ce projet de M. Drapeau, M. Fiterman a déclaré que «réver n'est pas nécessairement un défaut chez les hommes politiques... du moins de façon générale».

Au reste, M. Fiterman a souligné qu'il avait confié à l'un de ses hauts fonctionnaires la responsabilité de suivre le dossier TGV-Montréal, et d'établir des contacts entre les différents intéressés s'il y avait lieu.

M. Drapeau aurait confié à M. Fiterman qu'il bénéficiait déjà d'appuis dans les villes de New-York et Albany (capitale de l'État de New-York).

Enfin, le ministre français des Transports a raconté qu'il avait été impressionné par une visite aux installations olympiques de Montréal, lundi.

«Sans vouloir faire d'ingénierie, je souhaiterais que ces installations, qui sont une fenêtre de la technologie française, soient complétées conformément au plan original», a noté M. Fiterman.

Rappelons qu'un ingénieur français délégué ici par son gouvernement avait suggéré que les installations soient terminées selon le concept de l'architecte (français) Roger Taillibert.

Le gouvernement du Québec, propriétaire des installations, ne fera connaître sa décision à ce sujet que dans deux ans.



Des piments pique-nique

Ces piments farcis «pique-nique» sont une des recettes offertes par le centre d'information Bien-Vivre de Lipton et permettent de préparer des goûters vite faits et nourrissants.

Les ingrédients: 1 sachet de mélange pour soupe à l'oignon; 250 ml (1 tasse) de crème sure; 50 ml (¼ tasse) de vinaigre; 125 ml (½ tasse) de lait; 1,500 ml (6 tasses) de dés de pommes de terre cuites; 1 branche de céleri, en petites tranches minces; 6 piments verts doux, petits ou moyens; paprika.

Mélanger dans un grand bol, le mélange pour soupe à l'oignon, la crème sure, le vinaigre et le lait. Ajouter les pommes de terre et le céleri et brasser le tout, délicatement, pour enrober de la sauce tous les éléments solides. Mettre en attente. Couper les piments en deux, en longueur, et les débarrasser de la queue, des graines et des membranes intérieures. Répartir la salade de pommes de terre dans les demi-piments et la saupoudrer d'un peu de paprika. 12 portions.

Un bon conseil.



Les jeudis des enfants à TdH

Tous les jeudis, à compter de demain, seront consacrés aux enfants à Terre des Hommes. C'est ainsi que, grâce à la collaboration du service des sports et des loisirs de la ville de Montréal, quelque 500 enfants des quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Marie-Victorin, Saint-Edouard et Rosemont, et du Centre Claude-Robillard viendront passer la journée de demain dans l'île Notre-

Dame.

Les activités au programme veulent stimuler la curiosité et l'imagination des jeunes: défilé de clowns et de personnages de contes tels Obélix, Gollorak, les Schtroumpfs; fanfare, remise de ballons, prix pour les maquillages les mieux réussis; visite des pavillons du Québec, des Enfants, du Centre de renseignements où il y a une exposition

sur les sciences naturelles; pique-nique.

Pour sensibiliser les enfants à la recherche de la paix dans le monde, l'organisme montréalais des Enfants de la Paix fera participer les jeunes à la *Déclaration de paix*, un spectacle musical original qui sera conçu, créé et interprété par 80 jeunes gens d'origines ethniques diverses, le 23 octobre prochain, jour

des Nations-Unies, à New York.

Enfin, pour bien finir cette première journée des enfants à TdH, les petits pourront assister à une première, la présentation d'une pièce de théâtre pour enfants: *À votre avis, monsieur le conseiller cheval-balai*, création de l'atelier-théâtre Les Mains.

LES BONS ACHATS

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: Quart arrière de poulets frais, \$2.84/kg (\$1.29/lb); quart avant de poulets frais, \$3.06/kg (\$1.39/lb); bifteck de côte, \$8.13/kg (\$3.60/lb); boeuf haché maigre \$4.39/kg (\$1.99/lb). Fruits et légumes: laitues Iceberg du Québec, \$0.59 ch.; haricots verts des États-Unis, \$1.74/kg (\$0.79/lb); pêches des États-Unis, \$1.74/kg (\$0.79/lb); brugnons de la Californie \$2.62/kg (\$1.17/lb).

Cooprix: Poulet surgelé Flamingo catégorie A, 5-7 lbs \$2.18/kg (\$0.99/lb); avant de veau de grain, désossé, lardé, frais, \$6.37/kg (\$2.89); boeuf haché mi-maigre, \$3.90/kg (\$1.77/lb); fromage Oka, \$8.80/kg (\$3.99/lb); fromage Forêt noire Oka, \$8.80/kg (\$3.99/lb); truite arc-en-ciel, fraîche du Québec, nettoyée, \$7.70/kg (\$3.49); crevettes, non décortiquées, surgelées, avec tête, \$3.29/kg (\$1.49). Fruits et légumes: radis du Québec, cello de 1 lb., \$0.38 le paquet; laitues en feuilles du Québec, \$0.25 ch.; épinards du Québec, cello de 10 oz., \$0.58 le paquet; pêches de Californie ou de Georgie, \$1.28/kg (\$0.58); raisins rouges Cardinal de Californie, \$2.16/kg (\$0.98).

IGA/Boniprix: Poulet frais catégorie Canada «A» moins de 4 lb., \$2.16/kg (\$0.98/lb); quarts de poulet frais (portion de la cuisse), \$2.60/kg (\$1.18/lb); quarts de poulet frais (portion de la poitrine) \$3.48/kg (\$1.58/lb); filets de gobeberge surgelés, \$4.14/kg (\$1.88/lb); croquettes de morue surgelées, \$2.82/kg (\$1.28/lb). Fruits et légumes: cantaloups des États-Unis, gros-seur 23, \$0.79 ch.; melon de miel des États-Unis, \$0.99 ch.; citrons d'Espagne, 6 pour \$1.09; laitue Iceberg du Québec, 2 pour \$0.89; champignons blancs du Canada, \$1.19/chopine; concombres anglais de l'Ontario, gros-seur moyenne, \$0.79 ch.

Métro: Rosbif de palette, coupe ordinaire, \$2.18/kg (\$0.99/lb); rosbif de côtes croisées, \$3.51/kg (\$1.59/lb); bifteck de côtes, \$7.67/kg (\$3.48/lb); fromage cheddar, blanc ou jaune, P'tit Québec, \$2.58/morceau de 454 g (16 oz). Fruits et légumes: raisin vert de Californie, \$3.06/kg (\$1.39/lb); melon miel des États-Unis, grandeur 8, \$1.29 ch.; laitue Iceberg, gros-seur 18, Canada no 1, \$0.39 ch.; ble d'inde en épi de la Floride, Canada no 1, 5 pour \$1.59; tomates roses de serre, Canada no 1, \$2.60/kg (\$1.18/lb).

Provibec: Rôti de porc frais, bout des côtes, env. 1.7 kg (3½ lb), \$3.70/kg (\$1.68/lb); côtelettes de porc frais, coupe du centre, \$5.25/kg (\$2.38/lb); rôti de longe de porc frais, bout du filet, env. 1.75 kg, \$4.14/kg (\$1.88/lb); noix de ronde fumées Royal, \$9.22/kg, (\$4.18/lb); crevettes cuites de Matane, emballage de 200 g, \$3.48; fromage mozzarella en vrac, \$2.13/kg (\$2.78/lb); cuisses de grenouilles surgelées, \$10.32/kg (\$4.68/lb). Fruits et légumes: oranges Outspan d'Afrique du Sud, gros-seur 138, \$1.99/dz; laitue Iceberg du Québec, Canada no 1, \$0.49 ch.; cerises Bing de Washington, \$3.06/kg (\$1.39/lb); oignons verts du Québec, 2 paquets pour \$0.45; champignons, culture canadienne, boîtes de 1 chopine, \$1.15.

Provigo: Bifteck de ronde, Canada cat. A, \$5.03/kg (\$2.28/lb); bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, Canada cat. A, \$5.91/kg (\$2.68/lb); boeuf haché maigre, Canada cat. A, \$5.47/kg (\$2.48/lb). Fruits et légumes: nectarines, Canada no 1, gros-seur 70, de Californie, \$1.70/kg (\$0.77/lb); melons d'eau à chair rouge, env. 17½ lbs, importés, \$2.49 ch.; limettes de Floride, gros-seur 150, 6 pour \$0.59; concombres sans graines, Canada no 1, calibre gros de l'Ontario, \$0.79 ch.; laitue romaine du Québec, gros-seur 16, 2 pour \$0.89; oignons verts du Québec, gros-seur 48, 3 pour \$0.69.

Richelieu: Cuisseau de veau, désossé, roulé, surgelé, \$6.57/kg (\$2.98/lb); soc de porc roulé, fumé, 1-1.3 kg (2-3 lb), \$5.47/kg (\$2.48/lb); longe de porc frais, bout de côte, env. 1.3 kg (3 lb), \$3.92/kg (\$1.78/lb). Fruits et légumes: raisin rouge Cardinal de la Californie, \$3.06/kg (\$1.39/lb); pommes rouges «Délicieuses» des États-Unis, \$1.72/kg (\$0.78/lb); prunes rouges Santa Rosa des États-Unis, \$1.94/kg (\$0.88/lb); choux verts du Québec, \$0.64/kg (\$0.29/lb); radis frais en botte, du Québec, 2 pour \$0.49; poivrons verts, gros format, des États-Unis, \$1.74/kg (\$0.79/lb).

Steinberg: Rôti de palette, coupe ordinaire, \$2.18/kg (\$0.99/lb); rôti de côtes croisées, coupe ordinaire, \$3.51/kg (\$1.59/lb); boeuf haché maigre, \$4.39/kg (\$1.99/lb); fromage Gouda de la Fromagerie Oka, \$9.90/kg (\$4.49/lb). Fruits et légumes: pêches des États-Unis, Canada no 1, \$1.28/kg (\$0.58/lb); bananes Dole, grosses, \$0.77/kg (\$0.35/lb); raisins rouges Cardinal de la Californie, \$2.40/kg (\$1.09/lb); poivrons verts, gros format, des États-Unis, \$1.72/kg (\$0.78/lb); concombres anglais de serre, moyens, \$0.58 ch.; laitue romaine du Québec, Canada no 1, \$0.48 ch.; limettes de la Floride, gros-seur 150, \$0.10 ch.

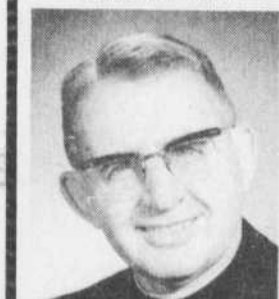
Annonces classées 286-1200

Ameublements à vendre

TABLE EN CHêne blond, ronde, pouvant assoir 14 personnes, diamètre 48", fauteuils assortis, rideaux pleins pour fenêtre en baie, lit bébé en pin, grille de foyer et chenet. Après 5h: 524-9166 9-7-82

SALLE À MANGER en chêne 9 morceaux, encoignure de coin en pin, tapis genre Aubusson fond rose framboise, 12 x 16. Service de Linge-pous pour 12, etc. 481-3341, 739-9448 9-7-82

Rappelé à Dieu



M. Lambert
DESAULNIERS, P.S.S.

M. Lambert DESAULNIERS, prêtre de Saint-Sulpice, est décédé subitement le dimanche 4 juillet 1982, à l'hôpital de Mont-Laurier, N.Y. à Montréal, le 14 août 1910, ordonné prêtre le 6 juin 1936 et admis dans la Compagnie de Saint-Sulpice en 1939. M. Desaulniers avait, par la suite, complété des études en Sciences, puis enseigné au Collège André-Grasset et au Séminaire de Philosophie. Appelé par ses supérieurs en 1947 à remplir la fonction d'Économ provincial de Saint-Sulpice, il se remit à des études spéciales à l'Université de Montréal. Pendant plus de 30 ans, il fut Économ provincial en 1980 pour des raisons de santé. Au cours de ces années et jusqu'à ces jours derniers, il exerça son ministère sacerdotal à la chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Vie. Outre sa famille sulpicienne, M. Desaulniers laisse dans le deuil ses deux sœurs: Mme Rollande Walker et son beau-frère le Dr Willie Walker et Mme Estelle Nadeau, ses neveux MM. Marcel Walker et Maurice Walker, ses nièces Mme Louise Walker, Mme Claire Nadeau, Mme Monique Auger, ses filleuls MM. Pierre Lortie et Hubert Hubert, ainsi que leurs familles et beaucoup d'autres parents, amis, connaissances, confrères de collège et d'Université, confrères dans le sacerdoce.

La dépouille mortelle sera exposée au Presbytère de Notre-Dame, 116, rue Notre-Dame, lundi soir. Les funérailles auront lieu à la basilique Notre-Dame, le mercredi 7 juillet, à 10h00. M. Lambert Desaulniers sera inhumé dans la crypte du Grand Séminaire de Montréal, 1931, rue Sherbrooke Ouest de Funér. L. Thériault.

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendeurs et fabricants. Vente chocs (commodes, bureaux, doubles et triples, etc.) Avois suisses matelassés toutes grandeurs à prix d'au-bains, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Antiquités

ANTIQUITES QUÉBÉCOISES à vendre, vente privée, 849-9777 de 9 à 5 h. 12-07-82

Appartements/logements à louer

V.M.R. 1602 Dunkirk, 6^e, équipé, foyer, entrée séparée, garage, chauffage, taxes payées, heures de visite: le soir de 19 à 21h. 731-7064 10-7-82

8^e, face au parc Lafontaine, rénovations de qualité conservant caractère ancien, \$575 par mois. Non chauffé. 523-2340 8-7-82

ADJ. OUTREMONT, U. de M., haut de duplex, 9 pièces + 1/2 s.b., clair, foyer naturel, planchers chêne, vitrage plombé, cuisine, réfrigérateur, garage \$825 733-8994 12-7-82

N.D.G. Douquette, bas duplex, 6^e, foyer, garage, sous-sol, chauffage séparé; près métro Villa Maria, libre. \$700 486-9575 12-7-82

ILÉ-DES-SOEURS, rue Berlioz, sous-location à juillet 83, 4^e, balcon, garage, aussi mobilier et articles à vendre si désiré. 769-1416, 10-7-82

OUTREMONT, 2e, grand 7^e, \$510, libre immédiatement, chauffé. Tél. 270-2007 8-7-82

AHUNTSIC, grand 5^e, chauffé, haut de duplex, bord de l'eau, libre 1er août, \$450/mois, 522-1668 388-2339 12-7-82

OUTREMONT, haut duplex, 6^e, très ensoleillé, chauffage électrique, garage, fait voir. 272-0771 12-7-82

VAN HORNE, près de Wilderton, 4^e, très bon état, ensoleillé, appareils, ter. août, \$430 389-2125 528-2123 19-7-82

EDOUARD MONTPEIT, 4^e, boiserie, appareils, superbe, ter. août, \$435 389-2390, 19-7-82

OUTREMONT ADJACENT, 8^e, bonne condition, libre immédiatement, \$550 par mois. 274-2289 12-7-82

OUTREMONT, appartements 4^e - 8^e, chauffé, moderne, en béton, bien situé, insonorisé, à l'épreuve du feu, intercom, ascenseur, 272-0351, 761-6439 8-7-82

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Réguliers: Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0.20 chacun. Minimum: deux parutions

Encadrés: \$0.65 la ligne agate. Minimum \$10.40

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit. Nous acceptons par téléphone

VISA MasterCard

286-1200 (annonces classées seulement)

Pour tout autre service 844-3361

Appartements/logements à louer

OUTREMONT, haut de duplex, 7 pièces, chauffé, foyer naturel au salon, 4 c.c., \$850/mois. R. Audette, Audette & Audette Courtier. 273-3653, 334-0119 07-07-82

CÔTE-ST-LUC, 4965, près de Westmount, Marie France, Université, 3^e, chauffé, tapis mur à mur, cuisinière, réfrigérateur, libre immédiatement. 272-6563 08-07-82

VIEUX-MONTRÉAL, beaux appartements neufs, 5^e pièces, cuisines aménagées, foyer, poutres antiques, murs de brique, 2 s.b., possession immédiate. \$600 P. Bilaud 934-1818, 482-1143, 849-8782 13-07-82

VIEUX-MONTRÉAL, ne pas louer cet appartement magnifique c'est un peu comme passer à côté d'un rêve. RÉALISABLE, \$850 844-3621, 667-2541 08-07-82

CENTRE-VILLE, superbe 6^e, bien aménagé, complètement repeint, chauffage électrique, \$600/mois, matin ou soir après 22h, 643-6918 8-7-82

CEDAR 2 pas hôpital Général de Montréal, 1^e - 3^e - 4^e, Concierge 935-5321 19-7-82

AHUNTSIC, bas duplex, sous-sol décoré, 3 chambres, bureau, 2 bains, 3 stationnements, tapis, ventilateur, broyeur, lave-vaisselle, armoires cèdre, \$575. Pour rendez-vous: 384-4836, 6 à 9 P.M. 12-7-82

OUTREMONT, Grand 4 rénové et clair, C.C. avec mobilier intégré (lit, tiroirs spacieux, coiffeuse, miroir, etc.). Cuisine moderne équipée et très spacieuse. Chauffé. Édifice tranquille. Libre août, \$375 Concierge 272-9884 8-7-82

RUE LAVAL, grand 8^e restauré, cour, entrée laveuse-sécheuse 842-4947 8-7-82

BOUL. St-Joseph ouest, proximité Outremont, 8^e rénové, boiserie, appareils électriques \$550. Tél. 272-6539 7-7-82

OUTREMONT, Lajoie/Davaar, bas duplex, 3 c.c., 2 s.b., salon, s. à manger, chauffé, taxes et garage inclus. Libre \$850 273-8910 9-7-82

Autos/Motos

HONDA ACCORD, 1980, 60 000 KM, 4 portes, manuelle 5 vitesses, chauffe moteur, radio AM-FM 769-1416 10-7-82

Bureaux à louer

COIN SHERBROOKE, St-Hubert, tout rénové, + ou - 200 p.c., près métro Sherbrooke, 1er août, petit édifice, \$10 le pied, stationnement. 667-4336 2-8-82

Chambres à louer

OUTREMONT, chambre avec cuisine, accès au salon, références requises. 271-2908, 8-7-82

Condominium à louer

COURS LE ROYER, à côté de l'église Notre-Dame, 1000 p.c., 1 c.c., tranquille, vente ou location. Le Soir: 284-1830, 08-07-82

Déménagements

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 570-7729. Brossard: 676-6155 (Miami) (Edouard): 1-305-759-0055 J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques, assurances. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374 J.N.O.

DISPONIBLE, assurance, bien-être. 253-3275 J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite, 937-9491 J.N.O.

Demandes d'emplois

ÉTUDIANT AIMERAIT garder enfant du lundi au vendredi à Outremont. 271-2908, 8-7-82

Cours

COURS DE MATHÉMATIQUES

— Rattrapage, recyclage, — Préparation à la prochaine année scolaire. — Niveaux secondaire et collégial. — Professeur qualifié. — Pédagogue d'expérience. 276-9632 14-6-82

Divers

Monsieur Baignoire

Refait sur place baignoires, lavabos, tuiles, à la couleur désirée. Renseignements: 336-1133 Garantie formelle! 7-7-82

Entretien-réparations

MIMEAULT, J.C. — Compétence en travaux variés: Électricité, bois, métal, camion, etc. Membre du B.E.E. à bon prix. Ste-Thérèse, Laval, Montréal — 430-7777 9-7-82

Fermes à vendre

FERME LAITIÈRE REGION NICOLET, 130 acres, maison brique 34 x 42, 7 pièces, étable 30 x 110. Porcherie 30 x 70. Remise pour machinerie 35 x 55. 30 vaches, quota 300 000 litres de lait. Machinerie complète. Prix: \$240 000, hyp. \$141 800 à 8%. Après 6h PM. (514) 564-2035 10-7-82

Maisons à louer

BEACONCOUR, 90 arpents, maison pentenaire rénovée, grange, remise et machinerie agricole \$62 000 (819) 297-2214 8-7-82

Gardiennage

GARDIENNE DEMANDÉE pour enfant de 16 mois, 3 jours semaine, N.D.G., Tél.: 1-346-6038, à frais fixes. Après 5h. 8-7-82

Maisons à louer

À LOUER, Mascouche Heights, grande maison, 4 c.c., 2 s.b., 48 000 p.c. de terrain. Tél.: 477-9168 14-7-82

ADJ. V.M.R. cottage 3 c.c., sous-sol, 1^e bain, grand jardin, près transport, \$850/mois, 731-4021 après 18h. 10-7-82

MAISON, garage, et jardin, 421 Rang des 60, St-Marc. Jour: 464-5011, soir: 584-3116 8-7-82

Propriétés à vendre

NAPOLEON, logement 4^e, sur 2 étages en copropriété, rénovations exclusives et personnalisées, cour intérieure, \$38 500, 849-4004, 842-3656 10-7-82

À VENDRE: Très beau cottage à Beaconsfield, 4 chambres à coucher, foyer, terrain de 12 000 p.c., rabais du gouvernement \$3 000. Financement intéressant: 767-9934 pour rendez-vous ou renseignements. 10-7-82

Offres d'emploi

RECHERCHE À COMPTER

Du 1er septembre 1982
École secondaire Régionale Glengarry.
— Anglais (chef de section)
— Sciences (biologie/chimie)
1er septembre 82 au 31 janvier 83 (1er semestre)

Veuillez faire parvenir votre demande écrite avant mardi le 20 juillet 82 à:

«Léda» à l'Escale

Un personnage à peine ébauché

par Robert Lévesque

Léda, ou le cheval qui rêve, de Marjorie Pelletier, avec Janine Sutto, Denis Morelle, Frédéric Bédard, Michel Daigle, Mireille Lachance et Denis Roy. Mise en scène de Gilbert Lepage, décors de Denis Rousseau, costumes de François Laplante. Au bateau-théâtre l'Escale, à Saint-Marc-sur-le-Richelieu. Jusqu'au 28 août.

À la sortie de Léda, plus d'un spectateur se demandera pourquoi l'auteur n'a pas préféré écrire sa pièce pour un seul personnage puisque, dans les faits, il n'y a que ce personnage de Léda, joué par Janine Sutto à qui la pièce était dédiée, qui a une certaine consistance. Les cinq autres ne sont que des ombres qui passent et remplissent l'ingrante fonction de «poignées de portes» pour faire évoluer le monologue de Léda.

Cette troisième pièce de Marjorie Pelletier est loin de remplir les promesses que laissent entendre *À qui le p'tit cœur après neuf heures et demi* et *Du poil aux pattes comme les cuacs*. On n'y retrouve plus ce ton frais des dialogues,

cette organisation dramatique appliquée qui avait attiré l'attention. Au contraire, on sent constamment tout au long de la pièce l'errance de l'auteur qui ne sait plus où aller, qui hésite, qui ne maîtrise pas son sujet, et qui peine sur sa pièce comme un écolier devant un pensum.

Le personnage de Léda est intéressant, mais il a échappé visiblement à Marjorie Pelletier. Une «vieille dame indigne», une sexagénaire pour qui la vie ne s'arrête pas, une femme délibérément heureuse, voilà un beau personnage, que René Allio a su faire vivre au cinéma avec la magnifique Sylvie, mais que Marjorie Pelletier a encombré de toutes sortes de détails mal nourris, d'une histoire mal esquissée, qui enlèvent à Léda toute possibilité d'envol. Marjorie Pelletier n'a pas su trouver un ton original pour traiter de ce sujet. Elle hésite constamment entre comédie légère, fable poétique, conte sur le mode fantastique. Sa vieille dame indigne est à la fois dame patronnesse et folle de Chaillot. L'auteur n'a pas fait son nid et, comme pressée d'en finir, envoie promener son personnage «au pays des girafes». Cette finale est

franchement ratée.

Malgré deux heures de dévouement de la part de Sutto, on n'arrive pas à s'intéresser au personnage tant son passé est brumeux, son présent insignifiant (malgré les bonnes intentions), et tant l'évolution dramatique de la pièce manque d'une ligne de force. Cette Léda n'est qu'une ébauche de personnage, et sa mince consistance vient plus des efforts de Sutto que de la plume de l'auteur.

On sent trop les ficelles de l'auteur en panne d'inspiration. Lorsque Marjorie Pelletier ne sait plus quoi faire avec Léda, elle fait entrer quelqu'un, n'importe qui, la directrice de la résidence pour personnes âgées qui est évidemment une pimbèche (un classique pour Denise Morelle), le concierge, la fille, le petit-fils, pour que la pièce avance. Ces cinq personnages accessoires qui entrent et qui sortent n'ont aucune vie propre. Si l'auteur ne s'était pas appuyé sur ces béquilles, le personnage de Léda aurait peut-être gagné en intensité (et en resserrement) ce qu'il aurait sûrement perdu en détails anodins. L'auteur aurait eu plus de chance de réussir ce qui semble être l'intention

de l'entreprise: un portrait léger et poétique d'une vieille femme au cœur jeune. Au lieu de cela, Léda offre l'allure désuète d'un boulevard simplifié et mal ramassé. La mise en scène, par sa mollesse, est pour beaucoup dans cet échec. Le travail de Gilbert Lepage manque totalement de nerfs. Tout est délayé, tout va à vau-l'eau; là où la pièce fait du sur-place, le metteur en scène semble en faire son compte. Piégée de plusieurs longueurs, la pièce piétine, s'effrite, sans que le metteur en scène ait pu la ramener.

En fait, il n'y a qu'un seul élément de cette décevante production qui soit une réussite et mérite tous les éloges. C'est le travail ingénieux de Denis Rousseau qui a concu de très jolis décors dont les changements à vue constituent les meilleurs moments de la soirée. Le passage du champ de courses (où Léda fait courir son cheval) à l'appartement de la résidence est une prouesse de décorateur. Il est assez inusité, tout de même, que le seul souvenir à garder d'une soirée au théâtre soit un changement de décors. C'est ce qui se produit à l'Escale cet été.

Une fête peu stimulante

par Jean Basile

Fêtes nationales et télévision ne vont pas forcément très bien ensemble. Si juin n'a guère été présent au canal 2, la fête du Canada n'a guère eu plus de relief. Et encore fallait-il que le gouvernement des reportages plus ou moins commandités. Ainsi, le jeudi 19 h, on a eu droit à une sorte de reportage «d'un océan à l'autre», dont le centre était à Ottawa. Il faut bien dire que la matière n'était guère stimulante. Comment mettre en onde l'arrivée du Gouverneur général et comment présenter, avec un certain faste, un premier ministre qui allume une flamme? Autant de questions qu'a dû se poser le réalisateur.

Pour le reste, il s'agissait d'un petit travagisme sympathique où l'on nous présentait quelques-uns des événements qui ont marqué, avec plus ou moins d'imaginaire, la fête du 1er juillet. Mais, du moins, il n'y a pas eu de défaillance militaire, sinon quelques coups de canons et l'orchestre de la Gendarmerie royale à Ottawa

Toujours à Radio-Canada, mais à 20 h, on présentait en reprise une émission réalisée par Roland Guay. *Les yeux des autres*, animée par Carole Laure et Lewis Furey. Comme le Canada, selon l'oukaze d'Ottawa, est multiculturel, il s'agissait d'un spectacle de propagande dont le but

télévision

était de nous présenter les différentes facettes de ce «multipays», d'où le titre. Entretemps, quelques artistes de music-hall, égrenaient de petites chansons, tandis que les animateurs y allaient d'un conte de fée.

L'intérêt de ce spectacle n'est pas la présence de Louise Forestier, de Robert Charlebois ou de Ginette Reno, entre autres, mais bien la qualité générale du projet. Ce qui démontre que l'on peut parfaitement réussir une heure thématique, et sur un thème aussi difficile que le multiculturalisme politique, sans tomber dans la médiocrité. C'était enlevé et amusant. En tous cas, ça se regardait avec plaisir et sans gêne tant le ton, jamais forcé, était juste et léger.

Une belle petite réussite. Au chapitre des variétés, on ne peut en dire autant de la première partie des *Beaux dimanches* (19 h 30) où l'on nous présentait une autre émission française de 1980 intitulée *Le Grand Orchestre du Splendid*. Pour les Français, il y avait sans doute un peu de plaisir nostalgique à regarder cette formation qui s'inspirait des grands orchestres des années 50, notamment les Jacques Hélier et les Ray Ventura. Vu d'ici, il n'y avait pas grand chose à glaner de ce spectacle mal filmé de surcroît. Boogie-woogie, petites chansons à sketches, tout cela était assez mal chanté, assez mal rendu, assez mal joué.

La question que je me pose toujours est le pourquoi de telles acquisitions. Car enfin, on a dû voir ce spectacle avant l'achat. Quels sont alors les critères qui président au choix? Il est vrai que les variétés françaises, si l'on en juge par les extravagances de TVFQ 99, ne sont pas extraordinaires mais quand même.

Ainsi, et même si en tant que tel Johnny Hallyday n'est pas exactement ce qui me plaît, son spectacle (présenté précisément sur TVFQ 99) a quand même plus de rythme.

C'était également le quatrième et dernier volet de *Claudine* dans la version d'Édouard Molinaro (20 h 30). Faute de grives, on mange des merles et l'on aura peut-être aimé ces médiocres réalisations des romans de Colette. J'ai pour ma part été déçu et agacé par le ton leste et tout l'attirail commercial de ce travail de seconde main, dont le seul plaisir étaient les décors et les costumes.

Mais ce sera un peu mieux la semaine prochaine quoique entièrement français, une fois de plus. Dimanche prochain, à 19 h 30, Raymond Devos et, dimanche 18, également à 19 h 30, les chanteurs et les danseurs de l'Armée rouge. À compter de dimanche prochain aussi, deux nouvelles séries en provenance de TF 1: *Les grandes aventures de l'Himalaya* et *Des lendemains pour l'homme*.

SURSCÈNE

21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 28 août. **CARTE-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE**, 19 rue Saint-Laurent, Saint-Thomé (373-3282). — «Si Guilty m'était conté» de Sacha Guitry avec Marie Godé, Jean-Pierre Leclerc, Louis Sincennes. Jeu. à dim. 20 h 30. Jusqu'au 1er août.

CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, 385, rue de la Vallée, Lac Masson, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE III**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE IV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE V**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE VI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE VII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE VIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE IX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE X**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XL**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE XLIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE L**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LVIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXV**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXVIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIX**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXI**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIII**, 19 h 30. 22 h 00. **ASTRE LXXXXXXXIV**, 19 h 3

SPORTS

Une 12e défaite en 15 matches

Ça va de mal en pis pour les Expos

par Bernard Cyr

Les Padres de San Diego ont évolué au Stade olympique pour la dernière fois de la saison régulière, hier, et ont quitté le château-fort des Expos avec un gain 5-1 et un avantage de 4-2 dans la série de six matches à Montréal entre les deux équipes.

John Curtis (6-4), qui a limité les Expos à quatre coups sûrs et un seul point en cinq manches et deux tiers au monticule, s'est aussi signalé en offensive et produisant les deux premiers points des siens à l'aide d'un simple, en deuxième manche.

Ray Burris a, quant à lui, encaissé son 11e revers de la saison, contre seulement trois gains. Il a oeuvré pendant six manches, donnant six coups sûrs et trois points aux Padres.

24,034 spectateurs ont assisté à ce revers des Expos, leur 12e au cours des 15 der-

niers matches. La formation montréalaise a du même coup glissé au quatrième rang de la section Est, en raison d'un gain des Pirates de Pittsburgh.

Gene Richards a bien amorcé la rencontre pour les Padres en cognant un double dans la droite, mais il s'est montré audacieux en tentant d'étirer son coup en triple et a été retiré suite à des relais précis de Dan Norman à Frank Taveras et de Taveras à Tim Wallach.

Ray Burris a ensuite forcé les deux frappeurs suivants à cogner des roulants à l'avant-champ pour mettre fin à la manche, mais il a donné deux points à ses adversaires en deuxième reprise.

Le premier frappeur de la manche, Ruppert Jones, a cogné un simple puis a volé le deuxième coussin, avant de voir Sixto LeCano soustraire un but sur balles à Burris. Après le retrait de Terry Kennedy

sur un ballon au champ extérieur, Broderick Perkins a été saisi sur un optionnel pendant que Jones s'arrêtait au troisième. Un but sur balles à Luis Salazar a rempli les coussins et un simple du lanceur John Curtis a donné une avance de 2-0 aux Padres.

Les Expos ont retranché un point à l'avance des Padres en deuxième moitié de cette manche. Gary Carter a d'abord obtenu un double en cognant la balle le long de la ligne au champ gauche et, après des retraits sur trois prises de Tim Wallach et Dan Norman, il a croisé le marbre grâce au simple de Speier.

Burris a été parfait au cours des trois manches médianes, ne faisant face qu'au minimum de neuf frappeurs. Il a forcé ses adversaires à cogner six ballons et trois roulants. Son adversaire Curtis lui a aussi froilé la perfection en ne donnant aucun coup sûr et en affrontant 11 frappeurs, au

cours de ces trois manches. Il a donné un but sur balles à Gary Carter en quatrième, mais il a immédiatement forcé Tim Wallach à frapper dans un double-jeu.

Puis en sixième reprise, après deux retraits, le troisième but Luis Salazar a commis une erreur sur un roulant d'Al Oliver, ce qui a permis à ce dernier d'être saisi au premier but. Curtis a ensuite donné un but sur balles à Gary Carter et cette erreur de stratégie lui a valu d'être remplacé par Eric Show.

Ce dernier a toutefois forcé Wallach à cogner un roulant au troisième coussin, pour mettre fin à la manche.

Les Padres ont reporté leur priorité à deux points en septième, bien que la manche se soit annoncée facile pour Burris. Après un retrait à l'avant-champ de Perkins, Luis Salazar a cogné un simple mais a été retiré en tentative de vol.

Puis Burris a donné un but sur balles au frappeur suppléant Joe Lefebvre et celui-ci a compté sur le double de Gene Richards. Toutefois, et pour la deuxième fois de la rencontre, Richards a tenté de se rendre au troisième sac et a été pris en défaut.

Les Padres ont marqué deux autres points en huitième manche, pour assurer leur gain. Tim Flannery a d'abord cogné un simple et Templeton a soustrait un but sur balles au receveur Dan Schatzeder, entré au jeu en huitième reprise. Un amorti-sacrifice de Ruppert Jones a permis aux coureurs d'avancer de 99 pieds et un but sur balles intentionnel à Lecano a rempli les coussins. Après le retrait de Terry Kennedy, Broderick Perkins a cogné un coup sûr au champ intérieur, permettant à Flannery de marquer et une erreur de Mike Gates sur

le même coup, a aussi poussé Templeton au marbre.

Enfin, la nouvelle est presque passée inaperçue aux yeux des journalistes montréalais, mais le joueur de premier-but des Expos, Al Oliver, a été élu hier le joueur par excellence du mois de juin dans la Ligue nationale de baseball. Toutefois, les spectateurs présents au match d'hier étaient visiblement, eux, au courant de la nouvelle puisqu'ils ont réservé une longue ovation à Oliver à sa première présence au bâton.

Au cours du mois, Oliver a conservé une moyenne au bâton de .323, tout en cognant huit circuits et en faisant produire 26 points. Le choix des chroniqueurs pour le joueur du mois chez les Expos n'a pas encore été dévoilé, mais il est maintenant évident qu'Oliver héritera aussi ce titre.

Il devient ainsi le troisième joueur des Expos à mériter un titre semblable dans la ligue nationale, au cours des trois premiers mois d'activités de ce circuit. Steve Rogers avait été choisi le lanceur du mois en avril et Tim Wallach, le joueur par excellence du mois de mai.

Par ailleurs, les Expos de Montréal, qui seront les hôtes de l'édition 1982 du match an-

nuel des étoiles du baseball majeur, mardi prochain au Stade olympique, ont indiqué hier que le baryton Louis Quilico, du Metropolitan Opera de New York, serait l'interprète des hymnes nationaux pour la circonstance.

Natif de Montréal, M. Quilico s'est bâti une réputation internationale en se produisant, entre autres, à la Scala de Milan et au Covent Garden de Londres.

PADRES 5	EXPOS 1
Richard 4-0-2-1	Raines 4-0-0-0
DeLeon 1-0-0-0	Taveras 2-0-1-0
Flynn 2-0-1-0	Gates 2-0-1-0
Templeton 4-1-0-0	Balson 4-0-1-0
Ruones 3-1-2-0	Oliver 1-0-0-0
Lezano 2-0-0-0	Carter 2-1-1-0
Perkins 1-0-0-0	Wallach 3-0-0-0
Salazar 3-0-1-0	Norman 2-0-0-0
Curtis 1-0-1-0	Speier 3-0-1-0
Show 1-0-0-0	Burris 1-0-0-0
Lefebvre 1-1-0-0	Gulden 1-0-0-0
Schatzeder 0-0-0-0	Shapiro 0-0-0-0
Total 31-5-9-4	Total 30-1-4-1

San Diego	mi	ca	p	m	bb	rb
Curtis 6-4	5-2-3	4	1	1	3	3
Shon	1-3	0	0	0	0	0
DeLeon 5-6	3	0	0	0	0	2
Montréal						
Burris 3-11	7	6	3	3	5	1
Schatzeder	2	3	2	1	4	2
D-2-34	A-24-04					

John Milner congédié

Les Expos de Montréal ont annoncé hier, qu'ils avaient congédié le vétéran joueur de premier but John Milner, afin de faire place au jeune Wallace Johnson, rappelé hier de leur filiale de Wichita.

«Avec les récentes blessures à Dawson et White, nous nous sommes rendu compte que nous avions besoin d'aide dans le champ extérieur et c'est pourquoi nous avons fait appel à Wallace Johnson, a expliqué Jim Fanning. Comme John Milner n'avait obtenu qu'un seul coup sûr en 18 présences au marbre à titre de frappeur suppléant, il est celui qui a écoppé. Je regrette vraiment son départ parce que c'est un gars qui a beaucoup de classe. Ce fut une décision difficile à prendre.»

Milner était, pour sa part, déçu de ne pas avoir eu une vraie chance de se faire valoir dans l'uniforme des Expos. «C'est difficile de Produire lorsqu'on ne fait appel à vos services

qu'une fois la semaine et dans des situations clés en plus».

«Je croyais que les Expos allaient m'employer plus souvent avec les nombreux programmes doubles. J'ai joué au champ extérieur à New York et Pittsburgh et j'ai été surpris de voir que les Expos aient négligé de me donner une chance à ce poste: peut-être ne le savaient-ils pas», a-t-il ajouté.

Milner est désormais libre de contacter toutes les autres formations du baseball majeur et il a avoué qu'il irait cogner, en premier lieu, à la porte des Pirates de Pittsburgh. «J'aimerais bien retrouver mes anciens coéquipiers des Pirates et surtout le bon vieux Willie Stargell.»

Il a aussi mentionné qu'il quitterait le regret la ville de Montréal: «Montréal est une ville propre où l'air est pur et où il est facile de trouver la tranquillité d'esprit. Ce n'est certes pas parce que les Expos m'ont congédié que je ne remettrai plus les pieds à Montréal.»

BASEBALL

Ligue Nationale	Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Lundi	pb cmoy.
San Diego 8, Montréal 6	McGee, Stl. 152 53 349
Houston 6, Pittsburgh 4	Pena, Pgh. 249 85 341
St-Louis 6, Cincinnati 5	Oliver, Mtl. 291 96 330
San Francisco 3, Philadelphie 1	Bailor, NY. 174 55 316
Los Angeles 4, New York 1	Knight, Cin. 299 94 314
Atlanta 7, Chicago 5	R Jones, SD. 264 83 314
Hier soir	Lo Smith, Stl. 300 94 313
San Diego 5, Montréal 1	Landreaux, LA. 224 70 313
Philadelphie 3, San Francisco 2	Horne, Atl. 258 80 310
Pittsburgh 1, Houston 0	Lacy, Pgh. 168 52 310
Los Angeles 9, New York 3	
St-Louis 3, Cincinnati 1	
Chicago 7, Atlanta 2	
Aujourd'hui	
Los Angeles, Romo (0-2) à Montréal, Palmer (3-2), 19 h 05	
San Francisco, Fowles (3-2) à New York, Gaff (0-0), 19 h 35	
San Diego, Lollar (8-2) à Philadelphie, Byström (2-1), 19 h 35	
Cincinnati, Seaver (4-9) à Pittsburgh, Candelaria (4-4), 19 h 35	
St-Louis, LaPointe (4-2) à Atlanta, Mahler (8-6), 19 h 40	
Chicago, Ripley (3-0) à Houston, Sutton (8-4), 20 h 35	



Les frappeurs	Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Lundi	pb cmoy.
Blackwell 28 5 3 179	McGee, Stl. 152 53 349
Carter 264 79 50 299	Pena, Pgh. 249 85 341
Cromartie 273 67 39 245	Oliver, Mtl. 291 96 330
Dawson 289 89 40 1 307	Bailor, NY. 174 55 316
Francome 191 42 9 8 321	Knight, Cin. 299 94 314
Gates 67 15 3 0 223	R Jones, SD. 264 83 314
Gulden 6 0 8 0 000	Lo Smith, Stl. 300 94 313
R. Johnson 12 3 2 0 250	Landreaux, LA. 224 70 313
Mills 41 9 1 0 220	Horne, Atl. 258 80 310
Milner 28 3 2 0 107	Lacy, Pgh. 168 52 310
Norman 43 18 6 2 232	
Oliver 295 89 13 325	
Raines 317 69 23 2 280	
Speier 257 67 24 2 261	
Taveras 70 12 3 8 171	
Wallach 277 74 46 4 287	
White 73 19 11 2 280	
Buts volés: Raines, 35; Dawson, 19; Wallach, 4; Cromartie, Oliver, 3; Carter, Taveras, White, 2.	

Les meneurs	Les frappeurs
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Lundi	pb cmoy.
Wilson, KC. 234 82 350	Blackwell 28 5 3 179
Bonnett, Tor. 223 77 345	Carter 264 79 50 299
Harrah, Cle. 296 102 345	Cromartie 273 67 39 245
Yount, Mil. 295 96 325	Dawson 289 89 40 1 307
McRae, KC. 299 97 324	Francome 191 42 9 8 321
Cooper, Mil. 298 96 322	Gates 67 15 3 0 223
Hrbek, Min. 264 85 322	Gulden 6 0 8 0 000
Grubb, Tex. 165 53 321	R. Johnson 12 3 2 0 250
LNParish, Det. 189 60 317	Mills 41 9 1 0 220
Sample, Tex. 136 43 316	Milner 28 3 2 0 107

LIGUE NATIONALE	Section Est	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	45	35	563	—	
ST. LOUIS	46	38	561	—	
PITTSBURGH	41	38	519	3	
MONTRÉAL	39	513	4		
NEW YORK	38	43	469	7	
CHICAGO	32	51	386	14	
Section Ouest					
ATLANTA	49	30	620	—	
SAN DIEGO	46	34	575	3	
LOS ANGELES	44	39	530	7	
SAN FRANCISCO	38	45	458	13	
HOUSTON	34	46	425	15	
CINCINNATI	31	49	388	18	

LIGUE AMÉRICAINNE	Section Est	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	45	33	577	—	
BOSTON	46	34	575	—	
BALTIMORE	41	35	539	3	
DETROIT	40	36	526	4	
NEW YORK	37	38	493	6 1/2	
CLEVELAND	37	40	481	7 1/2	
TORONTO	35	44	443	10 1/2	
Section Ouest					
KANSAS CITY	46	33	582	—	
CALIFORNIE	45	35	563	1 1/2	
SEATTLE	43	37	538	3 1/2	
CHICAGO	41	38	532	4	
OAKLAND	36	47	434	12	
TEXAS	32	42	432	11 1/2	
MINNESOTA	24	58	293	23 1/2	

en bref...

■ Grundman déçu du budget

Après une lecture attentive du dernier budget fédéral, le vice-président exécutif et directeur général du Canadien, Irving Grundman, est loin de partager l'enthousiasme, même mitigé, du président de la Ligue nationale, John Ziegler, et du président des Nordiques de Québec, Marcel Aubut. «Je l'ai examiné attentivement, a-t-il déclaré, et je suis déçu qu'on ne soit pas revenu à l'ancien système. Les améliorations sont très minimes et consistent principalement en ce que les joueurs peuvent acheter davantage de valeurs dont ils pourront déduire l'impôt plus tard. Mais ils doivent toujours payer l'impôt à la source et ce qu'ils doivent récupérer plus tard par certaines déductions permises demeure très minime». Pour résumer, Grundman critique une formule qui dit: payer l'impôt maintenant et récupérer plus tard. Alors que lui souhaite une formule qui dirait: déduisez maintenant et payer plus tard.

■ Affluence record

NEW YORK (AP) — Alors que le baseball majeur a déjà accueilli plus de 11 millions de spectateurs avant la mi-saison, la Ligue américaine a établi un record la semaine dernière en accueillant plus d'un million d'amateurs pour une troisième semaine de suite. La plus grosse foule de la saison a été enregistrée samedi dernier à Cleveland alors que 69,557 spectateurs ont été témoins du match opposant les Indians aux Yankees de New York. Samedi également, 55,716 personnes ont assisté au match Red Sox-Brewers au County Stadium de Milwaukee.

■ Tennis de la Voie Lactée

Tous les joueurs de tennis d'âge junior sont invités à participer à la troisième édition du Championnat provincial junior de la Voie Lactée, organisé par le Club multisports international de Montréal, du 19 au 25 juillet, sur les courts extérieurs du centre Claude-Robillard. Le joueur d'élite aura l'occasion d'accumuler des points à cause de la double cote de l'épreuve, cependant que le joueur de masse pourra rivaliser d'adresse avec les meilleurs de son niveau. La période d'inscription prend fin vendredi. Pour informations: Fédération québécoise de tennis (374-4700, poste 274).

■ Contrat de 2 ans pour Hamel

Le défenseur Jean Hamel a paraphé une entente de deux ans avec les Nordiques de Québec. Invité au camp d'entraînement des Nordiques la saison dernière après avoir obtenu sa libération des Red Wings de Detroit, Hamel avait réussi à mériter un poste au sein des Fleurelysés. Agé de 30 ans, Hamel en sera à sa 11e saison chez les professionnels, ayant entrepris sa carrière avec les Blues de St-Louis en 1972.

SOCCER

Ligue Nord-Américaine	Mondial
Ce soir	France c. RFA, 15 h
Montréal à Toronto	Pologne c. Italie, 11 h 15
Chicago à Tampa Bay	
New York à Edmonton	
Seattle à San Diego	
San Jose à Vancouver	
Juadi	
F.-Lauderdale à Tulsa	

LIGUE NORD-AMÉRICAINNE	Section Est	g	p	bp	bc	pb	pts
NEW YORK	18	14	4	43	28	41	23
TORONTO	21	11	10	38	28	30	96
MONTRÉAL	19	12	7	35	28	28	96
CHICAGO	18	6	12	30	40	28	64
Section Ouest							
FORT LAUDERDALE	22	14	8	46	44	45	124
TAMPA BAY	22	10	12	34	44	30	90
TULSA	19	8	11	37	40	33	77
JACKSONVILLE	20	8	12	28	37	27	75
Section Ouest							
SAN JOSE	19	11	8	36	34	28	92
VANCOUVER	17	11	6	34	29	27	89
SEATTLE	18	8	10	33	28	29	75
SAN DIEGO	19	8	11	31	35	24	70
PORTLAND	19	8	11	25	20	21	65
EDMONTON	19	6	13	23	40	20	52

(Six points sont accordés pour une victoire en temps régulier ou en prolongation, quatre points pour une victoire en prolongation. Un point boni pour chaque but complé jusqu'à un maximum de trois par match. Aucun point boni pour un but en prolongation ou en confrontation.)

LA: quatre joueurs des Angels avec l'équipe d'étoiles

NEW YORK (AP) — Le joueur de premier but Rod Carew, sélectionné pour une 13e année consécutive, domine une liste de quatre coéquipiers des Angels de la Californie choisis sur l'alignement débutant de l'équipe d'étoiles de la Ligue américaine, qui affrontera celle de la Ligue nationale, à Montréal, mardi 13 juillet.

Les autres Angels choisis par le scrutin populaire ont été le deuxième but Bobby Grich et les voltigeurs Reggie Jackson et Fred Lynn.

Les autres membres de la formation partante seront George Brett, des Royals de Kansas City, au troisième but, le voltigeur Rickie Henderson, des A's d'Oakland, l'arrêt-court Robin Yount, des Brewers de Milwaukee, et le receveur Carlton Fisk, des White Sox de Chicago, qui a obtenu le plus de votes.

Choisi sur l'équipe d'étoiles pour la septième fois et à une troisième reprise consécutive, ce dernier a reçu 2 625 650 votes pour devancer Brett (2 545 560), Carew (2 165 296) et Yount (2 914 651).

Ce dernier a finalement devancé Bucky Dent par quelque 550 000 voix. L'inter des Yankees dominait le scrutin depuis le début en dépit d'une moyenne au bâton aux environs de .150. Jackson a dominé les voltigeurs avec 1,782,745 votes. Le voleur de buts Henderson en a obtenu 1,452,601, suivi de Lynn qui, avec 1,353,898 voix, n'a devancé Dave Winfield, des Yankees, que par 3,359 votes.

Les lanceurs et les joueurs auxiliaires qui seront choisis par le gérant Billy Martin seront connus jeudi, tout comme les auxiliaires de la Ligue nationale.

Entretiens, aujourd'hui mercredi, on connaîtra la formation partante de la ligue nationale ainsi que les lanceurs choisis par le gérant Tommy Lasorda.

Mundial: le grand retour du soccer européen

MADRID. (Reuter) — Après une série d'humiliations face à des équipes sud-américaines, le football européen a refait surface au moment où on ne l'attendait pas en s'ajoutant les quatre places de demi-finalistes dans la phase finale de la Coupe du monde 1982.

Pologne contre Italie jeudi au stade Nou Camp de Barcelone et France-Allemagne de l'Ouest le même jour au stade Sanchez Pizjuan de Séville concrétisent ce retour en force du football du vieux continent.

Malgré la nature bien différente de cette compétition, l'éclipse complète des Européens dans le «Mundialito» de 1981 en Uruguay était considérée par beaucoup comme la confirmation de la supériorité latino-américaine après le triomphe de l'Argentine dans la Coupe du monde de 1978.

L'Europe, qui était représentée par la RFA, l'Italie et les Pays-Bas, n'avait pas remporté une seule victoire devant ses rivaux sud-américains.

Les Allemands avaient même été humiliés 4-1 par le Brésil et l'Uruguay avait battu l'Italie 2-0.

Au niveau des clubs, l'avantage était également du côté sud-américain. En décembre dernier, à Tokyo, les Brésiliens de Flamengo avaient remporté la Coupe intercontinentale en battant Liverpool (Angleterre) grâce à trois superbes buts de Zico.

Ce trophée avait échu l'année précédente au Nacional (Uruguay). Aussi peut-on excuser aujourd'hui l'Europe de ne pas cacher sa grande satisfaction devant le monopole qu'elle s'est taillé sur la phase finale de la Coupe du monde 1982.

Les hommages au sélectionneur italien Enzo Bearzot après la victoire 3-2 de son équipe sur le Brésil, lundi, sont venus principalement de ses collègues européens.

«La performance italienne prouve que nous pouvons en Europe jouer aussi bien que les Sud-Américains», a déclaré

Le mépris de Cromartie est inacceptable

par Richard Milo

Warren Cromartie, toujours Cromartie. Il faudra bien qu'un jour — avant qu'il ne soit trop tard — quelqu'un lui apprenne les bonnes manières.

Il y a quelques semaines, il avait refusé de répondre à une question du confrère Bernard Cyr, de la Presse Canadienne, parce qu'il n'aimait pas sa formulation. Lundi, il a littéralement insulté une bonne partie des amateurs de baseball en crachant son mépris, estimant que ceux qui l'ont hué ne connaissent rien au baseball.

Cromartie a peut-être raison. Duke Snider, avant le match d'hier, expliquait qu'il lui est déjà arrivé de commettre la même erreur, laissant une balle tomber devant lui. Sauf qu'il y a une façon plus polie d'expliquer une erreur de genre, ce que Cromartie n'a pas encore appris. À Réjean Tremblay, de la Presse, il a lancé que les partisans qui l'ont hué n'étaient que des trous de c...!

Hier, Cromartie a cédé sa place à Dan Norman, au champ droit. Le gérant Jim Fanning a expliqué sa

Le dossier du fer

TOUT le monde partage évidemment la conviction profonde que l'ensemble du gouvernement québécois continue, tous les jours, de veiller au grain collectif, même en cette période de l'année. Cependant il n'est pas inopportun de rappeler aux élus que Sidbec a perdu \$100 millions au cours des 15 derniers mois, soit \$20.000 par employé. La direction de la sidérurgie d'État a soumis différents scénarios au gouvernement: le conseil des ministres regarderait l'affaire, croit-on, au début du mois d'août.

La décision ne sera pas facile à prendre. Le fléau de la balance oscille entre la perte de plusieurs centaines d'emplois sur la Côte-Nord et des déficits de dizaines de millions de dollars pour chacune des années à venir. Il n'y a plus de solution avantageuse: il faudra trouver la moins coûteuse pour le Québec.

Les résultats du premier trimestre laissent présager un «trou» de \$100 millions pour 1982. Les propos du président du conseil de Sidbec, M. Robert DeCoster, ne sont guère rassurants sur les perspectives tant du côté minier (Sidbec-Normines) que dans les activités manufacturières.

Le gouvernement du Québec devra prendre une décision courageuse, peut-être brutale, dans ce dossier qui devient un véritable cauchemar pour les contribuables. Il faudra lucidement faire face à la froide musique de la réalité économique.

La recherche d'un coupable serait une pure perte de temps. Il est vrai que l'entente créant Sidbec-Normines a été signée par les Libéraux. Mais c'est un ministre péquiste de l'Industrie et du Commerce qui, en 1977, faisait venir les journalistes à son bureau pour montrer l'appui des financiers américains au gouvernement nouvellement élu. On pourrait aussi parler de la grève de la construction qui a fait augmenter de \$80 millions le coût de l'usine de Port-Cartier. Ces débats consumeront beaucoup de temps mais malheureusement pas de boulettes... Le surplus de la production de Sidbec-Normines ne fondera pas pour autant!

Tout le monde semble s'entendre sur l'urgence de trouver un partenaire qui pourrait absorber une partie du minier extrait au lac Fire. Mais la perle rare sera difficile à dénicher dans la conjoncture actuelle.

Chose certaine, Québec doit revoir au plus tôt l'accord avec le gestionnaire de la mine, US Steel, à qui on verse des frais minimums de \$10 millions par année. La société-mère de la Compagnie Québec-Cartier — qui est également actionnaire de Sidbec Normines à la hauteur de 8% — devrait être invitée publiquement à se montrer «bon citoyen corporatif» dans une question financière qui a des incidences sociales profondes pour la région de la Côte-Nord.

L'analyse de ce dossier doit se faire dans une perspective économique régionale. Faut-il continuer de perdre quelques dizaines de millions pour maintenir l'activité économique dans une région? Les travaux de Sidbec-Normines ont entraîné des dépenses de \$176 millions en 1981. Il est bon de rappeler que British Steel et US Steel achètent la moitié de la production à bon prix. Importer le minerai du Brésil n'apporterait rien à l'économie québécoise.

L'arrêt complet de la production peut enrayer une partie de l'hémorragie. Sidbec-Normines devra néanmoins continuer de payer la dette à long terme au fil des ans. Il faudra aussi évaluer les coûts sociaux et financiers reliés à la perte de revenus pour un millier de familles québécoises. Mais, au total, cette option est peut-être encore plus avantageuse que la perspective de déficits astronomiques.

Par contre, en choisissant de maintenir les activités, les travailleurs devraient faire leur part à la condition qu'ils soient vraiment associés comme partenaires dans l'aventure. Entre l'assurance-chômage et le bien-être social, des conditions moins avantageuses demeurent peut-être acceptables. Les études de Sidbec devraient cependant démontrer qu'à moyen terme du moins, le marché du minerai de fer se rétablira avec la réduction du nombre de joueurs dans cette ligne.

Mais quelle que soit la décision de Québec, il est essentiel de démembrer le groupe Sidbec. En consolidant les opérations, on mine le moral du personnel des aciéries de Montréal qui se demande à quoi bon se tuer au travail pour gagner quelques millions qui seront vite engloutis dans les activités du golfe Saint-Laurent?

Dans son rapport trimestriel, la direction de Sidbec semble prise au dépourvu par l'accroissement de façon alarmante des coûts d'exploitation de la partie manufacturière.

La montée du prix du gaz naturel rend moins intéressant le procédé de réduction directe en place à Contrecoeur. La question qu'il faut soulever alors est fort simple: comment la sidérurgie québécoise peut-elle tourner de façon concurrentielle? Le drame de Sidbec est d'avoir comme voisins les trois aciéries les plus efficaces du monde occidental. Il est évident que les coûts de production doivent être comparables à ceux de Stelco, de Dofasco et d'Algoma. Si l'énergie coûte plus cher, il faudra rogner ailleurs. Là encore, les cadres et les employés syndiqués devront, ensemble, trouver une formule pour produire de l'acier à un prix équivalent à celui des concurrents. On n'achètera pas des produits plus coûteux «parce qu'on y croit dur comme fer». L'association avec un partenaire privé qui possède une expertise précieuse, se révélera un élément tournant dans le redressement. Ce serait la mettre le meilleur type de contrôle au sein de l'organisation. La compagnie devra alors cesser d'être le tremplin des politiciens de la région qui s'enflamment facilement dans leur croisade du fer.

Le gouvernement doit décider du sort de Sidbec d'ici la fin de l'été. Le danger est qu'en catimini, une solution «politiquement acceptable» soit concoctée par les bureaucrates. Au moment de la publication de cette décision, Québec devra faire connaître tous les faits et expliquer pourquoi des scénarios ont été rejetés. Mais en attendant, pourquoi ne pas enrichir le débat en faisant connaître à la population les grandes lignes des avenues possibles?

Michel NADEAU

La poudrière raciste du taxi

La décision de la compagnie SOS-Taxi de ne plus donner de travail ni d'accès à sa centrale d'appels à une vingtaine de chauffeurs d'origine haïtienne a provoqué une vive sortie de la part de certains d'entre eux qui y voient une manifestation de racisme. L'un d'eux a porté plainte auprès de la Commission des droits de la personne, qui a ouvert depuis deux ans un dossier sur «le racisme dans le taxi» et a entrepris de négocier des règlements à l'amiable dans cette industrie. Ce genre de problème social revêt en fait une telle gravité pour l'avenir de la vie communautaire à Montréal et au Québec que le gouvernement lui-même devrait y apporter une attention privilégiée.

En effet, la montée du chômage et la baisse des activités économiques risquent d'avoir dans les mois qui viennent un effet explosif dans le domaine du taxi à Montréal. De plus en plus de chauffeurs se feront concurrence pour obtenir la clientèle de citoyens ou d'entreprises recourant de moins en moins à ce service. Dans un passé qui n'est pas si éloigné, cette industrie chronique ment mal organisée chez nous, du moins en métropole, a produit plusieurs vagues de violence. S'il faut que s'y ajoute, au milieu des difficultés qui reviennent, l'ingrédient du racisme, un recul sérieux risque de se produire sur la frontière, déjà pas trop rassurante, de nos rapports intercommunautaires.

L'affaire est excessivement délicate et se pose dans un milieu attachant mais particulièrement difficile. L'obligation pour le gouvernement de se con-

certier avec les agents du milieu et de prévoir des solutions positives n'en est que plus grande. Dès l'élection d'un gouvernement libéral en 1970, cette industrie a fait l'objet d'études et de recommandations particulières à Québec. Quelques mois auparavant, «l'éméute de la Murray Hill» avait donné une actualité pressante à cette industrie et aux revendications des chauffeurs. Peu de temps après, la Crise d'octobre et certains figures féliguistes associées au taxi devaient confirmer l'importance sociale de ce secteur (dans lequel du reste genouillaient déjà certains agents de la Compagnie des Jeunes Canadiens de douteuse mémoire).

Or à en juger par les récriminations persistantes des chauffeurs de taxi, bien peu des anciens griefs ont été réglés et quelques nouveaux problèmes se sont ajoutés. Même une industrie saine et prospère, pourrait avoir quelque difficulté à intégrer et surtout à faire accepter par la clientèle, en partie raciste, une nouvelle génération de chauffeurs plus «visibles». Une industrie malsaine, accablée par une baisse du chiffre d'affaires, du moins dans certaines compagnies, va immanquablement redevenir un terrain d'élection pour le trouble et les faiseurs de troubles.

Déjà les autorités québécoises et canadiennes du transport ont redistribué les permis de taxi à l'aéroport de Dorval dans des circonstances et surtout avec un résultat qui font craindre le début d'une vague visant à éliminer le plus possible du taxi les chauffeurs «haïtiens». Dans le cas de SOS-Taxi, qui

repousse sur sa clientèle tout motif raciste pour les dernières mises à pied, il est pour le moins frappant de voir que les chauffeurs touchés soient tous d'origine haïtienne alors que les chauffeurs d'autre culture compteraient pour moitié dans l'effectif régulier. À l'occasion, certains chauffeurs ne cachent pas un racisme grossier, mais un racisme plus subtil n'est-il pas déjà à l'oeuvre dans l'industrie, voire dans les ministères chargés de la réglementation?

Les chauffeurs, de tendance individualiste, n'ont jamais réussi à se donner des associations propres à défendre leurs intérêts et à résoudre des problèmes comme celui du racisme. Les regroupements artificiels que le gouvernement a parachutés sur eux n'ont pas davantage réussi à le faire. Les compagnies de taxi sont là pour faire de l'argent, non pour relever les conditions de travail des chauffeurs. Bref, il est très douteux que le milieu lui-même en vienne prochainement à faire face avec succès tant à la question raciste qu'au contexte économique inquiétant dans lequel elle se pose.

C'est pourquoi le Québec devrait mettre sur pied sans délai un groupe de travail spécial, diversifié et impartial qui puisse faire un bilan de la situation et suggérer les remèdes propres à assainir le taxi et à prévenir les secousses graves qui s'y préparent. Les réformes de l'ancien gouvernement n'ont pas eu l'effet qu'on en espérait. Le présent gouvernement serait impardonnable de ne rien faire.

Jean-Claude LECLERC

Stabilité au Mexique

par Bertrand de la Grange

La victoire de Miguel de la Madrid aux élections qui ont eu lieu dimanche au Mexique ne constitue pas une surprise. Le système politique mexicain est organisé de sorte que le candidat officiel ne puisse en aucun cas être battu. En revanche, le taux de participation, qui dépasserait 75%, représente un succès réel et inattendu pour le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis 53 ans. En outre, cela confirme, une fois de plus, la stabilité du Mexique dans une région déchirée par la guerre civile.

Plus que les six autres candidats qui se présentaient aux élections présidentielles, le principal adversaire de Miguel de la Madrid était l'abstention. Au scrutin de 1976 et aux élections législatives de 1979, près de 50% des électeurs mexicains ne s'étaient pas déplacés. Ce phénomène traduisait la désaffection grandissante des Mexicains à l'égard d'un système politique sclérosé qui, derrière les apparences et le rituel de la démocratie, ne leur laissait en fait aucun choix.

Jusqu'à la réforme politique de 1979, les Mexicains vivaient en réalité sous un régime du parti unique qui refusait de dire son nom. Quelle différence pouvait-il en effet y avoir entre l'élection automatique, tous les six ans, du candidat officiel du PRI et le système qui prévalait dans beaucoup de pays du tiers-monde et, bien sûr, dans les pays «socialistes»?

Si, à l'extérieur, le mythe de la démocratie mexicaine avait, et a encore, la

vie dure, les Mexicains savent depuis longtemps qu'ils ne vivent pas dans un régime démocratique. Quelques souvenirs sanglants, dont le plus spectaculaire reste le massacre délibéré survenu en octobre 1968 sur la Place des Trois-Cultures à Mexico, sont là pour le rappeler. Comme dans le reste de l'Amérique latine, de graves injustices sociales demeurent et l'écart entre une petite minorité riche et une majorité de très pauvres est à peine masqué par l'existence d'une classe moyenne relativement importante.

INACTIVITÉ

À travers le Parti révolutionnaire institutionnel, dont le nom est à lui seul un fameux paradoxe, la classe politique se maintient au pouvoir depuis 1929 et vit de l'héritage de la révolution de 1910, qui devait apporter la justice sociale aux Mexicains. Le PRI a dilapidé l'héritage, notamment en n'appliquant pas jusqu'au bout une réforme agraire qui était la principale victoire des révolutionnaires et devait conduire à une transformation en profondeur de la société.

Véritable État dans l'État, au point que les Mexicains eux-mêmes ne savent plus faire la part des choses, l'énorme machine du PRI contrôle tout dans le pays, du conseil municipal jusqu'à la présidence de la République en passant par tous les échelons intermédiaires de l'administration. Pour avoir n'importe quel contrat, il est essentiel d'avoir un ami «priiste» et d'être bien en cour au

près des notables du parti. Cela a donné lieu à un développement gigantesque de la corruption, la fameuse «mordida», qui n'épargne aucun secteur économique.

Tant que tout allait plus ou moins bien, le système pouvait se maintenir sans problème. La découverte de nouveaux gisements de pétrole à partir de 1974 donna un nouveau ballon d'oxygène au PRI au moment où le pays affrontait une grave crise économique. Malgré ses engagements en faveur d'une exploitation rationnelle du pétrole, le régime n'a pu finalement résister à la tentation de résoudre tous les problèmes en vendant ses hydrocarbures sur le marché international. De 24% en 1977, la part du pétrole dans les exportations a bondi à 44% en 1979. Avec la baisse du cours mondial et la récession économique internationale, les conséquences négatives de la «pétroli-sation» de l'économie mexicaine se sont brutalement manifestées et ont conduit en particulier à une forte dévaluation du peso.

Sur le plan politique, la présence de l'opposition, qui aura droit automatiquement à cent sièges (25%) à l'assemblée législative, pourra aussi bien désamorcer le mécontentement que l'exacerber. Cette dernière possibilité est réelle si, comme ses prédécesseurs, le nouveau président ne respecte pas son engagement de réduire la corruption et de décentraliser une activité économique dangereusement concentrée dans une capitale de quinze millions d'habitants, qui résume à elle seule tous les graves problèmes du Mexique.

Promenade aux enfers

Mon vieil oncle Iréné n'avait pas mis les pieds à Montréal depuis 1934. Quelle était la physiologie de la métropole à l'époque de la première grande crise? De vieilles photos nous montrent un gros bourg de province d'où émergent les flèches de nos clochers d'églises. Seul l'édifice Sun Life écrivait orgueilleusement l'environnement.

Je suis allé cueillir mon parent à la gare. À ma vue, il m'empoigna la main plutôt que de me la serrer. Ce n'était pas effusion chaleureuse, mais plutôt crainte de se voir emporté dans le chassé-croisé qui se jouait autour de nous. On aurait dit un naufragé agrippé à son sauveteur.

Je l'entraînai au cœur de la ville. Je ne pouvais me défendre d'un puéril sentiment de fierté en lui désignant nos gratte-ciels qu'au fond de moi-même je déteste.

L'oncle Iréné regardait sans comprendre, écrasé, stupéfié, annihilé. Tout son commentaire se résumait en un mot: «Effrayant!» C'était bien de l'effroi qu'il éprouvait. La course folle des voitures et la bousculade des piétons l'effrayaient. Son bras serrait le mien. Il tremblait. L'âge n'y était pour rien, car mon oncle est solide comme un pont.

Mais, projeté dans le charivari d'une grande cité, il perdait pied. Il me faisait prendre conscience à quel point l'habi-

tant des immenses agglomérations est une mécanique bien huilée, faite d'un tas d'automatismes ajustés à une pulsation désordonnée, et combien est factice le grouillement des passants et inquiétant l'anonymat des visages.

L'oncle Iréné demande de repartir le soir même. Je le ramène à l'autobus. À la pensée qu'il allait retrouver son village, sa façon de lui revint. Il échappait à l'abîme. Quand je pense que je ne l'ai pas entraîné dans le ventre de Montréal par le métro! Je m'en félicite. Il serait certainement tombé raide mort et, aujourd'hui, j'aurais un meurtre sur la conscience.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ Une voix d'hier et d'aujourd'hui

Une entrée en matière qui claque comme un drapeau dans le vent: voilà l'entrée en matière des *Mémoires d'Albert Rioux*, homme de la plume et de la charrue, de l'expérience et de l'enseignement, du fonctionnarisme et de la politique, de l'observation et de l'action, homme d'autrefois et d'aujourd'hui. Il a fait rayonner son activité en maints domaines, au pays et à l'étranger.

L'ouvrage que présente M. Rioux au public s'identifie dès la couverture: on y lit: *Je me souviens*; plus bas: *Mémoires d'Albert Rioux*; et plus bas encore: *Éditions la terre de chez nous*. Ceux qui croiraient inutile pour eux d'ouvrir le bouquin se joueraient un mauvais tour, car, en moins de cent vingt-cinq pages, le film des événements se déroule depuis plus de trois siècles: date de l'arrivée au pays de Jean Riou en 1665, établi d'abord à l'île d'Orléans, puis à Trois-Pistoles, dont il acquit la seigneurie. Tous les Rioux et Riou d'Amérique sont de cette lignée.

Né aux derniers temps du siècle écoulé, M. Rioux a cumulé un énorme savoir diversifié: celui de la langue, celui de l'origine, celui de la religion catholique, celui de l'école, puis du collège, puis de l'université, avec, toujours, le souci de la terre et des terriens à la clé.

Albert Rioux a récolté diverses décorations dues à ses mérites. Il parle une langue soignée. Il détecte aux problèmes de l'agriculture chez nous, des solutions ou des améliorations qui ne sont pas toujours comprises par les législateurs du bitume; sa patience à les réclamer se maintient parce qu'il y voit une assurance de progrès à la fois pour les consommateurs de la ville comme pour les producteurs de la campagne.

M. Jean-Charles Magnan, doyen des agronomes du Québec, préface le volume qui est dédié à l'épouse et collaboratrice Marie-Paule Laliberté, travailleuse sociale retraitée et aux enfants Claude, Jean-Paul, Raymonde et Roch Rioux.

C'est un livre à lire.
Germaine SAURIOL
Québec, 5 juillet

■ Un vice-roi de Shawinigan

M. Jean Chrétien, s'il faut en croire la rumeur, n'aurait aucunement l'intention de joindre les rangs des aspirants plus ou moins avoués à la succession de M. Claude Ryan. Cette décision est inspirée par la sagesse et la logique: après avoir brillé sur la scène fédérale, un homme d'État de la trempe de notre ministre de la Justice ne peut décemment choisir d'aller s'ensevelir dans un parlement de province.

Non, il faut viser plus haut, et la seule récompense vraiment digne d'un politicien qui a tant mérité de la patrie serait qu'on lui offre de remplir la fonction très honorante de Gouverneur général du Canada. La coutume de l'alternance linguistique exige que le prochain titulaire soit un francophone et à moins que les rabatteurs attitrés n'aient déjà jeté leur dévolu sur un ou une Acadienne, il faut dare-dare mousser la candidature du «tit gard de Shawinigan».

En plus du mérite, il faut encore considérer la préparation requise pour assumer une telle responsabilité. Or, M. Chrétien, à l'occasion de ses allées et venues entre Ottawa et Londres, l'automne dernier, tout en veillant à aplanir la voie par laquelle on allait nous rapatrier notre constitution, avait ses entrées à Buckingham Palace, et, partant, a eu tout le loisir de s'initier aux us et coutumes de la cour d'Angleterre. Force lui fut de rendre la politesse à son hôte et de l'inviter à venir nous voir pour nous rapporter notre parchemin constitutionnel.

Cette version des faits dont M. Chrétien a réservé l'exclusivité aux francophones, à savoir qu'il n'avait pas eu le choix et que la reine s'était en quelque sorte invitée elle-même, montre bien le niveau de familiarité auquel il est parvenu à force de se frotter à la monarchie et d'observer de près le personnage et l'institution qu'il représenterait dans un pays enfin libéré de tout vestige colonial, grâce à ses bons offices.

Quant aux anglophones qui seraient tentés de tiquer parce que notre ci-devant ministre de la Justice parle un anglais qui s'apparente de fort loin au «Queen's English», rassurons-les tout de suite en leur confiant que le français parlé par M. Chrétien est tout aussi étranger à la langue de Molière. Pendant la campagne référendaire, ce tribun redoutable n'a-t-il pas marqué à jamais notre subconscient collectif par sa dialectique fondée sur les «tanks» de nos «chars» remplies de

«gaz» importé pour permettre à des diplomates de se ballader à l'étranger avec le «flag» du Québec «planté sur le hood»? Ainsi, les deux langues officielles seraient également écorchées: situation on ne peut plus conforme à l'esprit de notre toute nouvelle charte des droits, «la meilleure au monde», gardons-nous bien de l'oublier.

A tout événement, pour faire taire les puristes qui auraient encore quelque réticence, pourquoi ne pas suggérer, dans la foulée d'un gouvernement qui a toujours su récompenser admirablement ses supporters et amis, de profiter de l'occasion pour témoigner une juste reconnaissance à un autre très loyal serviteur en attachant M. Pierre de Bané à notre futur Gouverneur général, en qualité d'aide-de-camp et de professeur de diction? Nonobstant un soupçon de zozotement, M. de Bané, il faut en convenir, s'exprime avec une élocution et une articulation tout simplement admirables.

Enfin, pour susciter l'adhésion de ces esprits chagrins qui craindraient que le genre populiste et bagarreur du candidat ne convienne pas à la dignité de la fonction, il n'y aurait qu'à accorder une autre récompense bien méritée en nommant M. Serge Joyal au poste de chef du protocole et de chargé des leçons particulières d'étiquette près du vice-roi. Parce que des bonnes manières, du raffinement et de la distinction, M. Joyal, lui, il en a à revendre.

Jules TESSIER

Montréal, 29 juin

■ Des emplois utiles

(Lettre adressée à MM. René Lévesque, Camille Laurin et Marcel Léger.)

Le Centre de récupération à la source d'Hochelaga-Maisonneuve qui a déjà recyclé plus de 500 tonnes de papier, est la preuve évidente qu'il y a possibilité d'économiser les \$42 millions de crédits votés récemment pour quelque 12.400 emplois temporaires destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale.

À ceux-ci, il suffirait, pour le ministère de l'Environnement, de fournir des camions loués, en nombre égal à ceux des vidangeurs desservant les villes de la province. Connaissant d'avance les horaires et les trajets des éboueurs habituels, ces nouveaux camions, chargeables par le côté, passeraient les premiers pour récupérer seulement les journaux ou papiers ficelés ou placés dans des corbeilles à déchets sélectives.

Pour économiser encore davantage nos richesses forestières, les épiciers-bouchers devraient à l'avenir livrer leurs marchandises dans des sacs en plastique dégradable et imperméable, pouvant contenir les déchets autres que le papier.

Vu que le papier, une fois ramassé, peut se vendre à raison de \$15 à \$100 la tonne selon sa qualité, il suffirait que chaque camion rapporte une moyenne de quinze à vingt tonnes par jour de huit heures avec une équipe de trois personnes pour que l'entreprise soit rentable.

De plus, l'enfouissement sanitaire est réduit de 80%, pourcentage des ordures consistant uniquement en papiers.

Puisqu'une pile de journaux haute de trois pieds ou d'un mètre représente la vie d'un arbre en forêt, il y aurait avantage, les jours de pluie, à placer le papier sous les sacs remplis des autres déchets non récupérables.

Maurice L. NANTEL, ingénieur.

Laval, 2 juillet

■ Remplacer les grèves par des élections

(Lettre adressée à M. Pierre Marois, ministre du Travail.)

Si la Régie du logement protège les locataires et si le Code du Travail protège les travailleurs, quel est l'organisme gouvernemental qui protège les usagers de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal contre les grèves, les hausses de tarifs arbitraires et les réductions de services à la CTCUM? Il semblerait, donc, que, même avec la nouvelle Loi sur les services essentiels, les usagers de la CTCUM qui paient des tarifs, des taxes et des impôts ont beaucoup moins de droits que les travailleurs de la CTCUM.

Ceux qui proposent l'abolition du droit de grève dans le secteur public se font, souvent, critiquer pour proposer des solutions simplistes. Certains diront qu'abolir le droit de grève ne changerait rien: certains travailleurs iraient en grève même si elle était illégale. Mais, pourrait-on, par exemple, demander aux usagers de la CTCUM de respecter les lois quand, par exem-

Le directeur du DEVOIR, Jean-Louis Roy, sera absent jusqu'au 21 juillet.

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

ple, les travailleurs de la CTCUM ne respecteraient pas les lois s'ils étaient en grève illégale, dans le cas de l'abolition totale du droit de grève?

Par là, souvent, d'alternatives au droit de grève dans le secteur public: à mon avis, il existe une excellente alternative au droit de grève: c'est que les travailleurs se forment un parti politique (ex.: Parti des travailleurs) pour faire élire des députés à l'Assemblée nationale. Nous avons, donc, besoin, au moyen d'une réforme du système électoral (scrutin à 2 tours ou représentation proportionnelle), d'une Assemblée nationale représentative de l'ensemble de la population québécoise, incluant les nombreux travailleurs. Pour améliorer les conditions de travail des travailleurs des secteurs privés et publics, il n'est, absolument, pas nécessaire de faire la grève: les travailleurs n'ont qu'à utiliser la meilleure arme, la démocratie par l'élection de députés qui représentent les intérêts des travailleurs.

Marc WILLIAMS
Outremont, 28 juin

■ La nappe et les chaises

Cette lettre ouverte est le témoignage spontané de trois clientes qui ont pratiqué réussi à manger au restaurant LATINI le vendredi 11 juin dernier.

Comme l'aventure a un côté humoristique et que les occasions de rire se font rares en ces temps de récession, pourquoi ne pas vous raconter la chose par le menu détail?

Comme en ce vendredi pluvieux, nous cherchions une ambiance ensoleillée, nous avons décidé de la trouver au LATINI.

Au menu du jour, chacune de nous a choisi la salade César, entrée fort consistante à \$3.75. Le garçon de table, après avoir noté notre commande, est revenu en nous disant que «le patron» n'acceptait pas que nous commandions uniquement l'entrée et qu'il nous fallait aussi ajouter un autre plat à la salade. Nous avons donc jeté notre choix sur un antipasto au lieu de la salade, l'une d'entre nous l'ayant déjà fait sans difficulté lors d'un repas récent au même restaurant.

Un deuxième refus de nous servir nous a été transmis par le garçon de table de la part du «patron». Devant nos questions, «le patron» est apparu nous dire que cette façon de procéder était celle de la maison; en effleurant de la main la nappe et le dossier d'une chaise, il a précisé que «ça» devait se payer.

Devant notre surprise et nos protestations polies mais fermes, «le patron» a déclaré que de toute façon, il se foutait de ce que nous pensions et que nous n'avions qu'à manger dans un des petits restaurants du coin. La bière que l'une d'entre nous avait déjà commandée, il nous la donnait et pour conclure il a cru bon de crier à la volée qu'il était heureux de ne pas avoir à nous donner 25¢ pour que nous puissions prendre le métro.

Après une telle aventure, nous n'hésitons pas à vous conseiller quand même le LATINI ne serait-ce que pour aider «le patron» à défrayer le coût de la nappe et des chaises. Ce serait désastreux pour le pauvre homme de recevoir la clientèle avec des tables sans nappe et sans chaises...

Il est cependant à souhaiter que la qualité de la cuisine ne soit pas semblable aux manières du «patron» car vous risqueriez de manger fort grossièrement.

Yvette CHAËS
Céline CHEVALOT
Anne FALCIMAIGNE
Montréal, 18 juin

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

C'est le mode de scrutin actuel qui bloque la représentation des femmes à l'Assemblée

par
André Larocque

L'auteur de cette «lettre ouverte» est secrétaire général associé du Conseil exécutif du gouvernement du Québec pour la réforme électorale.

Le 9 novembre 1981, le Premier ministre du Québec annonçait, dans le corps du discours inaugural, «cette étape dont on a tant parlé: celle d'un nouveau mode de scrutin». Le 4 juin 1982, le ministre d'État à la réforme électorale déposait publiquement le document de consultation qui doit conduire à un projet de loi à l'automne de 1982. Les premières réactions sont variées et la plupart positives.

Cependant en ce qui concerne l'impact d'une réforme du mode de scrutin sur la représentation féminine à l'Assemblée nationale, on entend déjà un certain nombre de remarques décevantes, pour ne pas dire des clichés: «c'est la population qui ne veut pas élire des femmes», «les femmes sont les premières à ne pas faire confiance aux femmes», «même s'il y avait un scrutin de liste, ça ne prouve pas qu'il y aurait des candidates ni qu'elles obtiendraient l'appui populaire», «on cherche bêtement à récupérer les femmes en promettant un changement de mode de scrutin» etc.

Or le document de consultation contient justement un chapitre consacré à la représentation des femmes à l'Assemblée nationale et le scrutin de liste régional. L'objectif de ce chapitre consiste à faire ressortir deux points.

D'abord le mode de scrutin utilisé présentement au Québec — soit le scrutin uninominal à un seul tour — condamne les partis politiques à organiser 122 contestations électorales en parallèle avec un seul gagnant dans chacune; le candidat unique pour chaque parti et l'élu unique pour chaque circonscription ne peuvent pas réellement représenter toute la diver-

sité sociale d'une circonscription.

La règle du candidat unique et du vainqueur unique pousse les partis à chercher le «candidat miracle», le prototype acceptable; cet exercice de simplification ou d'intégration vers le plus grand commun dénominateur amène ainsi notamment à favoriser le candidat sur la candidate au nom du conservatisme que le mode de scrutin préserve soigneusement.

La règle se vérifie facilement dans la pratique: depuis 1940 où les Québécoises ont obtenu le droit de vote et le droit d'être élues, les onze élections générales tenues jusqu'en 1981 ont vu l'élection de 1.114 députés au total, dont 19 femmes, soit 1,7%.

En second lieu, et inversement, l'introduction du scrutin de liste a comme effet de remplacer la circonscription uninominale par une circonscription élisant plusieurs députés à la fois, soit trois, quatre ou cinq. Ceci a évidemment plusieurs effets importants, dont le premier est de faire sauter l'obligation pour les partis comme pour les électeurs de choisir implacablement entre un homme ou une femme. Automatiquement le scrutin de liste ou élection par équipe permettra de choisir un homme et une femme.

Politiquement il est permis de penser que les partis politiques ne pourront pas ne pas offrir ce choix. Mais avant d'argumenter ce point, examinons rapidement quelques clichés qui ont la vie particulièrement dure.

«La population ne veut pas de femmes députées, sinon exceptionnellement». Il est tout simplement impossible de soutenir cette affirmation et voici pourquoi. Dans les onze élections générales, de 1944 à 1981, on 19 fois sur 1.114 on a choisi une femme, il est important de savoir que les partis politiques ont offert au choix des électeurs, sur 4.077 candidats, un total de 191 candidates, soit 4,7% du total. C'est demander l'impossible à l'électorat de renvoyer à l'Assemblée 50% de femmes, si les partis politiques ne leur en offrent que la possibilité d'en élire 4,7% et cela en supposant que toutes les candidates soient élues!

Première constatation: ce n'est pas la population qui ne veut pas élire des fem-

mes en proportion équitable, ce sont les partis politiques qui le rendent mathématiquement impossible.

Personne ne s'attend à ce que 191 candidates sur 191 soient élues mais on pourrait penser qu'une proportion raisonnable le soit, par exemple 25% puisque, de 1944 à 1981 toujours, 1.114 des 4.077 candidats ont été élus. Mais cette attente est toute artificielle puisque les partis politiques recourent depuis toujours non seulement à présenter peu de femmes mais à les présenter dans des «comités battus d'avance». Et cette pratique s'améliore très peu.

En effet l'élection générale du 13 avril 1982 a mis en présence 525 candidats dont 86 femmes, soit 16,4%, ce qui peut avoir l'air d'une amélioration sensible. Cependant de ces 86 candidates, 43 étaient des candidates indépendantes ou représentantes des partis politiques marginaux et 14 autres portaient les couleurs de l'Union nationale.

Donc la dernière élection générale voyait les deux grands partis du Québec offrir aux électeurs un total de 29 candidates, soit 5,5% de l'ensemble des candidats, 5,5% par rapport à 4,7% pour toute la période de 1944-1981, c'est une amélioration infinitésimale.

Maintenant considérons où et dans quelles conditions le PQ et le PLQ ont présenté cette mince brochette de candidates:

Pour le PQ:

(1) Brôme-Missisquoi:	battue par 7.827
(2) Chomedey:	battue par 10.125
(3) Dorion:	élue par 1.894
(4) Hull:	battue par 456
(5) Les-de-la-Madeleine:	élue par 2.427
(6) Jean-Talon:	battue par 2.246
(7) Johnson:	élue par 806
(8) La Peltrie:	élue par 5.337
(9) Laurier:	battue par 6.848
(10) Maisonneuve:	élue par 5.523
(11) Nelligan:	battue par 16.055
(12) Outremont:	battue par 3.403
(13) Richmond:	battue par 253

(14) Robert Baldwin:	battue par 20.214
(15) Vaudreuil-Soulanges:	battue par 1.955
(16) Verdun:	battue par 7.214

Pour le PLQ

(1) Abitibi-Est:	battue par 7.198
(2) Abitibi-Ouest:	battue par 8.384
(3) Charlesbourg:	battue par 5.998
(4) Chicoutimi:	battue par 16.632
(5) Chomedey:	élue par 10.808
(6) Fabre:	battue par 2.265
(7) Jacques-Cartier:	élue par 20.911
(8) L'Acadie:	élue par 12.630
(9) Louis-Hébert:	battue par 8.127
(10) Marie-Victorin:	battue par 10.264
(11) Prévost:	battue par 3.054
(12) Saint-François:	battue par 2.124
(13) Taschereau:	battue par 4.207

Donc pour le P.Q., 16 candidates, cinq élues avec une majorité moyenne de 3.197 voix, 11 défaites dont 6 par plus de 5.000 voix, 3 par plus de 10.000 voix. Six candidates sur ces onze ont été défaites dans l'ouest de Montréal (Laurier, Nelligan, Outremont, Robert Baldwin, Verdun et Vaudreuil-Soulanges), une dans Chomedey et une dans Brome-Missisquoi. Cela laisse comme comités électoralement «potables» — en comptant les cinq gagnés — Hull, Jean-Talon et Richmond, soit un grand total de huit. En somme, au moins la moitié des candidates du P.Q. servent de chair à canon pour comités anglophones perdus d'avance. Et si toutes les candidates dans des circonscriptions potables avaient été élues, cela ferait un total de 8 femmes du P.Q. au lieu de 5.

Pour le P.L.Q., 13 candidates, trois élues avec une majorité moyenne de 14.783 voix et toutes trois dans des circonscriptions de l'ouest de Montréal: 10 défaites dont cinq qui avaient été envoyées contre des ministres (Abitibi-Ouest, Charlesbourg, Chicoutimi, Louis-Hébert, Marie-Victorin). Parmi les cinq autres candidates défaites, une l'a été par plus de 5.000 voix (Abitibi-Est). Il reste quatre candidates battues avec moins de 5.000

voix de majorité donc dans des circonscriptions électoralement potables, ajoutées aux trois élues, cela donne sept circonscriptions libérales potables offertes à des candidates.

Huit circonscriptions gagnables pour le PQ et sept pour le PLQ, cela aurait donné au mieux 15 femmes à l'Assemblée nationale au lieu de 8, soit 12,3% au lieu de 6,6%. Cela demeure bien en-deçà de la proportion des femmes qui constitue plus de la moitié des électeurs. Cependant les électeurs ont, de fait, élu huit des quinze candidates qui se trouvaient en position d'être élues, soit un taux de 53,3% de succès. On ne peut pas dire que cela constitue un phénomène de rejet des femmes par l'électorat.

De fait, pour les femmes du P.Q., cinq élus sur huit comités gagnables, cela donne un taux de succès de 62,5% à comparer avec 70,8% de succès pour les candidats masculins du P.Q. Pour les candidats libéraux, le taux de succès, 3 sur 7, est de 42,9%, alors que les candidats masculins ont réussi à 35,8% seulement.

Remarquons enfin comme ultime confirmation de l'ouverture de l'électorat aux femmes-candidates, qu'en dépit du fait que les deux grands partis cantonnent la moitié de leurs candidates dans des comités imprenables, l'ensemble des 16 candidates du P.Q., en avril 1981, ont totalisé 188.831 voix soit en moyenne 11.802 voix chacune alors que les 106 candidats masculins de P.Q. ont totalisé 1.584.406 voix, soit une moyenne de 14.947.

Pour le P.L.Q., les 13 candidates ont totalisé 176.417 voix soit 13.570 voix à comparer à 1.482.326 ou 13.599 de moyenne pour les candidats masculins.

Pour l'ensemble de l'Assemblée nationale, les hommes ont cumulé 3.066.732 voix soit une moyenne de 14.264 voix alors que les femmes ont totalisé 365.248 voix pour une moyenne de 12.595. Compte tenu de la position défavorisée des femmes, l'écart entre les deux comportements est faible et n'indique pas que l'électorat se conduit différemment dans le cas des femmes. Quatre constatations majeures en découlent:

■ L'électorat ne peut élire plus de femmes que les partis ne lui en présentent

comme candidates: en avril 1981, il y eut 29 candidates des deux grands partis sur 244 candidats au total.

■ Les partis politiques continuent de recourir à la pratique de cantonner la plupart de leurs candidates dans des circonscriptions imprenables; si l'on élimine les circonscriptions anglophones pour le P.Q. et celles où la candidate a été défaitée par plus de 5.000 voix pour le PLQ, il restait, le 13 avril 1981, 15 comités prenables par des femmes candidates des deux grands partis.

■ En dépit de cette situation, les électeurs ont élu une femme dans huit des quinze comités prenables, c'est-à-dire plus que la moitié des femmes qui pouvaient effectivement être élues, ce qui ne traduit guère l'opposition ni même la tiédeur des électeurs à voter pour des femmes.

■ Les partis politiques se comportent comme il le font face à la représentation féminine d'abord et avant tout à cause des impératifs techniques du mode de scrutin que nous utilisons au Québec (et aussi, comme on le voit par les mêmes effets, au Canada).

Pour reprendre ce dernier point en guise de conclusion, rappelons que les caractéristiques essentielles du scrutin uninominal à un seul tour sont d'être un système électoral où (1) une seule personne est élue (2) sur la base d'une circonscription restreinte (3) par le fait d'accumuler plus de votes que les autres concurrents (donc sans que ne soit exigée la majorité réelle). Les deux premières règles fondent le principe du monopole des représentations par circonscription. Un seul élu possible, cela veut dire un seul candidat possible par parti, donc nécessairement à une étape ou à l'autre le choix inévitable entre un homme ou une femme.

Ce dernier choix se fera par les partis en relation avec la mentalité ou les attitudes de la société en général et celle de la circonscription en particulier, ce qui fera qu'un certain conservatisme présent dans toute société et lié à l'envie normale des hommes déjà détenteurs du pouvoir de le conserver feraient pencher la balance dans 90% des cas envers les hommes. Ce choix intégrateur est au centre du scrutin uninominal.

C'est que ce mode de scrutin, dit scrutin anglais, est une très vieille institution née avec le suffrage censitaire restreint aux propriétaires terriens mâles et destinée, non pas à représenter des courants de pensée dans une société pluraliste, mais plutôt à défendre des grandes propriétés contre les abus du roi. Ce scrutin anglais veut représenter un territoire privilégié (la conservation du mot «comté» est d'ailleurs éloquent) en lui conférant un représentant fort parce qu'unique et issu du pouvoir forcé. Ce cadre politique posé, les autres arbitrages sociaux, accommodements d'intérêts ou consensus de pensée s'établissent calmement à l'intérieur entre un tout petit groupe de possédants.

Le Parlement anglais du XVIII^e siècle constituait une assemblée de grands propriétaires (mâles évidemment) réunis pour modérer les transports de la Couronne; d'aucune façon il n'y avait ni volonté ni prétention de constituer la tribune de l'opinion populaire, le miroir de la nation, le reflet du pluralisme.

C'est l'évolution sociale et économique subséquente qui a introduit le scrutin plurinominal ou scrutin de liste. De la poignée des pairs britanniques au suffrage universel masculin et féminin, c'est l'extraordinaire histoire de la démocratie. Qu'il suffise ici de souligner qu'au cœur de cette évolution se situe le transfert progressif de la représentation vue comme la défense de la propriété terrienne à la représentation vue comme l'expression de la volonté des citoyens.

L'élargissement du suffrage reflétait directement l'élargissement du nombre des personnes qui prenaient part à l'arbitrage des idées et des intérêts dans la société. L'introduction du suffrage féminin multipliait par deux le nombre de ceux qui avaient droit de cité politique et achevait d'asseoir l'équation le Parlement = la nation. Le scrutin de liste apparaît comme le moyen de briser le monopole de représentation, d'éliminer le suffrage bâti sur la propriété ou l'argent, d'élargir et de diversifier la représentation à l'image de l'ensemble des électeurs. À l'inverse du scrutin uninominal à un tour, le scrutin de liste, par définition même, élimine la nécessité pour les partis comme pour les électeurs, de choisir l'homme OU la femme. Il permet de choisir l'homme ET la femme.

Dans le débat qui a amorcé le Premier ministre le 9 novembre 1981 et qu'alimente le ministre d'État à la réforme électorale par son document de consultation, il apparaît bien d'autres dimensions que celles mentionnées plus haut. Majs quelles que soient les dimensions dont on veut tenir compte et quelles que soient les conclusions que chacun sera amené à défendre, il serait malheureux et injuste pour cette société que le débat se déroule sans que l'on se rende compte qu'il recouvre le droit politique le plus fondamental de la moitié de ses membres.

Le mode de scrutin actuel interdit mathématiquement une représentation équitable des femmes à l'Assemblée nationale. L'introduction d'un scrutin de liste ne les garantit pas mais le permet. Au lieu de se contenter de crier à l'impudence politique ou à la récupération de leur cause, les leaders féminins gagneraient à faire la guerre aux clichés d'usage et à entreprendre le débat sur la réforme du mode de scrutin comme l'occasion de renforcer leur droit politique premier.

Le projet Laurin pour l'école

3) De trop grandes responsabilités locales?

par **Léon Dion**

collaboration spéciale au DEVOIR

Le livre blanc entend «responsabilités» l'école en l'érigant en une corporation au sens du code civil et en lui confiant de nombreuses et importantes responsabilités en matière éducative, pédagogique et de gestion.

C'est ainsi que l'école aura le pouvoir de déterminer les orientations propres (de l'école), d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer son projet éducatif. Elle devra assurer les services d'enseignement, les services personnels et les services complémentaires prescrits par la loi et les règlements, de même que certains services particuliers prescrits par le ministre. Elle dispensera les activités pré-

personnelles de l'école, il serait «partie prenante au processus de sélection, d'affectation et d'évaluation (de ces personnels)». Il aurait «le pouvoir de choisir le directeur de l'école (et, éventuellement, ses adjoints) parmi une liste de candidats éligibles établie par la commission scolaire, de procéder à son évaluation, d'agir ou de refuser le renouvellement de son engagement en cours de mandat, (il) pourra aussi, pour une cause juste et suffisante, résilier le mandat du directeur d'école si les 2/3 des membres se sont exprimés en ce sens lors d'une réunion spéciale... (Il) aura les responsabilités de préparer, selon le régime financier établi par le règlement gouvernemental, ses prévisions budgétaires, de gérer son budget et de faire rapport à la commission scolaire à la fin de l'année scolaire... (il) agira à titre d'agent comptable des opérations financières de l'école... l'administration courante de l'école relèvera du directeur de l'école qui exercera les pouvoirs à lui confiés par la loi ou délégués par le Conseil d'école...»

En plus d'être doté d'une grande compétence en matière d'éducation et de pédagogie, le Conseil d'école deviendrait une troisième instance de gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Sans être l'employeur direct des

personnels de l'école, il serait «partie prenante au processus de sélection, d'affectation et d'évaluation (de ces personnels)». Il aurait «le pouvoir de choisir le directeur de l'école (et, éventuellement, ses adjoints) parmi une liste de candidats éligibles établie par la commission scolaire, de procéder à son évaluation, d'agir ou de refuser le renouvellement de son engagement en cours de mandat, (il) pourra aussi, pour une cause juste et suffisante, résilier le mandat du directeur d'école si les 2/3 des membres se sont exprimés en ce sens lors d'une réunion spéciale... (Il) aura les responsabilités de préparer, selon le régime financier établi par le règlement gouvernemental, ses prévisions budgétaires, de gérer son budget et de faire rapport à la commission scolaire à la fin de l'année scolaire... (il) agira à titre d'agent comptable des opérations financières de l'école... l'administration courante de l'école relèvera du directeur de l'école qui exercera les pouvoirs à lui confiés par la loi ou délégués par le Conseil d'école...»

L'ampleur et la complexité de ces responsabilités tant éducatives que pédagogiques, administratives et financières qui incomberaient de la sorte aux Conseils d'école font presque peur. Deux questions d'ordre différents viennent à l'esprit:

Des personnes, pour la plupart sans formation spéciale et au surplus bénévoles, pourraient-elles s'acquitter convenablement de ces tâches si lourdes lesquelles, à certaines périodes, pourraient bien exiger un travail à plein temps?

Étant donné que, tant au plan éducatif, qu'administratif et financier, le Conseil d'école partagerait ses responsabilités avec d'autres instances, n'y aurait-il pas un risque flagrant qu'un tel système scolaire n'engendre, pour ainsi dire de façon organique ou encore structurelle de nombreuses dysfonctions (dédoulements, empiètements, recouvrements ou chevauchements des tâches) de même que des conflits insolubles et constants avec les autres catégories d'intervenants à la vie de l'école: avec la commission scolaire qui aurait une responsabilité de coordination et de soutien en matière éducative et pédagogique et qui agirait comme l'agent comptable du Conseil d'école; avec le directeur d'école choisi par le Conseil et qui serait chargé d'exécuter ses décisions; avec les enseignants qui devraient obligatoirement s'impliquer dans l'action du Conseil, sinon à titre de membres, du moins comme consultants réguliers, leur absence entraînant l'impossibilité de poursuivre sérieusement le projet éducatif; avec les élèves eux-mêmes, qui, s'ils étaient présents au Conseil d'école, pourraient bien projeter sur les membres adultes les relations ambivalentes qu'ils entretiennent avec leurs parents?

Bref, qu'advierait-il de la qualité de l'éducation et de la pédagogie, de même

que de la fiabilité de la gestion humaine et financière dans le système que préconise le livre blanc?

Qui gouvernerait l'école?

Une autre interrogation se pose: qui gouvernerait finalement l'école et quel type de gouvernement prévaudrait? Bien entendu, on souhaiterait que tout se passe toujours conformément aux prévisions optimistes du livre blanc. On aimerait que les Conseils d'école soient toujours gouvernés de manière authentiquement démocratique et de façon à remplir convenablement leur double mission éducative et administrative. Mais, quelle garantie existe-t-il qu'il en serait toujours ainsi?

Dans certaines situations, on pourrait penser que les enseignants, même s'ils ne sont que deux, au sein du Conseil d'école, réussiraient à dominer ce dernier en raison de leur prestige, de leur compétence et de leur implication constante dans la vie de l'école. Dans d'autres situations, ce pourrait bien être le directeur de l'école qui dicterait sa loi en vertu de son contrôle sur le personnel administratif et sur l'information pertinente de même que de son expertise en matière d'éducation et de gestion.

Dans certains cas, enfin, on pourrait craindre qu'à la faveur d'un processus électoral mal réglementé et mal supervisé, de même qu'en raison du lourd mandat que les membres du Conseil devraient assumer, au surplus, bénévolement, des indésirables ne soient élus aux Conseils d'école et que ces derniers ne tombent finalement aux mains de potentats ou d'oligarches locaux qui imposeraient leur propre conception de l'éducation et de la gestion?

Vers un appesantissement bureaucratique

Le livre blanc fait état de l'hyperbureaucratization et de l'hypercentralisation du système d'éducation québécois et, bien entendu, il déplore cette situation. Mais les critiques ne manqueraient pas de souligner que nulle part dans le livre blanc il n'est fait mention de la façon dont le réforme de structure envisagée pourrait corriger ce vice inhérent au présent système. Ils vont plutôt prétendre — et avec quelque vraisemblance — qu'au contraire la réforme prévue ne ferait qu'ajouter un troisième palier administratif lequel, en raison de ses propres contraintes en même temps que de celles qui découleraient de ses nécessaires relations avec les deux autres instances de pouvoir, les commissions scolaires et le ministère, aboutirait plutôt à un accroissement de l'appareil bureaucratique central qu'à sa compression.

(FIN)

LE TRES AU DEVOIR

■ Démasqué!

Le samedi 26 juin, lisant la critique de M. René Lapierre pour mon «Armoire...» quelle ne fut pas ma surprise d'y découvrir ce que votre collaborateur avait su détecter: mon roman «devait son fond et son capital psychologique à la célèbre colere de Fritz Zorn».

Pour Carole Malbeu, l'espionne-délatrice ou pour le bandit Jack Besrine c'était un jeu d'enfant mais la filiation avec Fritz Zorn, ouf! Là, chapeau! Ça m'apprendra. On oublie, romanciers, qu'il y a des critiques érudits et perspicaces en diable. Bravo encore à votre René Lapierre!

Il est bien vrai que ce terrible petit Fritz s'est imprégné à moi de façon indélébile. L'auteur (traduit de l'allemand chez Gallimard me dit-on) Zorn est une influence qu'on ne saurait nier quand on ose publier, après lui, cette «Armoire...» Soit!

Quand je pense que certains lec-

teurs ont vu dans ce personnage de Richard «Dick» Mars un certain caïd de Rosemont nommé Richard-the-cat-Blass!!! Des amateurs! Pourtant, imprudent, j'ai baptisé mon pathétique héros du nom de «Mars». C'était me trahir, trahir l'émulation quasi inconsciente pour Fritz Zorn.

M. Lapierre m'a démasqué avec brio. J'en ai pris, oui, toute une «dé-

barque». Et, comme dirait, non pas Fritz mais Helmut Zorn, il y a du «Retour au front» et de «La fatigue

des guerriers». C'était de «bonne guerre» de passer, n'est-ce pas cher Helmut, au «Peloton d'exécution»? Et qu'on ne vienne pas nous dire «qui est ce Helmut Zorn» maintenant? Ignorants!

Claude JASMIN

Montréal, 28 juin

■ Un bon citoyen

Le jour même de l'exposé budgétaire de M. MacEachen, je recevais mon chèque de pension de vieillesse. La Poste de Sa Majesté, et de MM. Ouellet et Warren, est très ponctuelle pour ces choses. Le précieux document était accompagné d'une invitation bilingue, sur luxueux papier glacé, à chanter «O Canada» le 1er juillet à midi. Je suis sûr que cela n'a rien coûté aux contribuables. Oublieux de l'heure (quand on a l'âge de la pension de vieillesse, c'est pardonnable), j'étais en train de me raser, aujourd'hui 1er juillet, quand Radio-Canada m'a signalé qu'il était midi. J'ai déposé blaireau, appareil Gillette et crème Palmolive, me suis mis au garde à vous et j'ai chanté «O Canada». J'étais heureux d'être seul à la maison, personne ne pouvant se demander si j'étais devenu fou. Saurons-nous de Statistique Canada combien de bons citoyens comme moi compte le pays?

Willie CHEVALIER

Montréal, 1er juillet

L'HISTOIRE DE RUTH

Morton Schatzman

Une histoire vraie, un véritable roman d'aventure psychiatrique et aussi un témoignage sur le monde toujours ambigu des relations d'une fille avec son père. Balland, 298 pages, 13,95\$

LE PATRIARCHE

Chaim Bermant

L'épopée passionnante et fertile en rebondissements d'un homme d'affaires, mais également chef de famille qui, au début du siècle, bâtit une fortune, la perd, puis de nouveau s'enrichit. Balland, 452 pages, 15,95\$

À LIRE CET ÉTÉ

CHRISTINE DE PISAN

Régine Pernoud

Par l'auteur de «La Femme au temps des cathédrales», un portrait saisissant de celle qui fut sans doute la première féministe avant la lettre, et refusa, au Moyen Âge, de rester «une créature inférieure». Calmann-Lévy, 228 pages, 12,95\$

BILLY MILLIGAN

L'homme aux 24 personnalités

Daniel Keyes
Des personnages différents d'âge, de caractère et même de traits physiques dans un seul être démultiplié et désespéré. Balland, 464 pages, 16,95\$



France: le socialisme inquiet/Étatiser ou socialiser?

Suite de la première page

Rhône-Poulenc, le géant de la pharmacie et du textile synthétique, a accusé lui aussi des pertes de 400 millions en 1980 sur un chiffre d'affaires de 57 milliards. Thomson-Brandt a 130.000 employés et un chiffre d'affaires de 8,7 milliards, mais une rentabilité marginale de 100 millions. Même problème pour la CGE, spécialisée dans les télécommunications qui, sur un chiffre d'affaires de plus de 11 milliards, ne réalise qu'un maigre profit de 120 millions. Enfin, Saint-Gobain, avec un chiffre d'affaires de 10 milliards, ne réussit à produire que 80 millions de profits.

De plus, l'Etat français a négocié, à l'amiable, une participation majoritaire dans Dassault-Breguet Aviation, avions de chasse et hélicoptères, et dans Matra, missiles à longue et moyenne portée.

Le gouvernement a également pris le contrôle, à 100%, de ce qui restait du secteur bancaire privé — 36 banques — toutes celles dont les actifs dépassaient les 200 millions. Les sociétés coopératives et les banques sous contrôle étranger ont été exclues.

Dans tout autre pays, cette nationalisation massive eût effarouché le secteur privé et l'opinion publique. Pas en France où les entreprises publiques — Renault, Elf-Aquitaine, par exemple — ont une excellente réputation, meilleure même que celle des entreprises privées.

Ainsi, Renault est le quatrième constructeur d'automobiles au monde et exporte 54% de sa production, la meilleure performance de toutes les industries européennes de l'automobile. La SNIA est le deuxième constructeur d'hélicoptères civils au monde.

Bien sûr, l'opération a coûté 43 milliards de francs français, et même le double si on tient compte des intérêts sur la dette publique. Mais le ministre responsable des nationalisations, M. Jean Le Garrec, explique que ce chiffre est en fait moins élevé: certaines des entreprises nationalisées appartenaient déjà, en partie, à d'autres entreprises d'Etat et le paiement de l'actionnaire se réduira à un simple jeu d'écritures. L'épargnant français étant par ailleurs ce qu'il est, très «bas de laine» et peu averti, on s'attend à ce que quelques dizaines de millions de dollars d'actions ne soient jamais réclamés par leurs propriétaires.

La nationalisation des grands groupes industriels s'explique facilement: la sidérurgie, nationalisée à 80%, la transformation des métaux — 60% environ — les textiles synthétiques — 75% — la chimie — 54% — sont des secteurs en difficulté. On reconnaît avec quelque candeur dans les milieux officiels que «ces groupes souffraient d'un manque évident de fonds propres et les marchés financiers français ne pouvaient les aider». De même, le contrôle de l'aéronautique à 84% — et de l'armement — 75% — s'explique en France où l'Etat veut voir de près aux questions de sécurité nationale.

On s'explique moins, par exemple, la mainmise sur 96% du système bancaire français. Le gouvernement aurait-il l'intention de piger dans le coffre des banques pour financer ses entreprises industrielles en difficulté?

Au cabinet du ministre Le Garrec, on reconnaît que l'Etat a demandé aux banques de prendre des «prêts participatifs» dans les entreprises nationalisées, un euphémisme qui désigne en fait une avance de fonds non remboursable. Mais on insiste aussi pour dire que «la sécurité et la solvabilité des banques demeurent impératives». On craint quand même que l'Etat ne canalise les épargnes publiques vers des secteurs non rentables.

Pour rassurer les marchés financiers, le gouvernement prépare actuellement des stratégies industrielles pour la sidérurgie et la chimie, deux secteurs en difficulté qu'il contrôle très largement. De vastes opérations de rationalisation sont en cours qui impliquent éventuellement, des mises à pied.

En fait, le risque de voir le secteur nationalisé — 32% de toute l'industrie française — hypothéqué par des responsabilités sociales que le gouvernement lui imposerait, ce risque n'est pas grand. Le patronat privé a une longue tradition de dépendance à l'égard de l'Etat, parfois plus lourde que celle des grandes entreprises publiques. On explique, par exemple, que la Compagnie générale d'électricité a reçu, entre 1973 et 1978, des subventions directes et indirectes de l'Etat exactement identiques aux profits générés par l'entreprise pendant la même période.

De plus, nationalisées ou non, les entreprises françaises sont traditionnellement très sensibles aux pressions du pouvoir politique. Ainsi, lorsque Seagrams a voulu acheter le cru bordelais du Château Margaux, un simple coup de téléphone de l'Elysée à une institution financière a suffi à faire bloquer la transaction en la convainquant d'intervenir. «Il ne serait pas correct, de dire le président d'une importante banque française, d'opposer ce gouvernement au précédent comme le blanc et le noir.» Sous le régime antérieur, reconnaît-on cependant, les banques privées avaient tendance à se sortir des entreprises en difficulté. Elles auront moins de latitude aujourd'hui qu'elles sont contrôlées par les pouvoirs publics.

Le gouvernement ne veut pas seulement faire des entreprises nationalisées les «locomotives de certains secteurs clés», encore que le plan de redressement adopté en juin prévoit que les sociétés d'Etat réaliseront plus de 55 milliards d'investissements l'année prochaine, au besoin avec la complicité forcée des banques.

On veut aussi que ces «nationalisées» deviennent des modèles de démocratisation de l'entreprise française. Elles seront ainsi gérées par un nouveau conseil d'administration où les employés auront le tiers des sièges. Mais les deux autres tiers seront directement nommés par le Conseil des ministres, soit sept membres représentant directement l'Etat et cinq membres choisis parmi des «personnalités qualifiées». Même les six représen-

tants du personnel de ces entreprises ne seront pas élus mais délégués au prorata des sièges obtenus par les syndicats aux divers comités d'entreprises. Ce système de représentation pousse certains militants socialistes, en particulier à la CFDT, à parler d'«Etatisme» plutôt que de «socialisation». D'autant que ces entreprises nationalisées ne sont pas exemptes de difficultés dans leurs relations avec les syndicats.

De plus, ces grands groupes industriels se conduisent, à l'étranger et en particulier dans le Tiers-Monde, comme des multinationales qui n'ont rien à envier à leurs concurrentes américaines ou japonaises, ce qui a fait conclure à un cadre qu'on «ne crée pas le socialisme par décret».

Pour l'instant, ces entreprises nationalisées représentent le fer de lance de la relance économique en France. Car le secteur privé, lui, a décidé de se tenir à l'écart de la vie économique française. Malgré tous les compromis possibles et les appels à la coopération — venant même du président de la CFDT — le patronat refuse de participer à l'effort national de relance.

Cette apathie du secteur privé ne surprend personne en France où on a l'habitude de voir des entrepreneurs peu dynamiques qu'on a fait entrer l'Etat. Les comparaisons que l'on fait entre l'entreprise française et sa concurrente allemande ne sont pas du tout flouteuses, et pas seulement dans les milieux de gauche.

On reconnaît d'ailleurs, avec beaucoup d'inquiétude, que «le gouvernement avait sous-estimé la résistance du patronat français». Seuls les communistes parlent pour l'instant de «sabotage» étant entendu qu'un pourrissement de la situation les favoriserait. Les socialistes insistent beaucoup pour leur part pour dire qu'il n'y aura pas une autre vague de nationalisations.

Il leur restera donc, comme l'ancien gouvernement de M. Giscard d'Estaing, à se servir de leur pouvoir politique de persuasion pour amener le patronat privé à collaborer avec eux. Ils comptent notamment sur une reprise de l'économie mondiale et la perspective d'activités à nouveau rentables auxquelles aucun entrepreneurs privé ne résiste longtemps. Mais on craint quand même le «réflexe de peur et d'opposition politique du patronat».

Quant au petit épargnant français, le gouvernement ne peut guère davantage compter sur lui: il achète de l'or et le cache! Cela n'aide pas beaucoup l'investissement productif.

Les nationalisations ne sont donc pas forcément la solution-miracle aux problèmes de développement économique de la France. Elles permettent tout au plus à l'Etat de mettre la main sur un levier économique important. Mais cela ne reste — et pour longtemps si on se fie à la performance des communistes dans les sondages — que 32% de toute l'industrie française.

(A suivre)

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Population

Sud. Ainsi, selon les données recueillies, le Canada comptait, en 1981, 415.000 enfants de moins de 15 ans de moins qu'en 1976, une baisse de 7%.

L'an dernier, l'âge du «Canadien moyen» était de 29,6 ans, comparativement à 27,8 en 1976.

En revanche, la population âgée de plus de 65 ans s'est accrue de 350.000 personnes entre 1976 et 1981, une hausse de près de 18%, soit le triple de la croissance globale de la population.

«Ces tendances auront de puissantes répercussions sur l'économie et la société canadienne», a dit M. Blais, qui a souligné l'impact de ces données, notamment sur la construction domiciliaire, le marché du travail et la consommation.

Si ces données ne constituaient pas une surprise pour l'organisme, en revanche, a souligné un fonctionnaire, l'augmentation de plus de 40% des personnes vivant seules a semblé prendre au dépourvu Statistique Canada.

Pour la première fois dans l'histoire canadienne, le nombre des femmes dépassait en 1976 celui des hommes. Cet écart va s'accroître, puisque l'on trouve désormais 983 hommes pour 1.000 femmes au pays, comparativement à 992 en 1976.

Le sondage révèle aussi que la taille moyenne de la famille, au Québec comme dans l'ensemble du pays, est passée de 3,5 à 3,3 personnes entre 1976 et 1981.

Qualitatif de «très sérieuse» l'augmentation des divorces, Statistique Canada a toutefois rappelé que les personnes divorcées constituent 2,1% de la population comparativement à 4,9% pour les gens mariés.

Pour la première fois, une famille sur 10 au pays est monoparentale, celles-ci ayant augmenté de 26% depuis 1976.

Depuis 1976, on trouve deux fois plus de Canadiens (117.000) dont la langue maternelle appartient au groupe indo-pakistanaise. Quant aux citoyens d'expression chinoise, ils ont augmenté de 70% leur population, qui compte 224.000 personnes.

Après le français et l'anglais, l'italien et l'allemand sont les langues maternelles les plus importantes au pays. Ces deux groupes ont augmenté de plus de 9% entre 1976 et 1981, ce qui dépasse largement la croissance globale de la population (5,9%).

◆ Le fisc

rapprocher de ceux des années précédentes, que l'on utilise fréquemment comme modèle.

Pour effectuer sa recherche, au coût de \$25.000, Cogem a fait des entrevues de groupes auprès d'employés du ministère et auprès de contribuables, de même que des entrevues personnelles avec des experts de l'impôt et des entrevues téléphoniques auprès du public en général.

Pour les contribuables francophones interrogés, il semble exister une acceptation tacite du gouvernement en général, comme faisant partie de leur vie, mais aussi comme étant «plus gros qu'eux».

Pour eux, l'impôt et la préparation de la déclaration de revenus constituent un «devoir désagréable» qu'il faut accomplir une fois par année.

La majorité des francophones se sentent «démunis» devant la tâche à accomplir et ses conséquences possibles; pour cette raison, ils cherchent à se sécuriser en faisant intervenir une tierce partie: firme spécialisée, membre de la famille ou ami, le ministre lui-même.

En ce qui a trait aux attitudes des francophones face au ministre lui-même, il y a deux segments:

■ un premier groupe manifeste une grande «confiance» envers le ministre: il compte sur lui pour trouver et corriger les erreurs, même si celles-ci sont à leur avantage («Si tu fais une erreur, la machine va le calculer et on me retournera un chèque»);

■ un deuxième segment de contribuables craignent que leurs erreurs soient mal interprétées (tentative de fraude) et, de ce fait, ont un comportement «compulsif» à la déclaration de revenus: ils se sentent obligés de remplir méthodiquement, sans er-

reur aucune, tous les feuillets, y compris les annexes inutiles dans leur cas précis. «Les gens ont peur d'être poursuivis, expliquent des employés de Revenu Québec: s'ils savaient que ce n'est pas dangereux, que ce n'est pas grave... Ils ont peur du ministre. La phrase au bas de la déclaration leur fait peur.»

Par contre, les contribuables anglophones manifestent une attitude très différente de celle des francophones. Ainsi:

■ ils ont beaucoup plus d'assurance face à l'impôt et à la préparation des déclarations;

■ ils ont moins tendance que les francophones à trouver les formulaires compliqués et la tâche ardue;

■ ils sont conscients de leurs droits et ont, en général, une meilleure connaissance de la loi et des avertissements qui leur sont ouverts («Prenons ce à quoi nous avons droit»);

■ méfiance est le mot qui caractérise le mieux l'attitude des anglophones face au ministre n'est pas «l'ange gardien» qu'il est pour le francophone. Ils le perçoivent plutôt comme «l'adversaire», dans le contexte d'un jeu dont ils doivent connaître parfaitement les règles (la loi). Ils ne comptent pas sur les fonctionnaires pour identifier et corriger leurs erreurs.

L'étude confirme le besoin de simplification des formulaires. Ces derniers, avec les annexes et guides actuels, accusent plusieurs lacunes fondamentales, notamment aux plans:

■ de la présentation physique (abondance de lignes inutiles et de reports qui prêtent à confusion, manque d'uniformité avec les formulaires précédents et ceux du gouvernement fédéral);

■ du format lui-même (il est jugé moins pratique que le livret 8½ X 11, auquel le ministre recourra d'ailleurs à l'avenir);

■ de la terminologie, trop technique;

■ des instructions (elles sont parfois très claires, parfois trop détaillées, parfois obscures et difficiles à trouver; il y a un manque de constance à cet égard).

Quant aux firmes spécialisées dans la préparation de déclarations de revenus (H & R Block, et autres), leur attitude est très négative à l'égard du ministère: lignes téléphoniques toujours occupées, personnel surnuméraire souvent peu compétent, guide incomplet, bulletins d'interprétation pas disponibles. Les firmes reprochent aussi au ministère de changer continuellement les formulaires, les lois et les règlements, sans raisons valables. On reproche aussi à Québec de s'éloigner des formulaires du gouvernement fédéral.

De façon générale, on reproche aux formulaires de déclarations de revenus le système de report systématique des données: tous le perçoivent comme une source de confusion. Pis encore, les anglophones, ainsi que les firmes spécialisées, ont tendance à croire que Revenu Québec essaie de les «tricher» en «omettant» de l'information dans le formulaire.

Quant au formulaire abrégé actuel, il est bien reçu, mais on ne le trouve pas assez complet: les employés du ministère et les firmes spécialisées soupçonnent que cela empêche certains contribuables de profiter de déductions auxquelles ils auraient droit. Ce problème est d'autant plus grave que plusieurs contribuables utilisent le formulaire lui-même, et non le guide, comme principale source d'information concernant les déductions auxquelles ils ont droit.

Quant à la TPIC avec ses annexes, outre les problèmes de format et de manque de constance avec le formulaire fédéral, on lui reproche de vouloir couvrir toutes les possibilités. Elle est ainsi indument compliquée pour la majorité des contribuables moyens; elle n'est, par ailleurs, pas adéquate pour ceux qui ont une situation fiscale plus complexe. Il y a trop d'annexes, en ordre peu logique, et leurs informations manquent de constance.

Les contribuables recherchent un formulaire qui permette une démarche aussi linéaire que possible, logique et naturelle, qui les rassure.

Cernant la TPIC, outre le format 8½ X 14, le principal problème tient au guide explicatif: il ne fait pas assez bien ressortir les conditions auxquelles la RPTI générale doit être utilisée. La plupart le remplissent du fait qu'il leur a été envoyé par le gouvernement.

Quant aux annexes, elles sont source de confusion pour la plupart des contribuables qui, de toute manière, n'ont pas ou n'ont guère à les utiliser. En revanche, ceux qui ont à les utiliser les jugent inadéquates et préparent, ou font préparer, leurs propres annexes.

propres annexes.

S'agissant du guide, il est très peu utilisé par les firmes spécialisées, qui ne le considèrent pas comme un outil de travail valable et suffisamment explicite. On lui reproche notamment de ne pas faire ressortir les points-clés qui touchent une grande partie des contribuables.

En général, le formulaire d'impôt du fédéral est perçu comme étant plus facile à remplir que celui de Québec: cette perception est plus marquée chez les anglophones.

Les francophones sont plus susceptibles de recourir aux services d'un parent ou d'un ami, et les anglophones à ceux de firmes spécialisées, en cas de doute ou de difficulté.

Les contribuables anglophones sont plus critiques que les francophones à tous les points de vue, à une exception significative près: ils craignent moins de faire des erreurs de calcul!

L'enquête a permis par ailleurs de recueillir des suggestions dont les experts de Siegel & Gall, de même que ceux du ministère, tirent profit pour simplifier formulaires et guides. Cette démarche suit d'ailleurs son cours normal et devrait être complétée à temps pour l'automne, pour la campagne d'information et l'expédition des formulaires de 1982. La grande nouveauté: tout sera compris dans un seul et unique livret, avec des modèles et des exemples faciles à repérer et à suivre. L'étape en cours est celle des tests des nouveaux formulaires, guides et annexes qui, la chute des feuilles venues, seront envoyés aux 3,6 millions de contribuables québécois.

◆ Contrôle

M. Trudeau a indiqué hier que le gouvernement devra imposer des mesures pour limiter la croissance des prix et des salaires, si le volontariat ne suscite pas une adhésion suffisante.

«Nous essayons de faire comprendre aux Canadiens, a dit le premier ministre aux Communautés, qu'une inflation de 6% est meilleure qu'une inflation de 12% et qu'une inflation de 6% ne peut seulement être atteinte que si les gens coopèrent. Autrement, il devra y avoir une législation. Tel est le message que nous essayons de faire passer.»

Cette intervention donne du poids à la rumeur voulant que le gouvernement fédéral imposerait une forme de contrôle des prix et des salaires dans un nouveau budget l'automne prochain si le volontariat ne fonctionne pas. Le contrôle des prix et des salaires imposés en 1975 avait également été précédé d'appels à l'application volontaire de retenue dans la croissance des salaires et des profits.

En Chambre hier les députés d'opposition ont cherché à obtenir du gouvernement qu'il promette formellement de limiter à 6% les hausses de tarifs des sociétés de la Couronne, comme Air Canada et la CN, ainsi que celles des compagnies privées soumises à une réglementation fédérale comme Bell Canada et le Canadien Pacifique.

Toutefois, M. MacEachen a évité prudemment de faire des promesses formelles. Il a rappelé que la politique générale a été énoncée dans le discours du budget. Le gouvernement est présentement en voie de préparer des directives pour chacune des agences de l'Etat en donnant des indications spécifiques sur les attentes gouvernementales.

Lorsqu'il y aura des hausses supérieures à 6%, le gouvernement demandera aux agences concernées de fournir les explications pouvant justifier le non respect de la limite. «Si la décision de la hausse n'est pas justifiée, le gouvernement la rejettera dans le cas où la loi lui permettra de le faire», a déclaré M. MacEachen.

Cependant, MM. Trudeau et MacEachen ont manifesté leur préférence pour l'acceptation volontaire de mesures permettant de réduire le taux d'inflation à 6%.

Ils ont soutenu que même le projet de loi visant les hausses de traitements des fonctionnaires fédéraux n'avait été présenté qu'en guise d'exemple et qu'ils préféreraient beaucoup que les employés et leurs syndicats acceptent de bon gré de se soumettre à cette limite de 6% et de 5% au cours des deux prochaines années.

Le chef du NPD, M. Ed Broadbent, malgré son insistance, n'a pu faire dire au ministre des Finances qu'un projet de loi visant la hausse des profits des agences serait présenté au Parlement, pour faire contrepoids aux limites imposées à la croissance des salaires dans la fonction publique et les agences fédérales.

M. MacEachen a expliqué qu'il y a plusieurs façons d'atteindre l'objectif et que l'intention du gouvernement est de recourir à tous les leviers qu'il a à sa disposition. Il ne songe pas au recours à la loi.

Par ailleurs, des fonctionnaires faisaient savoir hier également que le gouvernement ne fait que commencer à étudier comment les limites de 6% et 5% pourraient être appliquées dans les Officiers de produits agricoles, qui relèvent

tous, à l'exception du lait industriel, de la réglementation fédérale.

Il y avait néanmoins un cas qui paraissait clair hier, soit celui de la location des terres et des commerces sur le territoire de l'aéroport de Mirabel. Le ministre des Travaux publics, M. Paul Cosgrove, a dit avoir donné des instructions pour que ces limites de 6% et 5% s'appliquent dans le renouvellement des baux de location, «volontairement», a-t-il précisé.

◆ Moscou

— notamment le représentant de son pays à la Fédération internationale de la jeunesse démocratique, siégeant à Budapest, M. Michael Barnett, accompagné de ses deux enfants.

On a également identifié quatre autres Sierra-Léonais parmi les quelque 90 passagers qui ont péri dans l'accident: l'ancien attaché culturel à l'ambassade de Sierra Leone à Moscou, M. F.J. Amara, un étudiant, M. Bonor Sesay, et deux syndicalistes, MM. Patrick Lusemi et Alpha Mansaray, a ajouté M. Ojong.

Selon les diplomates ouest-africains, l'avion transportait également un petit nombre d'étudiants sénégalais.

On ignore la cause de l'accident, mais les enquêteurs espèrent trouver des indices dans la boîte noire de l'avion.

Le ministère soviétique de l'Aviation civile a fait savoir qu'une commission spéciale a été chargée d'enquêter sur les causes de l'accident.

«Le ministère de l'Aviation civile adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'accident», a indiqué l'agence soviétique Tass.

Des journalistes qui se sont rendus à l'aéroport ont raconté avoir vu des avions décoller et atterrir comme à l'habitude, et que le lieu de l'accident n'était pas visible de Cheremetyevo, dont les aéroports sont fermés aux étrangers ne disposant pas d'une autorisation spéciale.

◆ L'OLP

lienne et que ces informations ne pouvaient provenir d'une source officielle française.

Toutes les formules logistiques pouvant constituer un appui pour le désengagement à Beyrouth sont envisageables, a poursuivi le porte-parole.

«Toutes les formules, c'est-à-dire: une force du gouvernement libanais appuyée par une force internationale des Nations unies, par une force multinationale, par une force française ou américaine, ou les deux...», a-t-il précisé.

Il a cependant ajouté que le choix de toute formule était conditionné par la demande formelle du gouvernement libanais, l'accord explicite de l'OLP et d'une manière plus générale par l'accord de toutes les parties concernées et notamment celui des Nations unies.

A Los Angeles, M. Speakes, qui accompagne M. Reagan en vacances dans son ranch californien, a déclaré que le président n'avait pas encore reçu du gouvernement libanais une demande officielle concernant l'envoi d'une force de maintien de la paix.

Il a ajouté que le président américain avait pris une décision de principe et qu'il envisageait l'envoi de quelque 800 hommes et la participation de la 6e flotte.

Il a souligné que la force de maintien de la paix proposée par le gouvernement libanais ne serait déployée qu'à Beyrouth et qu'elle ne constituerait pas de force de tampon au Sud-Liban.

Sur le terrain, les duels d'artillerie entre Israéliens et Palestiniens ont repris hier en fin d'après-midi à Beyrouth.

Des membres de l'OLP, en contact étroit avec les fedayine postés sur le front de la partie occidentale de la ville assiégée par les Israéliens, ont déclaré à la presse que les Israéliens avaient pris l'initiative de la reprise des hostilités en ouvrant le feu sur des positions palestiniennes.

Le commandant d'une unité de l'OLP, qui a demandé à garder l'anonymat, a indiqué que les fedayine avaient riposté principalement par des tirs de roquettes.

Cette reprise des hostilités met fin à un cessez-le-feu conclu la veille au soir à l'issue de combats au cours desquels les chars et l'artillerie israélienne avaient attaqué les positions palestiniennes à proximité de l'aéroport de Beyrouth.

Selon des témoins, des obus sont tombés à environ 500 mètres du palais présidentiel de Baabda, zone occupée par les Israéliens, à proximité de la résidence de l'ambassadeur américain Robert Dillon, où est descendu M. Philip Habib, ambassadeur du président Reagan.

D'autres témoins ont rapporté que des obus étaient tombés dans le camp de réfugiés palestiniens de Bourj Al-Brajne.

A l'aéroport de Beyrouth, des policiers libanais ont déclaré que lundi, les Israéliens avaient fait progresser leurs chars en direction des pistes et est ouest mais qu'ils n'occupaient pas le Tarmac.

Du terminal désormais désaffecté, on pouvait nettement apercevoir à la jumelle un char et des soldats israéliens retransmis derrière des buttes de terre, à quelques centaines de mètres des posi-

Les ventes d'automobiles ont augmenté de 3.6%

TORONTO (PC) — Les ventes d'automobiles et de camions des quatre grands manufacturiers canadiens ont augmenté de mai à juin mais restent très inférieures à celles de juin 1981. D'après les chiffres publiés hier par les sociétés:

General Motors of Canada, Ford Motor of Canada, Chrysler Canada et American Motors (Canada) ont vendu 76.374 véhicules en juin, soit 3,6% de plus qu'en mai mais 13,7% de moins qu'en juin 1981.

Lundi, Statistique Canada annonçait que les Japonais avaient accaparé 25% du marché canadien des nouvelles voitures en mai.

Les manufacturiers canadiens ont rapporté que leurs ventes d'automobiles s'étaient maintenues mais que les ventes de camions avaient baissé par suite de la

crise économique, les entreprises renouvelant moins leur équipement.

Les ventes de voitures ont été de 57.917 contre 62.974 l'an dernier, mais les ventes de camions, y compris les jeeps d'American Motors, ont baissé de 25.815 à 14.718.

Les ventes de voitures Chrysler ont été les meilleures en juin depuis trois ans. Ford ne se plaint pas et American Motors a vu les ventes de Renault, qu'elle commercialise au Canada, monter de 33%.

GM Canada dit que ses affaires ont été meilleures qu'elle ne l'espérait.

A Detroit, les cinq grands manufacturiers d'automobiles ont rapporté que les ventes de nouvelles voitures des 10 derniers jours de juin avaient baissé à leur plus bas niveau depuis 24 ans, et que la baisse était constante depuis 39 mois consécutifs.

La France pourrait participer au projet pilote de l'Arctique

OTTAWA (AFP) — M. Edmond Hervé, ministre français délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'énergie, arrivé dimanche soir à Vancouver, devait s'entretenir hier à Calgary avec les responsables canadiens d'une éventuelle coopération franco-canadienne dans l'exploitation du gaz naturel de l'Arctique.

Le projet pilote de l'Arctique devrait permettre, à un coût de \$2,3 milliards canadiens actuels, d'extraire le gaz naturel du gisement de l'île Melville, de le liquéfier et de le commercialiser sur la côte Est du Canada, rappelle-t-on.

Selon les experts canadiens, des compagnies américaines, déjà sous contrat avec la société d'Etat Pétro-Canada,

tions palestiniennes.

Selon un porte-parole palestinien, les Israéliens ont pour tactique d'avancer et de déclencher un cessez-le-feu avant de reprendre leur progression.

Dans la capitale libanaise, en dépit d'informations de Radio-Beyrouth faisant état d'un assouplissement du siège de la partie occidentale de la ville, il semblait en milieu d'après-midi qu'il n'en était rien.

Les trois points de passage vers Beyrouth-Ouest sont désormais sous contrôle israélien, les soldats de Tsahal ayant établi hier un poste sur la route passant par le port de la ville. Ils avaient pris possession dès samedi des deux autres points de passage.

Les Israéliens autorisent et encouragent même la population à quitter la partie ouest de la capitale pour gagner le secteur chrétien, à l'est, mais le passage en sens inverse est beaucoup plus difficile.

Hier, un point de passage situé en banlieue sud a été ouvert pendant une heure environ au trafic dans les deux sens mais, par la suite, seuls les véhicules officiels ont été autorisés à passer d'est en ouest.

Il semble qu'il en soit de même aux autres points de passage et des soldats israéliens qui les contrôlent ont indiqué qu'ils n'autoriseraient pas l'entrée de convois de ravitaillement dans Beyrouth-Ouest.

Les vivres commencent à manquer à Beyrouth-Ouest et les produits médicaux se détériorent en raison de la coupure de l'électricité, a déclaré hier un porte-parole de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA).

Le porte-parole a indiqué qu'aucun contact par télex ou par téléphone n'avait pu être établi avec Beyrouth-Ouest, mais que d'après les dernières informations parvenues lundi au quartier général de l'office, à Vienne, les Israéliens avaient coupé les approvisionnements en vivres, en eau et en électricité.

A Genève, le Conseil mondial des Eglises (CME) a de son côté accusé Israël d'entraver inutilement l'acheminement de secours au Liban. Une équipe du CME rentrée récemment du Liban a en effet rapporté que les navires chargés de secours en provenance de Chypre arrivaient de ce fait avec deux semaines de retard à Beyrouth.

A Rome, le programme des Nations unies pour l'alimentation a de son côté indiqué que les armateurs hésitaient à envoyer des navires de gros tonnage dans les eaux libanaises, ce qui entravait l'acheminement de vivres.

Le président Elias Sarkis et M. Fouad Boutros, ministre des affaires étrangères, qui demeurent et travaillent à Beyrouth-Ouest, ont discuté hier des moyens de

maître-d'oeuvre du projet, pourraient nonancer à leur option d'achat et laisser ainsi la place aux Européens.

La France, qui a développé une technologie avancée dans le domaine des méthaniers, pourrait se voir confier la construction des transporteurs brise-glaces géants.

Lundi, près de Vancouver, le ministre français a visité les